

279LM 010/3  
(1941-1953)

Dossiers d'agents arrêtés par les autorités Allemandes  
pour différents motifs

MO à MU

Oct. 1873

AKC

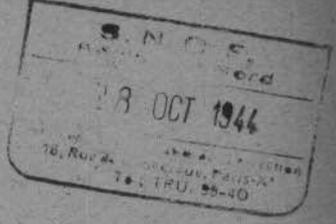
at

Moche, Charles.

Renseignements à fournir

Région du NORD

en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les Autorités d'occupation



Nom.....: MOCHE  
 Prénoms.....: Charles, Justin  
 Grade à la S.N.C.F.....: MV. KS  
 Résidence de service.....: Somain  
 Date d'entrée à la S.N.C.F.....: 15-11-40  
 Date et lieu de naissance.....: 13-12-21 à Somain (Nord) Nord)  
 Domicile civil.....: N° 104 bis Rue Antoine Mercier à VILLERS-COMME  
 Situation de famille.....: Célibataire { son père gendarme à la retraite est chômeur  
 Qualités professionnelles.....: Manoeuvre { 3 périodes par semaine et a encore à se charger  
 Services militaires.....: Néant  
 ( grade, campagnes, citations ( blessures).....)  
 Affiliation politique ( s'il y a lieu.....: inconnue  
 Date de l'arrestation.....: 9 juin 1944  
 Motif de l'arrestation.....: inconnu  
 Condamnation.....: "  
 Date, tribunal, motifs.....: "  
 Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce.....: "  
 Lieu d'internement, Adresses en Allemagne : NORDWEX A 6 NORDHAUSEN 15 Postchiliefach 195 DEUTCHLAND  
 Nom du défenseur.....: "

S. 1873

28 OCT 1944 SCP M. Loox Le Directeur Signé: OUDOT

Siberie le 11. 4. 1945 (par les Américains)  
Reprise de service le 23. 5. 45 (SCP avisé le 21. 8. 1945)

S.N.C.F.  
 Région du Nord  
 Services

92 Liste des agents qui reprennent leur service après avoir été libérés des prisons ou camps (Fresnes, Romainville, Compiègne, Diancy etc...) où ils avaient été incarcérés par les autorités d'occupation.

Dépt de Somme

Nom et Prénoms	Grade	Etablissement d'attache	Lieu d'internement	Dates de libération de reprise de service
NOCHE Charles	MV.	Dépt de SOMAIN	Prison de CUIR CY du 9/6/44 au 22/6/44. Prison de LILLE du 22/6/44 au 30/6/44. Camp de concentra- tion de réfrac- taires de la NORDWEKE AG à NORDHAUSEN du 1/7/44 au 15/1/45 et au camp de concen- tration de DORA à NORDHAUSEN du 16/1/45 au 11/4/45.	11/4/45 par les Américains

24B.

23/5/45

DR. N2.41  
 D. 1873

Service Central du Personnel - 1<sup>er</sup> Bureau (S<sup>e</sup> des Prisonniers et Libérés)

2 AOUT 1945

Signé: LHAL

Oct. 1873

(CR 2)

Moinet, Joseph.

S.N.C.F.

Région d **NORD**

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation

NOM : MOINET

Prénoms : Joseph, Oscar, André

Grade à la S.N.C.F. : Inspecteur divisionnaire de 1<sup>re</sup> classe

Résidence de service : Arras (V.B.)

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 10 Octobre 1919

Date et lieu de naissance : 7 Juin 1897 à Esmerly-Hallon (Somme)

Domicile civil : 24 rue de Bapaume à Arras (V.B.)

Situation de famille : Marié 1 enfant (17 ans)

Qualités professionnelles : Très bonnes

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) :

Affiliation politique ( s'il y a lieu) : Néant à notre connaissance

Date de l'arrestation : 29 Avril 1944

Motifs de l'arrestation : Inconnus à ce jour. Des démarches sont faites auprès des autorités allemandes en vue de connaître le motif de l'arrestation.

Condamnation : "

Date, tribunal, motif : "

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce. : "

Lieu d'internement : "

Nom du défenseur : - 2 MAI 1944

D. 1873

S. C. P. Me Son  
Le Soucieux

Sibérie le 23. Juin 1944

SECRÉTARIAT

M. Morinot, Inspecteur  
divisionnaire à Paris (V.B.)  
a été arrêté par les A.D.  
le 29-4-44.

M. André Juvénat <sup>M. Leprieux</sup>  
ce jour

M. Marty  
Ordre d'urgence  
le 1-5-44  
92/ Mai m Decanté à la  
HVD ? Via M. Juvénat  
V. M. Juvénat  
M. Juvénat  
M. Juvénat

- 6 MAI 1944

An die Eisenbahn Betriebs Direktion

DR/N2/41 - D.1873.

LILLE

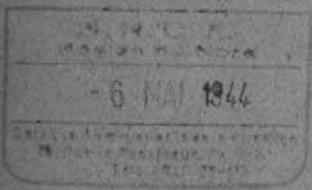
Es ist mir berichtet worden dass Herr MOINET Joseph, Abteilungsinspektor 1.Klasse in ARRAS, von den deutschen Behörden am 29. April 1944 in Verhaft genommen, als er durch Autodroschke von Saint-Quentin nach Arras zurückging, und in Saint-Quentin wieder zurückgeleitet wurde.

Wiewohl ich den Beweggrund für die gegen ihn ergriffene Massnahme durchaus nicht Kenne, äussere ich hiermit den Wunsch dass es Ihnen möglich sei inständig einzuschreiten so dass der genannte, als Mann von tüchtigem Verstand und Pflichtbewusstsein anerkannte Beamte, freigelassen sei, und seine Tätigkeit bei der S.N.C.F. - welche jetzt unter den waltenden, schwierigen Umständen alles ihres Stammpersonal angesichts der Dienst notwendigkeiten dringend braucht - wiederaufnehmen könne. Im vorliegenden Falle bleibt dem Arrondissementdienstvorsteher in Arras, infolge der Verhaftung von Herrn MOINET, nur ein Amtsgehilfe zur Verfügung, was völlig unzureichend ist.

Le Directeur  
Signé : LEMAIRE

- 6 MAI 1944

*ft copie à V.P.  
ft Copie pour M. La Touche*



*ly*

**MISE EN BAIN RETRIEBS DIRECTION  
LILLE**

DR/N2/41-  
D-1873.

Il m'a été rendu compte que M. MOINET Joseph, Inspecteur divisionnaire de 1ère classe à Arras a été mis en arrestation le 29 avril 1944, par les autorités allemandes, alors qu'il revenait en taxi de Saint-quentin à Arras, et ramené à Saint-quentin.

Bien que ne connaissant pas le motif de la mesure prise à son égard, j'exprime le souhait qu'il vous soit possible d'intervenir instamment pour que ce fonctionnaire, dont le bon esprit et la conscience professionnelle ne peuvent être mis en doute, soit libéré, et mis à même de reprendre rapidement son activité à la S.N.C.F., laquelle a, dans la période très difficile actuelle, grand besoin de ses cadres, pour faire face aux nécessités du service. En l'espèce, le Chef d'Arrondissement d'Arras, n'a plus, du fait de l'arrestation de M. MOINET, qu'un seul adjoint, ce qui est tout à fait insuffisant.

Le Directeur

1686  
E.B.D. LILLE  
3 P 5 Pos  
St L III 125/44

Lille, le 23 Mai 1944.

A la Liaison Permanente SNCF  
auprès de l'MBD-Lille

Objet : Affaire Moinet - Lettre de la Direction de la SNCF Paris du 6.5.44.

Comme nous l'apprenons, la libération de Moinet ne peut être envisagée.  
Nous ignorons le motif de son arrestation.

signé Schulz

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
RÉGION du NORD

LILLE le 27 Mai 1944

S.N.C.F.  
Région du Nord  
- 3 JUIN 1944  
Services Administratifs  
18, Rue de Douai  
T. 111. 00-40

EXPLOITATION  
Liaison Permanente  
avec l'E.B.D. LILLE  
P.1 N°.....

Monsieur le Directeur,

*M. Oustat  
le Mullmann  
S*

Suite à votre lettre à l'E.B.D. LILLE en date du 6 courant concernant l'Inspecteur Divisionnaire de 1ère classe MOINET, Joseph, d'ARRAS, mis en état d'arrestation le 29 Avril par les Autorités Allemandes.

Par note 3 P.5 Pos du 23 Mai dont copie jointe, l'E.B.D. LILLE nous fait connaître que la libération de l'intéressé ne peut être envisagée.

Le motif de son arrestation n'est pas encore connu.

*à l'unanimité  
Copie à VB 576  
316*

L'Ingénieur Principal,

*Raboulet*

Monsieur LEMAIRE  
Directeur de l'Exploitation

à PARIS

22 JUIN 1944  
14  
Direction  
18, Rue de la...  
4-40

Paris, le 21 Juin 1944

VB.N.gp /B2

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs

Je vous informe que M. MOINET Joseph, Ins-  
pecteur divisionnaire de 1ere classe à Arras,  
arrête par les autorités allemandes le 29 avril  
1944, a été transféré depuis quelques jours à la  
prison allemande de LOOS.

Le Chef de la Subdivision du Secrétariat  
du Personnel du Service de la Voie

*De la main de...*  
avis le SCP  
au le directeur du District  
22/6  
3

SOCIÉTÉ NATIONALE  
des CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région NORD

DR/N2/41  
D. 1873

Monsieur le Directeur  
du Service central du Personnel  
(Service des prisonniers).

-----  
Agent arrêté par  
les allemands.

Suite à ma transmission du  
2 Mai 1944 d'une notice de renseigne-  
ments concernant M. MOINET, Joseph  
Inspecteur Divisionnaire de 1ère classe  
à ARRAS (V.B.)

L'intéressé a été transféré à  
la prison allemande de LOOS.

Le Directeur,

*M. Moinet*  
*Vu le dossier*  
*Il est libéré le 23?*

*26/6*  
*Vu le dossier qui*  
*va demander confirmation*  
*et date de reprise de service*  
*26/6*

Paris, le 27 juin 1944

Monsieur le Chef  
des Services administratifs,

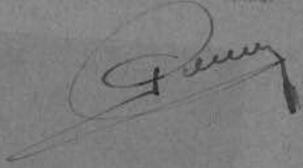
VB. H. 67-B/2

*Préavis le  
SEP (M. Laporte)  
le 28/6/44  
7*

Je suis informé que M. MOINET Joseph, Inspecteur  
Divisionnaire de 1ère classe à Arras, qui avait été arrêté  
par les autorités d'occupation le 29 avril 1944 a été  
libéré le 23 juin 1944.

Je demande au Chef d'arrondissement de me faire connai-  
tre la date à laquelle ce fonctionnaire a repris son service.

Le Chef de la Subdivision  
du Secrétariat et du Personnel

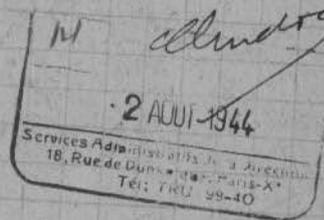


M. le Directeur, 1/8/44

Je suis d'accord sur la proposition A  
ci-contre de M. Guillaume, qui est conforme  
à M. du barème Fatalot ci-joint.

C'est bien vu

18 9



A l'attention de M. le Directeur  
du Bâtiment  
adressé le 23 7 1944  
par M. Guillaume  
M. le Directeur

D.1873

DR<sup>2</sup>

Moinet Lucien

Lt-At-15.5.41.

AGENTS se TROUVANT dans l'IMPOSSIBILITE d'ASSURER leur SERVICE du FAIT des AUTORITES ALLEMANDES

Nom et prénoms : CHET Lucien  
 Grade : Sous Chef Visiteur  
 Etablissement (1) : ( Voitures et wagons ) BILLY-MONTIGNY  
 Né le : 27 mars 1899 Commissionné le : 1.10.23  
 Situation de famille (2) : marié - sans enfant  
femme sans emploi

Absent du (3) 1.10.41 au (4) : 30.10.41 inclus

Motif de l'absence (5) : Incarcéré à ALIENS par les autorités occupantes, pour avoir essayé de franchir la ligne NORD-EST sans autorisation, a contrevenu aux règlements de la S.M.O.F. - pas de suite disciplinaire envisagée - pas de suite judiciaire française.

Rémunération mensuelle de l'agent (6) :  
Salaires, primes, indemnités fixes : 2 250  
allocations familiales, salaire unique : Néant

DR.N2.41 - D

Transmis à M. le Directeur du Service Central P.

Comme suite à sa lettre P.5829<sup>r</sup> du 15 mai 1941. L'intéressé a été considéré en congé normal pendant son absence, mais il a été puni

19 JAN 1941

LE DIRECTEUR DE L'EXECUTION

Signé : CAMBONNAC

22

SOCIÉTÉ NATIONALE LA CHAPELLE, le  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

24 OCT 1941

M.T. 8 HC

RÉGION du NORD

SERVICE DU MATÉRIEL  
ET DE LA TRACTION

R. C. Seine 276.448 B

S.N.C.F.  
RÉGION du NORD  
27 OCT 1941  
DIRECTION de L'EXPLOITATION  
SERVICES ADMINISTRATIFS

S.P.D. N° 532

Monsieur le Directeur de l'Exploitation  
à PARIS.

CONFIDENTIEL.

Je vous rends compte que le sous-chef  
visiteur MOINET, Lucien, de Billy-Montigny,  
a été arrêté pour avoir essayé de franchir  
la ligne Nord-Est sans autorisation. Il a  
été incarcéré à Amiens et condamné à 14  
jours de prison.

Comme il s'agit d'un excellent agent  
M. MARECAT est intervenu auprès de M.  
BOUZERAND de l'E.B.D. de Lille, afin qu'il  
intervienne si possible en vue de l'élargis-  
sement de la mesure prise à son égard.

L'Ingénieur en Chef  
Chef du Service du Matériel et de la  
Traction,

*Marecat*

*M. oudot*  
*[Signature]*

*Infraction au  
règle de l'Art?  
Qu'en direz-vous?*

S.C.I.P. - PARIS - (12-4) - 20/E 35.212

*28/10/41  
M. Bouzereau  
reclame la fiche  
pour son M.T.C.P.  
[Signature]*

observations du service : étant donné qu'il s'agit d'un excellent agent, aucune suite disciplinaire n'a été envisagée, toutefois je lui ai fait de sérieuses observations. - Il a été considéré en congé normal pendant son absence (15 au 25/10 - exercice 1941 et du 27 au 30/10 - exercice 1942).

CHEF

CHIEF

....

Moinet  
Lucien  
D. 1893

Pluy

LA CHAPELLE, le

GT

29 DECE 1941

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION du NORD

SERVICE DU MATÉRIEL  
ET DE LA TRACTION

H. C. Seine 276.448 H

RECEVU  
RÉGION DU NORD  
31 DEC 1941  
DIRECTION DE L'ÉCOLE  
DES SERVICES ADMINISTRATIFS

TRANSMIS

à Monsieur le Chef des Services  
Administratifs, à PARIS

S.P.I

MOINET  
Lucien

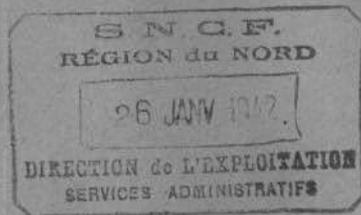


établie, en double exemplaire, la fiche  
de renseignements concernant le sous-  
chef visiteur MOINET Lucien, de Billy-  
Montigny (Voitures et Wagons), incarcéré  
par les Autorités occupantes, du 15 au  
30 octobre 1941.

l'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision  
du Personnel,

31 12 41  
L. M. A. T.

S.P.I. - PARIS - 20/F. 58.001 - 634



26 JAN 1942

D.R/N. 2/41  
D.1873

V.R.: S.P.I. du  
29/12/41

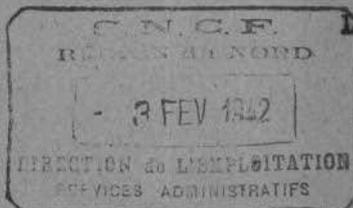
Le Chef des Services Administratifs  
à Monsieur le Chef de la Subdivision  
du Personnel M.T.

L'absence du Sous-Chef visiteur MOINET, Lucien, de BILLY-MONTIGNY (V.W.) condamné à 14 jours de prison et incarcéré par l'A.O. du 15/10 au 30/10/41 pour avoir essayé de franchir la ligne Nord-Est sans autorisation, a été à juste titre décomptée sur son congé normal.

Etant donné toutefois la faute qu'il a commise en contrevenant aux règlements de la S.N.C.F. en la matière, M. le Directeur de l'Exploitation a estimé que les observations orales du Chef d'Arrondissement étaient insuffisantes et que la punition devait être fixée au Blâme avec Inscription au Dossier.

Voudriez-vous faire le nécessaire à cet effet et me tenir au courant.

Signé: Cudot



La Chapelle, le 2 FEV 1942

S.P.D. n° 7230

Monsieur l'Ingénieur,  
Chef de l'arrondissement du Matériel,  
HELLEMES.

MOINET Lucien, s/chef visiteur à Billy-Montigny  
(V.W.) Franchissement de la ligne N.E. sans auto-  
risation.

Etant donné la faute commise par cet agent, en contrevenant aux règlements de la S.N.C.F. en la matière, M. le Directeur de l'Exploitation a estimé que les observations orales que vous avez faites à l'intéressé étaient insuffisantes et que la punition devait être fixée au B.A.I.

Je vous prierais donc de faire le nécessaire en conséquence.

Copie à Monsieur le Chef des Services Administratifs,  
PARIS.

suite à sa lettre DR/N.2/41 D 1573 du 26.I.1942, pour le tenir au courant.

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel

52

Observations orales du Chef  
d'arrondissement qui, a priori, semblent  
insuffisantes.

M. Dubé

à feu allé au B. A. 2.

Par secours

4.1

1873

SR 2

Molhant, Maurice  
in Selbana d'Amendot

~~1~~  
1

S.N.C.F.  
-----  
Région du NORD  
-----

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation  
-----

NOM ..... : MOLHANT

Prénoms ..... : Maurice

Grade à la S.N.C.F. .... : Ouvrier menuisier

Résidence de service ..... : MRLY

Date d'entrée à la S.N.C.F. .... : 7 Juin 1928

Date et lieu de naissance ..... : 8 Novembre 1906 Pupille Assistance  
Publique

Domicile civil ..... : route Nationale - BOURGHELLES (Mad)

Situation de famille ..... : Marié, 1 fils 12 ans, 1 fille 9 ans

Qualités professionnelles ..... : Bonnes

Service militaires ..... ( grade, campagnes, citations, blessures ) { Néant

Affiliation politique (s'il y a lieu) ..... { Nous ne la connaissons pas

Date de l'arrestation ..... : 17 Juillet 1944 à 6 heures à son domicile

Motif de l'arrestation ..... { Inconnu

Condamnation ..... :

Date, Tribunal, Motif ..... :

Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce ..... {

Lieu d'internement ..... :

NOM du défenseur ..... :

1873  
l'E.B.D. a été avisé

27 JUIL 1944

SCF du Sud-Ouest  
Signé : LEMAIRE

RECHERCHE DES P.G. - TRAVAILLEURS ET DEPORTES POLITIQUES  
DONT LES FAMILLES SONT SANS NOUVELLES OU QUI SERAIENT DECEDES

No, Prénoms du (1) Prisonnier  
Travailleur  
Déporté **MOLHANT Maurice**

Grade et résidence d'emploi **Ouvrier menuisier à BELLEMMES**

Date et lieu de naissance **Le 8 Novembre 1906 à LILLE.**

Signalement complet **Taille 1 m 60, châtain clair, corpulence moyenne, menton à fossettes, chaussures pointure 42, front assez découvert, assez maigre chevelure, yeux gris bleu, visage ovale.**

Nom et adresse de la personne à prévenir **Madame Maurice MOLHANT**  
**Grand'route à BOURGHELLES par OYSOING (Nord)**

Renseignements sur le lieu de captivité : (1)

~~n° du corps de troupe. - n° du camp, du Kommando~~  
~~lieu de travail, etc.~~

~~ou~~  
Nom et adresse de l'employeur  
~~lieu de travail~~

~~ou~~  
Lieux de déportation avec la  
dernière adresse complète

~~Numéro matricule~~

Renseignements recueillis

(Joindre les documents ou copies communiqués par la famille ainsi que 2 photographies récentes, format carte d'identité)

Derniers renseignements recueillis par un déporté rapatrié Monsieur André LERAT 122 Cité des Fleurs, Rue de Cambrai à ARRAS. (P.de.C.)  
Il aurait été vu à CHASSEN HAUSSEN (environ de Berlin) vers le mois de février 1945.

(1) rayer les mentions inutiles

Vues Bellemmes

- 1 OCT 1945

Le Chef des Ateliers Principal,

*ml*

16 OCT 1945

DR/N.2/47  
D.45300Monsieur le Directeur du Service  
Central du Personnel  
(Division P.M.)  
(Section P.m.)

Vous voudrez bien trouver ci-joint avec deux photographies des intéressés, les notices concernant eux :

BOGAERT, Pierre, aide-ouvrier à Creil VW  
DEMOUSTIER, Hubert, Visiteur à Jeumont VW  
DUFLOT, Maurice, S/ Chef de B.O. Rimaucourt VW  
LEDRU, Jean, auxiliaire Bureau Tergnier VW  
LEBUC, Lucien, ouvrier Le Tréport (WV)  
MOLHANT, Maurice, ouvrier à Marly VW

qui ont été déportés en Allemagne.

Nous sommes sans nouvelles de M. BOGAERT depuis Juillet 1943,  
de M. DEMOUSTIER, depuis le 14 avril 1945  
de M. DUFLOT, depuis juin 1944  
de M. LEDRU, depuis juin 1944  
de M. LEBUC, depuis Juillet 1943  
de M. MOLHANT depuis février 1945.

Copie pour D. 1873 DEMOUSTIER  
D. 3282 DUFLOT  
D. 1873 LEDRU  
D. 2296 LEBUC  
D. 1873 MOLHANT

/ Le Directeur,

Signé: OUDOT

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région du Nord

26 OCT 1945

SERVICE CENTRAL  
DU PERSONNEL

Paris, le 22 Oct. 1945

8, Rue de Londres (9ème)

I. DIVISION  
Section des Prisonniers  
et des Déportés Civils

Monsieur le Directeur  
de la Région du NORD.

Tél. TRI. 91-73

Réf. PmN° 2236/43.076

J'ai l'honneur de vous faire connaître  
que le Ministère des Prisonniers de Guerre,  
Déportés et Réfugiés, vient de nous aviser  
officieusement du décès de:

M. MOLHANT Maurice,  
né le 8 Novembre 1906  
Ouvrier menuisier à Marly (Nord),  
survenu le 8 Décembre 1944 à NEUENGAMME.

La famille de l'intéressé sera avisée  
directement par le Ministère.

Le Chef de Section,

Le 30 OCT 1945

COPIE pour M. le Chef du Service M. T.

Pour avis.

Le Directeur,  
Signé: OUDOT

DR/N2/41

imp. 1373 aut

SOCIETE NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région du NORD

SERVICE DU MATERIEL  
ET DE LA TRACTION

R. C. Seine 276.448 B

A.3 n° 8711

La Chapelle, le 30 JUIL 1946

M.T. 7

YB

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs,  
PARIS

Demande de régularisation de l'état-civil des "non rentrés"

Je vous adresse ci-joint trois dossiers de demandes de régularisation de l'état-civil concernant les ex-ouvriers DELBASSEE Edmond et MOLHANT Maurice et l'auxiliaire CARTON Gérard d'Hellemmes (V.W) déportés non rentrés.

Conformément aux directives de la lettre Pm 3816 du 15 mai 1946 du Service Central du Personnel, je vous serais obligé de bien vouloir faire le nécessaire pour que ces dossiers soient transmis par l'intermédiaire du Service Central du Personnel aux bureaux de l'état-civil du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la guerre

Ci-annexé:

- Pour MOLHANT : Demande formulée par Mme MOLHANT  
Extrait de l'acte de naissance  
Extrait de l'acte de mariage  
Certificat d'appartenance à un groupe de résistance  
Déclaration légalisée.
- Pour DELBASSEE: Demande formulée par Mme DELBASSEE  
Extrait de l'acte de naissance  
Extrait de l'acte de mariage  
Certificat d'appartenance à un groupe de résistance  
2 déclarations de décès légalisées.
- Pour CARTON : Demande formulée par M. CARTON Eugène, père  
Extrait d'acte de naissance  
Certificat d'appartenance à un groupe de résistance.

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel

his.D.

- 3 AOUT 1946

TRANSMIS à :

DM/N2/41  
D. 1873

Monsieur le Directeur  
du Service Central du Personnel  
(Section des Prisonniers et des  
Déportés)

3 dossiers

MOLHANT  
DELEBASSE  
CARTON.

comme suite à sa lettre Pn 3816  
du 15 mai 1946.

P. Le Directeur,

Signé: OUDOT

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD SERVICE DU MATÉRIEL & TRACTION

R. C. Seine 276.448 B

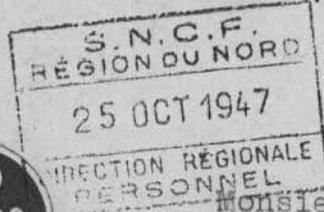
DB

V/réf. :

N/réf. :

A3 n° 726  
DA

Objet :



Paris, le

19

24 OCT 1947



Monsieur l'Ingénieur en Chef  
Attaché à la Direction  
à PARIS

DECES OFFICIEL DE DEPORTES NON RENTRES.-

Je vous adresse, ci-joint, 2 extraits d'actes de décès que je viens de recevoir et qui concernent l'ouvrier MOLHANT Maurice d'Hellems (VW) et l'auxiliaire manoeuvre HOMBERT Alphonse de Somain VW.

Vous trouverez, ci-joint également, pour être soumises à la signature de M. le Directeur, les lettres de condoléances destinées à Mmes MOLHANT et HOMBERT.

*Personnel DW/3*  
*KVP*

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel

30 OCT 1947

DR/N2/41 - D.1873

Avis officiel de décès  
d'agents déportés

Transmis à Monsieur le Directeur  
du Service Central "P"  
Section des prisonniers et déportés.

---

pour le tenir au courant, les avis officiels de  
décès de :

M.M. MOLHANT, Maurice, ouvrier à Hellemmes

HOMBERG, Alphonse, auxiliaire manoeuvre à Somain

HUE, Raymond, visiteur à Creil.

L'Ingénieur en chef,  
attaché à la Direction,

**Signé: OUDOT**

- 3 NOV 1947

Madame,

DR/N. 2/41  
D. 1873

Je viens d'apprendre la nouvelle officielle  
du décès de votre mari survenu en déportation.

Au nom de la Société Nationale de la Ré-  
gion Nord et en mon nom personnel, je m'associe  
à votre deuil et vous exprime mes sentiments  
de vive condoléance.

Veuillez agréer, Madame, avec l'hommage de  
mon respect, l'assurance de ma profonde sympa-  
thie.

Le Directeur,

3  
Signé : HÉBERT

Madame MOLHANT  
Route Nationale  
BOURGHELLES.  
(No rd)

Q. 1873

SR2

Molin Charlemagne  
(un/... ..)

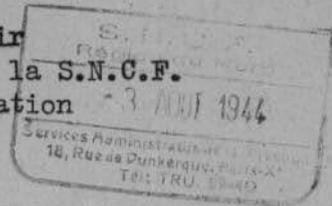
Handwritten notes  
etc

7

S.N.C.F.

Région du Nord

Renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les Autorités d'occupation



Nom : MOLIN

Prénoms : Charlemagne

Grade à la S.N.C.F. : Retraité S.N.C.F. occupé comme garde auxiliaire

Résidence de service : PETIT-HOUVIN

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 17.8.40

Date et lieu de naissance : 16.4.1881 à BUEVILLE (P.-de-C.)

Domicile civil : HAUTECLOQUE - P.N. 74 (P.-de-C.)

Situation de famille : marié

Qualités professionnelles : Bon agent

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) : Agent dégagé de toutes obligations militaires en raison de son âge (63 ans)

Affiliation politique (s'il y a lieu) : Néant

Date de l'arrestation : 14 juillet 1944

Motifs de l'arrestation : Inconnus (peindry all molin, dette au cheu le 11/7/44)

Condamnation :

Date, tribunal, motif :

Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce :

Lieu d'internement :

Nom du défenseur :

*Depreux  
D 1873*

*SCP de Lyon  
Le Soulier*

*3 JUIN 1944*

Signé : LEMAIRE

V.B.N.a.5  
PERSONNEL

-----  
Affaire Molin  
-----

Monsieur LATOUCHE  
Ingénieur Ppal de l'Exploitation  
à LILLE

Je porte à votre connaissance les faits suivants :

Le 14 juillet, à 22 h, la Feldgendarmerie a perquisitionné à Hauteclouque (P.de.C) chez Mme Molin, garde-barrières au P.N.74 de la ligne Frévent St Pol, sur la Route Nationale n°16 reliant ces deux villes.

Cette perquisition était motivée par le fait qu'une dame Molin, parente de notre garde habitant la même localité, était recherchée par les Autorités allemandes pour une affaire de marché noir.

Au cours de cette perquisition, il fut découvert dans le sac à main de Melle Molin Odette, fille de notre garde, un tract anglais datant de 1940.

Melle Molin Odette, qui est employée comme auxiliaire de la surveillance dans mon service, a été arrêtée. Son père M.Molin Charlemagne, auxiliaire, son frère M.Molin Raymond, cantonnier à Petit-Houvin, et Molin Robert, ouvrier agricole, furent emmenés également comme otages.

Melle Molin Odette aurait été condamnée à 2 mois de prison et serait déjà à Loos.

M.Molin Robert fut relâché le 19 sur l'intervention du président de la Fédération Agricole du Département.

Aussitôt que j'en fus informé, je tentai les mêmes démarches pour MM.Molin Charlemagne et Raymond, mais comme je n'ai pu rencontrer le Commandant de la Feldgendarmerie, je lui adressai la lettre ci-jointe. Celui-ci me fait savoir aujourd'hui qu'il transmet ma requête au Chef allemand de la sûreté à Lille qui a seul qualité pour décider de la libération de nos agents.

Je vous serais obligé de protester dès maintenant auprès de l'E.B.D. Lille contre de telles arrestations arbitraires.

Nous ne pouvons assurer les travaux de rétablissement des

...

voies à la charge de la S.N.C.F. si nos effectifs, déjà peu nombreux, sont encore réduits du fait des Autorités Allemandes.

Le Chef du 5ème arrondissement V.B.

*de Villèle*

Copie à Monsieur PARADIS

Je vous tiendrai au courant de la suite donnée à cette affaire.

Le Chef d'arrondissement V.B.

*de Villèle*

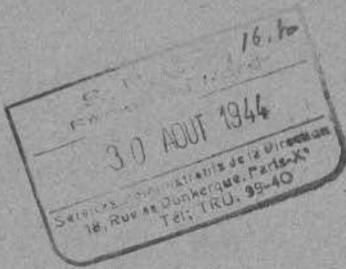
Paris, le 17 août 1944

VB.N.gp.B<sup>2</sup>

Copie à Monsieur le Chef des Services Administratifs

pour le tenir au courant.

Le Chef de la Subdivision du Secrétariat et du Personnel du Service de la Voie



*[Signature]*

*Je te vois bien à faire  
si ça n'est pas été à armer le  
S.C.P. ? 30/8*

*Vous s'il y a des  
un 10/8*

*Après le 7/9/44 a  
reçu les fonds en même  
S.C.P. et le 10/11/44  
est collective chez M. Mallet  
Le martyr*

*Le S.C.P. est  
défailli*

See

1873

Molin, Edette.

(see history Charles and Miss Raymond)

Send note  
of

S.N.C.F.

Région du Nord

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation

- 3 AOUT 1944  
Services Administratifs  
18, Rue de Valenciennes  
Tél: 111.11

Nom : NOLIN

Prénoms : Olette

Grade à la S.N.C.F. : Garde-barrières auxiliaire

Résidence de service : PETIT HOUVIN

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 15.12.42

Date et lieu de naissance : HAUTECLOQUE - née le 19.3.1924 (P. de)

Domicile civil : HAUTECLOQUE P.N. 74 (P. de)

Situation de famille : Célibataire

Qualités professionnelles : Bonne agent

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) {

Affiliation politique (s'il y a lieu) { "

Date de l'arrestation : 11 juillet 1944

Motifs de l'arrestation { Au cours d'une perquisition effectuée par la Feldgendarmerie au domicile de ses parents, un tract de 1940 aurait été trouvé dans ses papiers personnels.

Condamnation :

Date, tribunal, motif {

Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce {

Lieu d'internement : "

Nom du défenseur :

1873

SCP - M. Lemaire  
de Louvain

3 AOUT 1944

Signé : LEMAIRE

*Delivered 7/9/44  
Revised from minute  
SCP arrived 10/11/44  
Liste collective chez  
M. M. M. M. M.*



V13 N° 27.132

Paris le 26 Juillet 1944.

Copie à Monsieur le chef des  
services administratifs  
pour le tenir au courant.  
Les fiches et notices de renseignements  
lui seront adressés dès réception.

Le Chef de la Subdivision du Secrétariat  
et du Personnel du Service de la Voie

neg. 14078  
27 JUIL 1944  
Services Adm.  
18, Rue de  
à Directeur  
Paris  
JAO

*Decker*

27 juillet  
en main

Paris, le 2 août 1944.

V.B./N-gp-B2

Monsieur le Chef  
des Services Administratifs,

Suite à ma transmission du 26 juillet 1944  
de la note du 17 juillet 1944 du Chef du 5<sup>e</sup>  
arrondissement V.B., concernant les arrestations  
par les Autorités allemandes de :

- Melle MOLIN Odette, garde auxiliaire à  
PETIT-HOUVIN
- M. MOLIN Charlemagne (retraité) garde-auxi-  
liaire au P.N. 74 à PETIT-HOUVIN
- M. MOLIN Raymond, cantonnier à PETIT-HOUVIN

Vous trouverez ci-annexées les fiches de  
renseignements concernant les intéressés.

Par ailleurs je vous informe que des ren-  
seignements fournis par le Chef d'arrondissement  
il résulte que Melle MOLIN serait déjà condamnée  
à 2 mois de prison et qu'elle serait à la prison  
de LOOS.

Le Chef de la Subdivision  
du Personnel et du Secrétariat V.B



S. 1875

(SRE)

Molin, Raymond.

(See Molin, Belette et Molin Chauleraque.)

S.N.C.F.

Région du Nord

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation

Nom : MOLIN

Prénoms : Raymond

Grade à la S.N.C.F. : Cantonnier

Résidence de service : PETIT-HOUVIN

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 1.4.1942

Date et lieu de naissance : 12.11.1916 à NOEUX-les-AUXI

Domicile civil : HAUTECLOQUE (P.N. 74) P-de-C.

Situation de famille : Célibataire

Qualités professionnelles : Bon agent

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) : E.V. le 18.2.35 au 65<sup>e</sup> R.A. pour 4 ans  
Campagnes Algérie 20.2.35 au 18.2.39  
Allemagne 3.9.39 au 3.12.39

Affiliation politique (s'il y a lieu) : Néant

Date de l'arrestation : 14 juillet 1944

Motifs de l'arrestation : Inconnus (frère de Melle Molin, dette auxiliaire le 11/7/44)

Condamnation :

Date, tribunal, motif :

Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce :

Lieu d'internement : Inconnu

Nom du défenseur :

Région  
- 3 AOUT 1944  
Services Administratifs  
18, Rue de Dunkerque, Paris-X  
Tél: TRU. 99-40

D. 1873

- 3 AOUT 1944

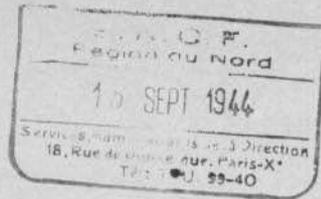
SEP - M. D. M.  
L. Lemaire  
Signé: LEMAIRE

Copie à Monsieur le Chef des Services  
administratifs pour le tenir au courant

Le Chef de la Section  
du Secrétariat et de Persone

*[Signature]*

Paris, le 16 septembre 1944



Monsieur ROUSSEL,

VB.N.SP-B/2

*ga*

Je vous informe qu'il a été décidé d'attribuer à M. MOLIN Raymond,  
centonnier à Petit-Mouvin, arrêté par les autorités allemandes le  
14 juillet 1944, une allocation mensuelle correspondant aux 3/8<sup>e</sup> de sa  
rémunération et ce, depuis la date de mise en état d'arrestation de  
l'intéressé.

L'imputation est à faire au chapitre 1er, article 18, paragraphe 2

Par ailleurs, les dispositions complémentaires ci-après sont à  
prendre à l'égard de l'intéressé :

- les retenues pour la Caisse des Retraites et la Caisse de Prévoyance  
devront être opérées, lesquelles seront versées à ces caisses.

En outre, l'allocation versée subira les retenues fiscales et sera  
déclarée au fisc.

15/9  
*[Signature]*

Le Chef de la Section  
du Secrétariat et de Persone

x Boulogne, le 28 Août 1946

.BIN Va 67<sup>2</sup>

Monsieur Raymond  
caufournier  
déporté

Monsieur Faradis  
Chef de la Subdivision du Secrétariat  
et du Personnel  
Paris

Avis de décès officiel de décès des enfants  
déportés

Avis n° 900. 3816 du 15/5/46  
je vous adresse ci-joint, pour la suite  
à donner, demande de la famille de  
M<sup>r</sup>-Monsieur Raymond. caufournier. déporté

M

REC. 1946  
29 AOUT 1946

par le Chef de Service  
Reçu

7  
VBN/p. NA<sup>2</sup>

Paris, le 4.9.46

Examiné et app. le Chef des Services  
Administratifs.

Subdivision du Secrétariat  
et du Personnel de la Ville  
h

- 7 SEP 1946

DR/N2/47  
---

Transmis à  
Monsieur le Directeur  
du Service Central du Personnel  
(Section des Prisonniers et déportés)

Comme suite à sa lettre Pm 495 du  
9 mai 1945.

P/Le Directeur,

Directeur en Chef,  
Attaché à la Direction

Signé : OUDOT

1873

see

Momenceau, Paul

(Vou Raclant Moncond huy Galissant)

Région du Nord

NOM: .....

Prénoms .....

Grade à la S.N.C.F. ....

Résidence de service .....

Date d'entrée à la S.N.C.F. ....

Date et lieu de naissance .....

Domicile civil .....

Situation de famille .....

Qualités professionnelles .....

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) .....

Affiliation politique (s'il y a lieu) .....

Date de l'arrestation .....

Motif de l'arrestation .....

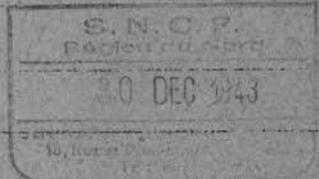
Condamnation .....

Date, tribunal, motif .....

Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce .....

Lieu d'internement .....

Nom du défenseur .....



NOM RENOUSSAU

Paul, Henri

Manoœuvre spécialisé

Dépôt de Laon

2. 1919

6.5.1889 à Solesmes (Oise)

7, rue Varlet LAON Cité (1ère)

Marié, 1 enfant

Bonnes

4.10.10 - 25.9.12

Est connu comme communiste mais n'a jamais donné lieu à remarques particulières en service.

10.11.1943 vers 3h 00

Inconnu

*(Séquestration - E.A.A. unique)  
Des renseignements ont été demandés à  
l'I.R.A. de Valenciennes*

D. 1873

30 DEC 1943

SCP rue de Valenciennes  
Le Directeur  
Signe: CAMBOURNAC

DR/N.2/41 D.n°1873  
Libération d'agents  
incarcérés par les  
Allemands  
-----

Monsieur le Directeur du  
Service Central P.

Suite aux fiches de renseignements concer-  
nant MM. BREBANT, Raymond, ouvrier  
MONCEND'HUI, Marcel "  
MOMENCEAU, Paul, manoeuvre spécialisé  
de LAON  
que je vous ai adressées le 30 Décembre 1943.

Ces agents, incarcérés par les autorités  
d'occupation depuis le 20 Décembre 1943, ont été  
libérés le 9 Avril 1944 et ont repris leur ser-  
vice le 11 Avril 1944.

Le Directeur,



S.N.C.F.

Région d'UNORD

*Certificat nu.  
d'admission  
M. Cazalide 13/11/42*

S.N.C.F.  
RÉGION du NORD  
12 NOV 1942  
DIRECTION de L'EXPLOITATION  
SERVICES ADMINISTRATIFS

MRV

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la  
S.N.C.F. par les Autorités d'occupation

NOM : **MOEUX**

Pré noms : **Georges, Lucien**

Grade à la S.N.C.F. : **Chef de bureau de 2<sup>e</sup> classe**

Résidence de service : **Paris**

Date d'entrée à la S.N.C.F. : **16 Septembre 1912**

Date et lieu de naissance : **5 Octobre 1894 à MOÏEN**

Domicile civil : **14, Rue Pasteur à Crosne (Seine et Oise)**

Situation de famille : **Marié - pas d'enfant**

Qualités professionnelles : **Excellentes**

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) : **Néant - Prisonnier civil pendant la guerre 1914-1918**

Affiliation politique (s'il y a lieu) : **Néant à notre connaissance**

Date de l'arrestation : **11 Novembre 1942**

Motifs de l'arrestation : **Serait accusé de détention d'armes par une dénonciation anonyme.**

Condamnation : **Très bon agent; venait de subir une intervention chirurgicale et était sorti de clinique le 9 Novembre 1942. Son état de santé très déficient ne lui permettrait de supporter que très difficilement une détention et une intervention rapide en vue de sa libération serait désirable.**

Date, tribunal, motif : **N'ayant pas évacué en 1940, a, en sa qualité de Conseiller municipal, reçu les premières autorités allemandes qui se sont présentées dans la commune de Crosne et a assuré la liaison nécessaire.**

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce : **(voir ci-dessus)**

Lieu d'internement : **Inconnu (Serait à Paris)**

Nom du défenseur :

*Suivant note Im. 1987/40.455  
du 5.10.1945, cet agent serait  
décidé à Paris le 11.12.1943*

*DR 11-D 1873.*

12 NOV 1942

*SCP M. Dubois  
Le Directeur  
Signé : Oudot*

Le 11 novembre 1942.

V.E.N. gp B/2

Monsieur le Directeur,

Je suis informé qu'après une perquisition effectuée à son domicile, les Autorités Allemandes ont mis en état d'arrestation le 11 novembre 1942 M. MOMEUX, Georges, chef de bureau de 2<sup>e</sup> classe à la subdivision des Travaux et Approvisionnements, chez lui où il se trouvait en repos pour maladie.

Des renseignements donnés par M<sup>me</sup> MOMEUX, il résulterait que M. MOMEUX serait soupçonné de détention d'armes à la suite d'une dénonciation. La perquisition n'a donné aucun résultat.

M. MOMEUX est un très bon agent qui était sorti de clinique le 9 courant après y avoir subi une opération chirurgicale (hernie) Etant donné que son état de santé qui était déjà très déficient avant même l'opération lui permettra de supporter que très difficilement une détention, je serais très heureux qu'une démarche soit faite d'urgence par la S.N.C.F. en vue d'obtenir la libération de cet agent et de connaître le motif exact de son arrestation en attirant en outre votre attention sur ce que son absence prolongée serait préjudiciable à l'intérêt du service.

Vous trouverez ci-annexées les fiches de renseignements habituelles concernant cette arrestation.



Le Chef de Service  
de la Voie et des Bâtimens

*M. le Directeur  
Les gages du temps j'ai  
4 fiches de votre nom la  
fiche dont ai je copie  
12/11/42*

12/11  
*Quina*  
V.  
95  
7

Monsieur le Directeur de la Région du Nord.

20 novembre

42

*Nouveau certificat  
medical a d'ordre de 21/11/42  
a M. Cazalete par et pour*

Monsieur MOMEUX Georges, chef de bureau à la S.N.C.F., opéré de gastro-entérostomie pour ulcère de l'estomac en 1933, vient à nouveau de subir une intervention chirurgicale le 29/10/42 pour cure radicale de très volumineuse hernie inguino-scrotale gauche traumatique. En outre, au mois d'août dernier, il a été alité pendant une quinzaine de jours (3 au 17 août) en raison d'un épisode fébrile sérieux avec expectoration per-

...

mettant de suspecter l'évolution d'une  
affection pulmonaire chez un sujet ayant  
maigri en quelques mois de 28 Kgs.

*Sifu Raymond*



VBN-vc.

Monsieur PARADIS,

Je suis informé par Madame MOMEUX que  
le lieu d'incarcération de son mari est  
FRESNES.

28 NOVEMBRE 1942.

Le Chef de la Subdivision  
des Travaux et Approvisionnements

RECIEU  
- 8 DEC 1942  
DIRECTION de L'EXPLOITATION  
SERVICES ADMINISTRATIFS

41933  
8 NOV 1942  
B

VBN/fg

2/12/1942

Transmis à Monsieur le chef des  
Services Administratifs  
pour le tenir au courant.

Le SCP a recherché M. Monant.  
à Fresnes et n'a pas trouvé.  
Ses lettres reportées

- 7 DEC 1942

F

- 7 DEC 1942

Monsieur le Directeur du Service  
Central du Personnel.

DR/N. 2/41 D. 1873  
Agent incarcéré  
par les Allemands

Suite à ma transmission du 12 Novembre  
1942, d'une notice de renseignements concer-  
nant M. MOMEUX, Georges, Chef de bureau de  
2è cl. à Paris (Subd. des Travaux et Approvi-  
sionnements).

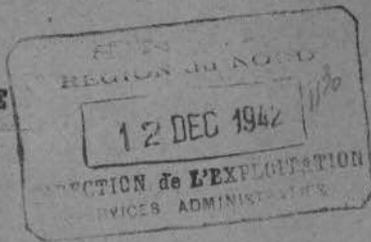
La femme de cet agent vient de nous  
faire connaître qu'il est incarcéré à la  
prison de FRESNES.

P. le Directeur,

Signé: Oudot

Le 11.12.42

LETTRE REPONSE



Monsieur le Directeur,

*M. Momeux  
Le raison de M.  
R. est de 50% (et m  
85%) par rapport  
1941/42*

Suite à la demande de secours ci-jointe, présentée en faveur de M. MOMEUX Georges, Chef de bureau de 2ème classe à la Subdivision des Travaux et Approvisionnements à PARIS.

M. MOMEUX a été arrêté le 11 novembre 1942 par les Autorités occupantes pour motif inconnu.

L'intéressé est âgé de 48 ans, marié. Il ne recevra aucun salaire pendant la durée de son incarcération.

Etant donné que le motif de l'arrestation n'est pas connu je pense que l'intéressé peut être classé, au point de vue secours, dans la catégorie A, paragraphe 1<sup>er</sup> de l'annexe à votre lettre du 5 janvier 1942.

Je vous propose donc, en conséquence, de lui attribuer un secours qui se décomposerait comme suit:

$$\text{Part sur la rémunération : } \frac{60.804 \times 75^{50}}{100 \times 12} = 3.800 \text{ frs } 2533$$

ce qui donnerait pour la période du 11 au 30 novembre:

$$\frac{2533 \times 3.800 \text{ frs} \times 20 \text{ j.}}{30 \text{ j.}} = 2.532 \text{ frs } 1689$$

18 DEC 1942

DR/N2/47-D 1873

M. le Chef des Service V.B.

Je vous serais obligé de vouloir bien autoriser le paiement de la somme de 2.532 frs à fin novembre et me confirmer que vous êtes d'accord pour attribuer un secours mensuel de 3.800 frs à partir du 1er décembre 1942.

*Puisque le motif de l'arrestation de M. Momeux n'est pas connu, nous devons - conformément au 5ème alinéa du § D du règlement de la réunion du 22.9.42 au S.C.P. - limiter notre aide au versement de la 1/2 de la rémunération (agent marié), c'est à dire 1800<sup>t</sup> du 11 au 30/11/42 et 2550<sup>t</sup> par mois à compter du 1/12/42.*

Le Chef du Service de la Voie et des Bâtiements

*Il est établi ultérieurement que M. Momeux est incarcéré pour détention d'armes, celui-ci bénéficierait rétroactivement de l'allocation correspondant aux 3/4 de la rémunération, comme vous le proposez.*

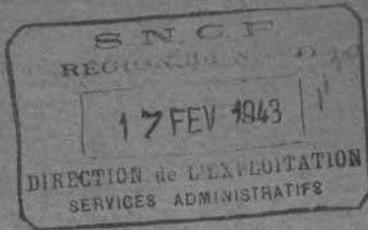
Monsieur le Directeur de la Région du NORD.

Le Directeur

Signé : CAMBOURNAC

*Quinlan*

MER. 17 FEV 43



Paris, le 16 février 1943.

VB.N/gp B/2

Monsieur le Directeur,

*9-  
à  
à la suite de  
17/2  
L'absence  
de MOMEUX*

Par note VB.N/gp B/2 du 11 novembre 1942, je vous ai fait connaître que M. MOMEUX Georges, Chef de bureau de 2<sup>me</sup> classe à la subdivision des Travaux et Approvisionnements, avait été mis en état d'arrestation, par les autorités allemandes, le même jour, chez lui, alors qu'il se trouvait en repos pour maladie.

J'attirais votre attention sur le fait que M. MOMEUX était un très bon agent, sorti de clinique le 9 novembre après y avoir subi une intervention chirurgicale (hernie) et je vous demandais de vouloir bien faire effectuer une démarche en vue de la libération de l'intéressé dont l'absence est très préjudiciable à l'intérêt du service.

Je vous serais obligé de vouloir bien faire examiner à nouveau cette question pour tâcher d'obtenir la libération de M. MOMEUX.

Le Chef de Service,  
de la Voie et des Bâtiments

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Blum", with a long horizontal stroke extending to the right.

Monsieur le Directeur de la Région du Nord.

Affaire Momenet

18/2/43

Transmise au S.C.P. le 12 Nov. 1942.

Le 13 novembre le S.C.P. nous a demandé de lui adresser si possible des certificats médicaux destinés à appuyer la demande de libération de M. Momenet.

Deux certificats médicaux ont été envoyés au S.C.P. les 17 et 18 novembre 1942, l'un émanant du médecin particulier de l'agent, le second du Docteur Raynoudaud.

Selon des renseignements fournis téléphoniquement par le S.C.P. (M. Cazalet), les autorités allemandes n'ont pas daigné répondre aux deux interventions de ce service :

Je m'en suis néanmoins inquiété par lettre spéciale envoyée au S.C.P.

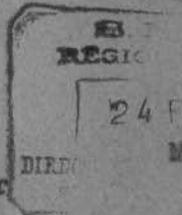
18/2

19/2  
mais oui.  
Lettre au S.C.P.  
17



Le 24 FEV 1943.

Région du Nord

DR/N.2/41  
D.1373Agent arrêté par  
les allemandsMonsieur le Directeur du Service  
Central du personnel.

Le 12 Novembre 1942, je vous ai adressé une notice de renseignements concernant M. MOMEUX Georges, Chef de bureau de 3ème classe à PARIS (Subdivision des travaux et approvisionnements) arrêté par les autorités allemandes le 11 Novembre 1942.

Sur cette notice, j'appelais votre attention sur le fait que M. MOMEUX, qui venait de subir une intervention chirurgicale et sortait de clinique, était dans un état de santé très déficient qui ne lui permettrait de supporter que très difficilement une détention; j'insistais en vue d'une intervention rapide pour sa libération.

Depuis cette date, vous m'avez fait connaître verbalement que malgré deux interventions de votre service auprès de l'ambassade de BRINON, les autorités allemandes n'avaient pas répondu bien que nos interventions fussent appuyées par des certificats médicaux.

Je vous demanderai de vouloir bien insister à nouveau auprès de l'ambassade de BRINON et me faire part des résultats que vous pourrez obtenir.

24 FEV 1943

Le Directeur,

Signé : CAMBOURNAC

COPIE pour M. le Chef du Service VB.

Pour le tenir au courant.  
Suite à sa lettre VB/N SP B/2  
du 16 Février 1943.

Le Directeur,

Signé : CAMBOURNAC

DELEGATION GENERALE  
du  
GOUVERNEMENT FRANCAIS  
dans les  
TERRITOIRES OCCUPES

Paris, le 26 Mars 1943.



COPIE TRANSMISE à :  
Directeur de l'Exploitation  
de la Région NORD

Le 29/3/1943.  
Le Chef du Bureau des  
Prisonniers,

*McCarthy*

Monsieur,

*M. Daudot*  
*21*  
*1/4*  
*3*

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre P.C. 40.455 du 5 Mars 1943, relative à l'arrestation, par les Autorités Allemandes, de Monsieur Georges MOMEUX.

La Délégation Générale avait effectué, auprès des Autorités Supérieures allemandes, en faveur de l'intéressé, une pressante démarche qui est, jusqu'à ce jour, restée sans réponse.

J'interviens à nouveau auprès de ces Autorités et ne manquerai pas de vous tenir informé du résultat de mes démarches.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

signature :

Monsieur CAZALET  
Chef du Service des Prisonniers  
8, rue de Londres - PARIS 9ème.

DR/N2/41  
D 1873

-7 AVR 1943

Copie à Monsieur le Chef du  
Service V.B.

comme suite à sa lettre VB.N.gp B<sup>2</sup> du  
16/2/43.

P. Le Directeur,

Signé : Cudot

DELEGATION GENERALE  
du  
GOUVERNEMENT FRANCAIS  
dans les  
TERRITOIRES OCCUPES

Paris, le 26 Mars 1943

-----  
N° DS.1843/43/S

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception  
de votre lettre P.C. 40.455 du 5 Mars  
1943, relative à l'arrestation, par les  
autorités allemandes, de Monsieur Georges  
MOMEUX.

La Délégation Générale avait effec-  
tué, auprès des Autorités supérieures  
allemandes, en faveur de l'intéressé, une  
pressante démarche qui est, jusqu'à ce  
jour, restée sans réponse.

J'interviens à nouveau auprès de ces  
autorités et ne manquerai pas de vous  
tenir informé du résultat de mes démar-  
ches.

Veillez agréer, Monsieur, l'expres-  
sion de ma considération distinguée.

signature :

Monsieur CAZALET,  
Chef du Service des Prisonniers  
8 rue de Londres - PARIS 9°

---

1730 - Copie transmise à Monsieur le  
Directeur de l'Exploitation  
de la Région NORD  
à titre d'information.

Le 29/3/1943

Le Chef du Bureau des  
Prisonniers,

signé : .....

Paris, le

23 avril 1943

27 Av. 1943

DIRECTION de l'Éclaircissement  
SERVICES ADMINISTRATIFS

VB.N.gp. B/2

Monsieur le Directeur,

*L<sup>s</sup>  
arriv. à SCP  
27/4  
3*

Suite à précédentes correspondances concernant M. MOMEUX Georges, Chef de bureau de 2<sup>e</sup> cl. à la Subdivision des Travaux et Approvisionnements, incarcéré par les Autorités Allemandes, le 11 novembre 1942.

Je suis informé que l'intéressé, qui avait été transféré au camp de concentration de ROYALIEU, aursit été emmené en Allemagne.

Je vous demanderai de vouloir bien faire provoquer une démarche par le Service Central P, en vue d'obtenir, si possible, des renseignements précis sur le sort réservé à notre agent.

Le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtimens

*Dumay*

*28 avril  
M. Marty*

Monsieur CAMBOURNAC, Directeur de la Région NORD.

30 AVR 1943

DR/N. 2/41  
D. 1873SECTION NORD  
30 AVR 1943  
DIRECTION DE L'EMPLOI  
SERVICES ADMINISTRATIFSMonsieur le Directeur du  
Service Central du Personnel.

Je suis avisé que M. MOMEUX Georges,  
Chef de bureau de 2è cl. à Paris (Subdivision  
des Travaux et Approvisionnements) qui avait  
été transféré de Fresnes au camp de concen-  
tration de Royallieu aurait été dirigé sur  
l'Allemagne.

Voudriez-vous essayer d'obtenir des  
précisions par l'intermédiaire de l'Ambassade  
de Brinon et, si possible, la nouvelle adres-  
se de l'intéressé afin de rassurer sa famille.

/ Le Directeur,  
Signé : Cudot

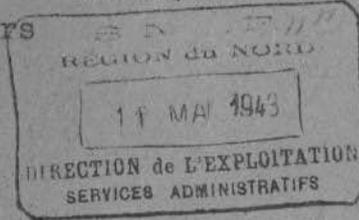
Service Central du  
Personnel

Paris, le 10 Mai 1943.

Bureau des Prisonniers

8, rue de Londres

Tri. 91-73



Monsieur le Directeur de la  
Région du NORD

Comme suite à votre lettre DR/N.2/  
41 D.1873 du 30 écoulé, relative à M.  
MOMEUX Georges, j'ai l'honneur de vous  
informer que nous intervenons auprès  
des Autorités compétentes, en vue d'ob-  
tenir le renseignement demandé.

Le Chef du Bureau des  
Prisonniers,

*Ucasauy*

*92*  
*quel est le numéro ?*  
*11/53*  
*12 mai*  
*renseigné en doublet*  
*14.5*  
*WJ*

18 MAI 1943

DR/N2/41 -D 1873

Copie à Monsieur le Chef du Service V.B.  
Pour le tenir au courant, suite à sa lettre  
V.B. N.gp.B<sup>2</sup> du 23/4/43.

P. Le Directeur,  
Signé : Oudot

Service central  
du Personnel

Paris, le 10 Mai 1943

--  
Bureau des  
Prisonniers

--  
8 rue de Londres  
Tri. 91-73

Monsieur le Directeur  
de la Région du Nord

Comme suite à votre lettre  
DR/N2/41 D.1873 du 30 écoulé,  
relative à M. MOMEUX Georges, j'ai  
l'honneur de vous informer que nous  
intervenons auprès des Autorités  
compétentes, en vue d'obtenir le  
renseignement demandé.

Le Chef du Bureau des  
Prisonniers,

signé : .....

B.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région du Nord

- 8 OCT 1945

SERVICE CENTRAL  
DU PERSONNEL

Service Administratif  
18, Rue de ...

Paris, le 5 Oct. 1945

~~MB/ RUM/ 10/10/1945/ 1945~~

I DIVISION

8, Rue de Londres (9<sup>ème</sup>)

Section des Prisonniers  
et des Déportés Civils

Monsieur le Directeur

Tél. TRI. 91-73

de la Région du NORD.

Ref. PmN°1987/40.455

J'ai l'honneur de vous faire connaître  
que le Ministère des Prisonniers, Déportés  
et Réfugiés, vient de nous aviser officieuse-  
ment du décès de:

M. MOMEUX Georges, N° 31.763  
né le 5 Octobre 1894,  
Chef de Bureau de 2<sup>o</sup> cl. Paris- Sce. Régional,  
survenu le 11 Décembre 1943 à DORA.

La famille de l'intéressé sera avisée  
directement par le Ministère.

Le Chef de Section,

Lith. A.C.M.

*2*  
*8/10*  
*7*  
*Lurin*  
*Document G.P. 10/10/1945/ 1945*  
*10/10/1945/ 1945*  
*W. Duch*

4.K.  
S.N.C.F.

Paris, le 5 oct. 1945  
8 rue de Londres (9ème)

-----  
Service central  
du Personnel.

-----  
1è Division

Section des Prisonniers  
et des Déportés Civils

Monsieur le Directeur  
de la Région du NORD.

-----  
Tél. TRI. 91-73

-----  
Réf. PmN° 1987/40.455

J'ai l'honneur de vous faire connaître  
que le Ministère des Prisonniers, Déportés  
et Réfugiés, vient de nous aviser officieuse-  
ment du décès de :

M. MOMEUX Georges, N° 31.763  
né le 5 octobre 1894,  
Chef de bureau de 2è cl. Paris-Sce Régional  
survenu le 11 décembre 1943 à DORA.

La famille de l'intéressé sera avisée  
directement par le Ministère.

Le Chef de Section,  
signé : .....

-----  
DR/N2/41

D.1873

COPIE pour Monsieur le Chef du  
Service V.B.

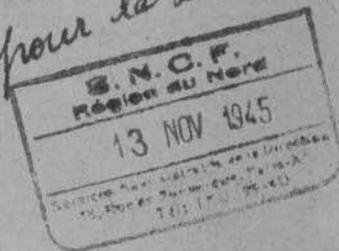
Pour avis.

/Le Directeur,

Signé: OUDOT

MINUTE  
pour la Direction Régionale

13 NOV 1945



Madame,

DR/N2/41 D

J'ai été douloureusement ému par la mort de votre mari décédé en captivité.

Au nom de la Société Nationale, de la Région du Nord, et en mon nom personnel, je m'associe à votre deuil et vous exprime mes sentiments de vive condoléance.

Je tiens à vous assurer que nous saurons garder le souvenir de votre cher disparu.

Veuillez agréer, Madame, avec l'hommage de mon respect, l'assurance de ma profonde sympathie.

Le Directeur,

Signé : HÉBERT

Madame MCHUX  
14 rue Pasteur à CROHES (S.A.O.).

D. 1873.

D. R. 2.

Monchaux Sylvain

AGENTS se TROUVANT dans l'IMPOSSIBILITE d'ASSURER  
leur SERVICE du FAIT des AUTORITES ALLEMANDES

Nom et prénoms : **MONCHAUX, Sylvain, Ferdinand**

Grade : **Homme d'Equipe**

Etablissement <sup>(1)</sup> : **PARIS**

Né le : **20 Février 1905** Commissionné le : **1er Février 1920**

Situation de famille <sup>(2)</sup> : **Marié - sans enfant**

Absent du <sup>(3)</sup> **19 octobre 1941** au <sup>(4)</sup>

Motif de l'absence <sup>(5)</sup> : **D'après des renseignements de source officielle, MONCHAUX  
serait incarcéré à la suite de son ancienne activité politique d'extrême gauche.  
Nous tentons d'obtenir des précisions à ce sujet.**

Rémunération mensuelle de l'agent <sup>(6)</sup> :

Observations du service : **L'agent ~~est~~ considéré comme absent irrégulièrement et  
traité sans solde pendant son éloignement du chemin de fer.**

DR/W2/41 - D 1873

29 DEC 1941

Transmis à M. le Directeur du Service Central P.

Comme suite à sa lettre P. 5329 du 15 mai 1941. *Nous  
Non*

*procédons à une enquête sur les faits et attributions d'un salaire mensuel.*  
LE DIRECTEUR

Signé : CAMBOURNAC

COPIE pour M. le Chef des Services Administratifs de la Direction de l'Exploitation,

Ci-joint, fiches de renseignements d'usage.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

*Delannoy*

REGION DE PARIS  
- 3 NOV 1941  
DIRECTION de L'EXPLOITATION  
SERVICES ADMINISTRATIFS  
EX. N. sp. 4 A/4  
D. 49.659

- 7 NOV 1941

Incarcération par  
les autorités  
allemandes.

Monsieur le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité M.T.

L'Homme d'Equipe MONCHAUX Sylvain, de PARIS  
a été mis en état d'arrestation par les autorités  
allemandes le 19 octobre 1941.

Prière de lui supprimer sa solde à compter  
de cette date.

Par ailleurs, je vous demanderai de faire  
verser à Mme MONCHAUX, domiciliée 9, rue Jules  
Guesde à PERSAN (Seine-et-Oise), les appointements  
de son mari pour la période du 1<sup>er</sup> au 18 octobre 1941  
inclus.

*8 x 1 41  
Delannoy*

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Signé: DELANNOY

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

REGION DU NORD

SUBDIVISION DU PERSONNEL DE L'EXPLOITATION

Paris, le 13 JAN 1942 193

Ex N. 9 p 4 A/4

D 49659

affaire Monchaux

Monsieur le Chef  
des services administratifs  
de la Direction de  
l'Exploitation

Suite à ma lettre du 7  
Novembre 1941.

Le homme d'équipe Monchaux  
Sylvain, de Paris, qui avait été  
mis en état d'arrestation par  
les autorités allemandes le  
19 octobre 1941, s'est remis à votre  
disposition le 31 Décembre 1941  
et a été remis en service.

Je vous communiquerai les  
renseignements complémentaires que  
je tente d'obtenir.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

*Urbain*

15-142  
Le Marty  
avis au CP



26 JAN 1942

DR/E2/41

D 1873

Libération  
d'un agent.

Monsieur le Directeur  
du Service Central P.

Suite à la fiche de renseignements  
que je vous ai adressée le 29 Décembre  
1941 concernant l'homme d'équipe  
MONCHAUX, Sylvain, de PARIS.

J'ai l'honneur de vous informer  
que l'intéressé a été remis en service  
le 24 décembre 1941 après libération.

Le Directeur de l' Exploitation,

Signé : Cudot

Le lampiste. appareilleur Monchaux, de Persan -  
Beaumont, proteste <sup>le 21 Mars</sup> contre la retenue de sa solde pendant  
ses 2 mois et 4 jours de prison. Elle ne peut qu'être  
maintenue. Après examen de sa situation, l'Ex.  
propose un secours de 500<sup>+</sup>.

Mais Monchaux est libéré depuis près de 5 mois et les  
motifs d'ordre psychologique qui justifient l'attribution  
immédiate de secours aux familles des incarcérés n'ont pas  
à jouer rétroactivement.

En outre, M<sup>me</sup> Monchaux, qui n'a pas de charge de  
famille, a vécu sur les économies du ménage pendant  
la détention de notre agent et n'a pas contracté de dette.

En l'espèce, je ne suis pas d'avis d'accorder un



19/5/42

Cludo

si elle est subventionnée par le service, il lui faut  
facilement se procurer des vêtements. Pour les faire à la main  
des un fait comme le préjudice causé et de  
à donner la préférence.

sur le P. 87115-1

500  
Comptable  
le 5.42

D. 1873

22/11/41

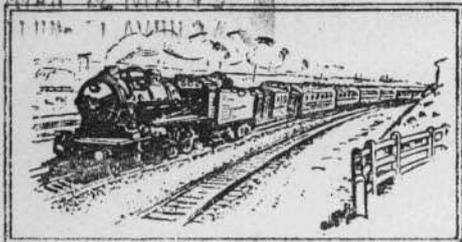
Lettre de la Fédération en date du  
18 Mai 1941 (Bonaventura) relative  
à une réclamation de solde et de  
retenue sur gratifications que  
présente le Moucheaux Sylvain.

Transmis à M. Degardin  
par projet de retour  
22/11/41  
Sipri Hebert

24 MAI 45

Fédération Nationale des Travailleurs de Chemins de Fer

MAR 22 MAI 45



# UNION DES SYNDICATS CONFÉDÉRÉS DE LA RÉGION DU NORD

Téléphone : TRUdaine 58-54  
58-55

19, Rue Pierre-Semard, PARIS-IX<sup>e</sup>

Paris, le 18 mai 1945



S.N.C.F.  
Région du Nord  
23 MAI 1945  
Services Administratifs - 18, rue de Dunkerque  
18 Rue de Dunkerque, PARIS-IX<sup>e</sup>  
TÉL. TRU 4-45

25 MAI 1945  
Division  
Subdivision

6415

N<sup>o</sup> 2.880 SB/OM

Monsieur HEBERT

Directeur de la Région du Nord  
18, rue de Dunkerque - PARIS 10<sup>e</sup> -

M. Gaudot  
M. Desarais  
H7 22-5

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'examen du cas de MONCHAUX Sylvain, lampiste appareilleur à Persan-Beaumont pour une réclamation dont je vous donne, ci-après, copie .

" En 1941 j'ai été interné à Fresnes pour  
" cause anti-allemande et menée communiste . Durée de  
" ma détention du 19/10/41 au 23/12/41, soit 66 jours .  
" Retenue de ma solde a été faite par la Région Nord, plus  
" une amputation de 2/12 sur mes gratifications de 1942 .  
" Bien qu'ayant fait plusieurs demandes de  
" remboursement à la Région, je n'ai, jusqu'à ce jour, rien  
" obtenu ."

Je vous demande donc de faire examiner cette affaire afin de donner satisfaction à cet agent .

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée .

Un Secrétaire :

S. BONAVENTURE

2515  
L. Senon

DIVISION du Sec GÉNÉRAL  
2<sup>e</sup> SUBDIVISION

11

- 6 JUIN 1945

*triche remise  
à M. Bonaventure  
le 21/7/45*

EX. N. gp. 4 A/1  
D. 44.659  
DR/N<sup>o</sup> 141. 9/1873

Monsieur le Secrétaire,

Comme suite à votre lettre n° 2880 S.B./  
M du 18 mai 1945, je vous informe que le  
lampiste-appareilleur MONCHAUX Sylvain de  
Persan-Beaumont, a effectivement droit à un  
rappel de solde pour la période du 19 octobre  
1941 au 23 décembre 1941 inclus étant donné  
le motif pour lequel il n'a pu assurer ses  
fonctions à la S.N.C.F.

Les sommes lui revenant à ce titre ainsi  
que la retenue des 2/12 opérée sur la prime  
de fin d'année 1942 lui seront payées pro-  
chainement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance  
de ma considération distinguée.

Le Directeur,  
*S. Lamy*

Monsieur le Secrétaire  
de l'Union des Syndicats  
Confédérés de la Région Nord,  
19, rue Pierre Sémard,  
PARIS IX<sup>e</sup>

D.1873

D.R.<sup>2</sup>

Moncomble, Louis

AGENTS SE TROUVANT DANS L'IMPOSSIBILITE D'ASSURER  
LEUR SERVICE DU FAIT DES AUTORITES ALLEMANDES

---

Nom et prénoms : MONCOMBLE Lucien  
Grade : Ouvrier de 2ème classe S.M.  
Etablissement (1) : SAINT-DENIS  
Né le : 18 Janvier 1904 - Commissionné le : 1er novembre 1928  
Situation de famille (2) : Marié , 5 enfants - 17 - 14 - 12 - 5 et 3 ans.

Absent (3) 31 juillet 1941 au (4) 1er août 1941  
Motif de l'absence (5) : incriminé par les autorités allemandes de vol de pain.

Rémunération mensuelle de l'agent (6)  
Eléments fixes : 1.816 frs  
Allocations familiales  
et salaire unique : 1.440 frs

---

Observations du Chef du Service : Arrêté après sa journée de travail le 31 juillet 41 (1)

M. MONCOMBLE a été libéré le lendemain matin, son innocence ayant été reconnue. Il a repris son service aussitôt. L'intéressé n'ayant subi aucune retenue de salaire, il n'y a donc pas lieu à propositions en sa faveur.

(1) Par note du 6/8/41, il a été indiqué que l'intéressé avait été arrêté pendant la coupure de midi. Or, pendant cette coupure n'eut lieu qu'un interrogatoire, alors qu'il ne fut procédé à cette arrestation que dans la soirée, après la journée de travail.

VB

MONCMELE Louis

Ouvrier de 2<sup>e</sup> classe S.M. à Saint-Denis.

District de Saint-Denis.

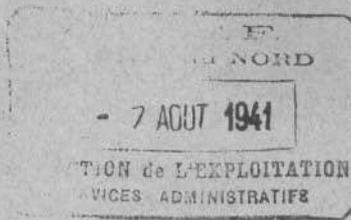
Marié, 5 enfants.

Le 31 juillet 1941, a été arrêté <sup>par la police</sup> par les autorités allemandes sous l'inculpation de vol de pain. A été libéré le lendemain, <sup>matin</sup> 1er août 1941, son innocence ayant été reconnue.

*double fiche*

Dates	
31-7-41	Arrestation.
1-8-41	Libération.

Paris, le 6 août 1941



VE. N. gp. B/2

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs,

Je suis informé que M.M.

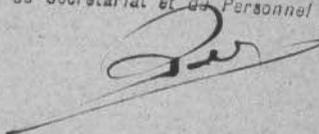
MONCOMBLE Louis, ouvrier 2<sup>e</sup>Cl S.M.  
BECQUE Maurice )  
LAISNE Marcel ) auxiliaires  
LIBERT Raymond )

de l'équipe S.E.S. de St-Denis, ont été arrêtés  
le 31 juillet, pendant la coupure de midi,  
en gare de St-Denis, par les autorités alleman-  
des, sous l'inculpation de vol de pain.

23 boules de pain ont été trouvées dans  
le wagon de l'équipe.

Je fais suivre cette affaire et vous  
tiendrai au courant.

Le Chef de la Subdivision  
du Secrétariat et du Personnel V. B.



7 III 41  
D  
A suivre

SOCIÉTÉ NATIONALE  
des CHEMINS de FER FRANÇAIS  
Région NORD  
Paris, le <sup>1. Sept 41</sup> ~~2~~ Août 1941. MT

Service de la Voie  
et des Bâtimens

C.F.  
RÉGION du NORD  
- 2 SEPT 1941

DIRECTION de L'EXPLOITATION  
SERVICES ADMINISTRATIFS

VB N gp B  
-----

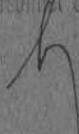
Monsieur le Chef des  
Services Administratifs,

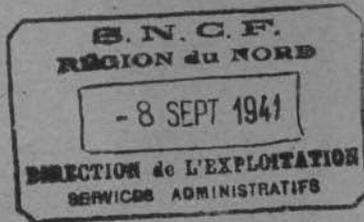
Suite à ma lettre VB N gp B<sup>2</sup> du  
6 courant.

Je vous informe que l'ouvrier de  
2ème classe MONCOMBLE Louis et l'auxiliai-  
re BECQUE Maurice, qui avaient été arrêtés  
par les autorités allemandes pour vol de  
pain, ont été reconnus innocents et mis  
en liberté.

Par contre, le cantonnier BRETON  
Albert de St-Denis a été arrêté comme  
reconnu coupable dans cette affaire avec  
les auxiliaires LIBERT Raymond et LESNE  
( et non Laisné) Marcel, déjà signalés.

Le Chef de la Subdivision du Secrétariat  
et du Personnel du Service de la Voie





8 SEP 1941

D.R/N.2/41  
D.1873

V.R. : VB.N.gp.B2  
du 1/9/1941

Arrestation par  
les autorités  
allemandes.

Le Chef des Services Administratifs

à Monsieur le Chef de la Subdivision  
du Secrétariat et du Personnel V.E.-

L'ouvrier de 2ème classe MONCOMBLE, Louis,  
de St-DENIS, ayant été reconnu innocent du vol  
de pain qui lui était reproché, et mis en li-  
berté, vous pouvez m'adresser maintenant la fi-  
che de renseignements prévue par la lettre  
D.5329 du 15 Mai 1941 de M. le Directeur du  
S.C.F.

Je vous rappelle que cette fiche doit être  
établie (en double exemplaire) pour tous les  
agents qui étaient incarcérés par les autorités  
allemandes le 15 Mai 1941 ou qui l'ont été,  
quelle que soit la durée de leur emprisonnement,  
postérieurement à cette date.

*S. Ferry*  
*St-Denis - V.B.*  
le 11 FEV 1942  
*S. Ferry*

Paris, le 10 Mars 1942.



Monsieur le Chef  
des Services Administratifs,

VB.N gp B<sup>2</sup>

20-103  
1/3  
indiqué  
suivre

Je suis informé que l'Ouvrier de 2<sup>e</sup> cl. S.M. MONCOMBLE Lucien de St-Denis, qui était en congé régulier du 23 janvier au 12 février inclus, n'a pas repris son service et n'a pas obtenu dans les délais fixés à la lettre recommandée de mise en demeure de reprendre ses fonctions.

Or, Mme MONCOMBLE a avisé le chef de district que son mari était incarcéré à la prison de Versailles mais n'a pu indiquer le motif de son arrestation.

Je demande à M. le Chef du Contentieux de faire une démarche auprès des autorités judiciaires en vue de connaître le motif de l'incarcération de cet agent qui a dû être jugé, d'après les dires de sa femme, le 19 février.

Le Chef de la Subdivision du Secrétaire  
et du Personnel du Service de la Voie

*Carry*

D. 1873

(SR 2)

Moncou d'huy, Marcel (M.D. 3076)  
(the Protestant Moncou d'huy)

F. 1

F. 2

S.N.C.F.  
Région Nord  
Irradiation  
4ème Arrondissement

Renseignements à fournir  
en vue d'irradiation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation.

NOM . . . . . : **MONCOND'HUY**

Prénoms . . . . . : **Arceel, Victor**

Grade à la S.N.C.F. . . . . : **Ouvrier forgeron**

Résidence de service . . . . . : **Départ. de LACH**

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . : **2.10.1919**

Date et lieu de naissance . . . . . : **14.9.1895 à Troisly-Loire (Aisne)**

Don. Vie civil. . . . . : **19, rue Dordé à LACH (Aisne)**

Situation de famille . . . . . : **Marié - 2 enfants (22 et 12 ans)**

Qualités professionnelles . . . . . : **Très bonnes**

Services militaires . . . . . : **15.5.19 - 27.1.19 148 BCA**  
(grade, campagnes, citations, blessures)

Affiliation politique (s'il y a lieu) . . . . . : **est connu comme communiste mais n'a jamais donné lieu à remarques particulières en service. Est titulaire d'une fiche F.1**

Date de l'irradiation . . . . . : **20.1.43 vers 23h.00**

Motif de l'irradiation . . . . . : **Inconnu.**  
*(Déclaration EVA) Des renseignements sont demandés à l'AVA et l'Unité*

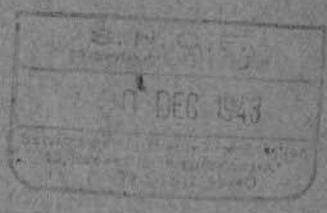
Donneur . . . . . :

Date, + noms L. motifs . . . . . :

Documents de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce . . . . . :

Motif d'incrimination . . . . . :

Don. Offenseur . . . . . :



D. 1873  
30 DEC 1943

SCP M. Switton  
Le Directeur

Signé: CANOURNAC

S.N.C.F.

Région du NORD

11-1-44

D.R/N. 2/41  
B. 1878

Monsieur le Directeur du Service  
central du Personnel  
(Service des Prisonniers)

Agents arrêtés  
par les Allemands

Suite à mes transmissions du 30 Décembre  
1943 des notices de renseignements concernant:

M. M. BRIBANT, Raymond, ouvrier ajusteur,  
BENINCERAN, Paul, manoeuvre spécialisé,  
BOUCORD'HUY, Marcel, ouvrier forgeron,  
à LIGNY.

Ces agents sont incarcérés à la maison  
d'arrêt de LIGNY (section allemande).

Nous n'avons pu obtenir de renseignements  
sur le motif de ces arrestations.

Le Directeur,

*Suzie Guédot*

Saon 16 janvier 1944



Monsieur le Directeur,

Je me permets d'attirer votre bienveillante attention,  
sur le cas suivant :

Mon mari, MONCOND'HUY Marcel forgeron au dépôt de LAON, fut arrêté  
par la Feldgendarmérie, le 20 décembre dernier vers 23h, alors qu'il était couché. J'ignore  
encore, ainsi que lui-même, le motif de cette incarcération. Voici 4 semaines qu'il se trouve  
ici, à la section allemande de la prison de Saon et n'a subi encore aucun interro-  
gatoire - et peut-être cette situation durera encore quelque temps.

Voici l'objet de cette lettre. Sa paie de décembre devait avoir lieu le  
24 ~~décembre~~. Je fis donc demander le 23 au matin au bureau du dépôt quelles étaient  
les formalités à remplir afin que je puisse percevoir la paie de décembre ainsi que les  
primes de gratification de fin d'année. Il fut répondu par Monsieur Quist, employé  
de bureau que la fiche de paie était renvoyée à Paris et qu'il fallait attendre les  
instructions de la direction. Sa paie devant avoir lieu le 24, donc le lendemain de ce  
jour, je n'ai pu que constater la diligence avec laquelle le renvoi de la fiche avait  
été effectué.

Le 29 décembre, n'ayant aucune nouvelle, je suis allé trouver Monsieur  
Beine chef de dépôt qui fit appeler le payeur qui indiqua que le nécessaire était  
fait et que je toucherais dans une dizaine de jours.

Le 10 janvier je reçus un avis d'avoir à me présenter à la caisse prin-  
cipale à la gare pour percevoir une somme de 2.197<sup>50</sup> représentant les  
3/4 de la paie de mon mari du 1<sup>er</sup> au 20 décembre, jour de l'arrestation.

7  
Le 15 janvier je reus également un avis pour toucher la somme de 579<sup>fr</sup> représentant la demi allocation du 21 au 31 décembre.

Mais des primes de gratifications s'élevant à 3.580<sup>fr</sup> aucune nouvelle -

A Or, il se trouve que des femmes dont les maris ont été incarcérés en même temps que mon mari, eu, appartenant au service agent trains eu, appartenant au service de gare - ont perçu le montant des primes de gratifications.

|| Je me permets donc de vous demander quelle est la raison pour laquelle je ne puis toucher le montant des primes de gratifications -

Depuis l'incarcération de mon mari je suis malade et dois suivre un traitement sévère qui coûte cher.

C'est pourquoi je me suis permis de vous exposer la situation dans l'espoir que vous pourriez intervenir favorablement afin que la situation soit régularisée dès que possible.

Je vous en remercie vivement et vous prie d'agréer Monsieur le Directeur l'assurance de mes sentiments distingués

*Monseigneur*

Madame A. Moncond' huy

19 rue Badré

Laon - cité

(Aisne)

S. N. O. F

LA CHAPELLE, le

20 JANV 1944 GT

21 JANV 1944
Direction
Paris-XI
9.30

A3 n°

8099

Monsieur le Chef des Services Administratifs

à PARIS

Je vous adresse ci-joint une lettre que vient de me faire parvenir Mme MONCOND'HUY, femme d'un des trois agents du dépôt de Laon arrêtés le 20 décembre 1943 par les autorités allemandes (me transmission des fiches de renseignements du 27 décembre 1943)

Le motif de ces arrestations n'a pu encore être décelé malgré les démarches répétées de M. Montcourant auprès de l'E.U.A St. Quentin.

Les trois intéressés étaient, il est vrai, connus pour leurs opinions communistes, et MONCOND'HUY était, en particulier, titulaire d'une fiche Fl, mais aucun fait précis n'a pu être retenu à leur charge dans l'exercice de leurs fonctions.

Aussi avons-nous fait payer à leur famille une allocation égale à la moitié de leur rémunération d'activité.

Par contre, leur prime de fin d'année avait été, conformément aux instructions applicables en la matière, mise en réserve et non payée à leurs ayants droit.

B

Mme MONCOND'HUY appuie sa demande en faisant remarquer que cette prime aurait été payée à ~~des~~ agents du Service

...

de l'Exploitation. Les délégués auprès de M. Montcourant sont d'ailleurs également venus trouver ce fonctionnaire en formulant la même demande et en mettant en avant ce même fait.

Il ne peut s'agir que de cas particuliers dont je ne suis du reste pas à même de vérifier l'exactitude, mais en ce qui concerne nos agents, étant donné justement leurs antécédents, je ne suis pas d'avis que soit prise en leur faveur une mesure exceptionnelle qui ne me paraîtrait justifiée qu'à l'égard d'excellents éléments.

Je fais répondre aux délégués par M. Montcourant que le non paiement de la prime de fin d'année résulte de l'application des règles en vigueur et je vous laisse le soin de répondre à Mme MONGOND'HUY

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision  
du Personnel,

*Peut-être vous d'avis de pouvoir par voie de lettre  
après que j'aurais fait vérifier la situation particulière de  
l'intéressé ?*

29-1-44

M. Andolt

Lettre ci-jointe du 20-1-44 de M. Florentin  
(au verso)

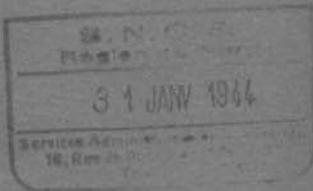
A - avant de répondre à M<sup>me</sup> Moncond'huy,  
peut-être voudrez-vous demander à  
l'ÉX le motif du versement de la prime  
de fin d'année à ces 2 agents contrairement  
aux instructions ?

B paraît inutile puisque M<sup>me</sup> Moncond'huy  
qui a 2 enfants (22, 12 ans) reçoit une  
allocation mensuelle = A.F. + 1/2  
rémunération et qui au cas de maladie  
la C.P. intervient.

NB  
ça ferait déjà 4 erreurs ajoutées  
Groupe à formuler  
Dangereux à long terme  
+ 2

Wendel

Oui  
M



31 JAN 1944

DR/N2/44-D1873

Communiqué à M. Chevrier,

en le priant de me documenter sur  
A de la lettre du 16-1-44 de M<sup>me</sup>  
Moncaud'huys et sur B de la lettre A3 n°  
8.099 du 20-1-44 de M. Coentien.

Quels sont les 2 agents E<sup>X</sup> de Laon, qui  
ont reçu leur prime de fin d'année 1943 avant  
leur libération ?

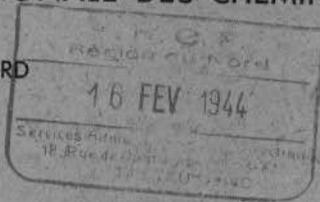
Pour quel motif, l'Arr. E<sup>X</sup> de S<sup>t</sup> Quentin  
a-t-il enfreint les prescriptions du § B  
du mandant de la réunion tenue le 21-9-42  
au S. C. P. ?

Signé: OUDOT

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X<sup>e</sup>Tél. : TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33Adresse Télégraphique  
NAFERNORDMonsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction,EX.N.gp.4A/1  
D.46.490Agents  
incarcérés  
par les  
Autorités  
allemandesDR/N2/47  
D.1873 du  
31 Janvier  
1944

Vous m'avez communiqué la requête jointe de Mme MONCOND'HUY, femme d'un ouvrier du dépôt de LAON, ainsi que la lettre de M. le Chef de la Subdivision du Personnel M.T. au sujet de la différence de traitement appliqué, au point de vue du paiement de la prime de fin d'année aux agents du Service de l'Exploitation incarcérés par les Autorités allemandes vis-à-vis de leurs collègues du Service M.T.

Etant donné la date de l'arrestation (21 Décembre 1943) de l'homme d'équipe VALISSANT Paul et du Chef de Train DECAUX Henri, de LAON et tenant compte que la prime de fin d'année d'ailleurs acquise à ces agents devait ainsi que le solde de Décembre 1943 être payée avant le 25 Décembre, M. BAUDEZ a cru devoir autoriser le paiement de la dite prime aux familles des intéressés.

Je fais part de votre remarque à M. BAUBEZ et lui demande de ne plus, à l'avenir, consentir d'avance d'aucune sorte aux familles d'agents incarcérés sans avoir pris mon avis préalable.

*Le Chef de la Subdivision du Personnel*

*Chenu*

18/2/44

M. Vivante

M. en parle avec le maréchal.

Ce que vous dites est exact, mais ce  
qui m'échappe, c'est le motif de  
cette mise en scène ?

Je suis au fond que A devrait  
être modifié ?

Demander M. à  
par téléphone

Réponse de  
le 19-2-44

M = 2 raisons :

- 1) d'ordre sentimental ; pour qui à sa libération  
l'agent trouve un petit pécule afin de se  
reéquiper (la femme peut être dépensière ...).
- 2) d'ordre pratique : il est délicat de se  
désaisir de la prime de fin d'année sans qu'  
aie été au moins par l'agent.

Went

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS O.

RÉGION DU NORD

Le

19

LE DIRECTEUR  
DE  
L'EXPLOITATION

Madame,

18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X

Tél. : TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33

Adresse Télégraphique  
NAFERNORD

D.R/N.2/41  
D. 1873

Par votre lettre du 16 Janvier 1944, vous avez protesté contre le refus qui vous a été opposé par le Chef de dépôt de vous verser le montant de la prime de fin d'année due à votre mari alors que ce versement a été effectué entre les mains de 2 femmes d'agents de la gare de LAON se trouvant dans la même situation que M. MONCOND'HUY.

A Les instructions du Service central du Personnel ont prévu que la prime de fin d'année ne doit pas être payée aux ayants-droit des agents incarcérés par les autorités d'occupation, mais mise en réserve jusqu'à la libération des intéressés.

C'est en infraction à ces instructions que la gare de LAON a effectué les versements sur lesquels vous appuyez votre réclamation.

Toutes mesures utiles ont été prises pour prévenir une nouvelle erreur de ce genre.

Je ne me suis d'ailleurs pas désintéressé de votre sort puisque, quelques jours après l'arrestation de votre mari, vous avez reçu le reliquat de solde qui lui

Madame MONCOND'HUY,  
19, rue Badré  
LAON Cité  
(Aisne)

était dû et il vous est versé chaque mois, à titre  
bénévole, une allocation correspondant à la moitié  
de la rémunération d'activité de votre mari et à la  
totalité des allocations du Code de la Famille.

Veillez agréer, Madame, mes salutations dis-  
tinguées.

Le Directeur,

M. Dudoit

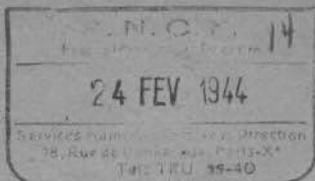
Ci - contre la réponse de  
M. Fatalot.

J'ai modifié le projet de réponse  
en conséquence : on pourrait  
peut-être supprimer les alinéas X  
et Y ?

M. Fatalot m'a, d'ailleurs,  
précisé que - dans certains cas d'espèce, à  
notre appréciation - nous pourrions payer la  
prime de fin d'année : cela ne me  
paraîtrait pas opportun en l'espèce malgré  
l'erreur ~~de~~ de M. Baudry pour les  
2 agents E X.

M. Dudoit  
A - pour faire  
dans certains cas  
un nombre de fois  
après - m'indiquer  
m'a fait  
M/D

Versement de la part  
de prime de fin  
d'année à un agent in-  
carcéré par les A.O.-  
-----



Monsieur le Directeur,

Par lettre du 16 Janvier 1944 Mme MONCOND'HUY, femme de notre ouvrier du dépôt de LAON, incarcéré par les autorités allemandes depuis le 20 Décembre 1943 pour un motif qui ne nous est pas connu, vous a écrit pour protester contre le refus qui lui a été opposé par le Chef de dépôt de lui verser le montant de la prime de fin d'année dû à son mari alors que ce paiement a été effectué entre les mains de deux femmes d'agents de la gare de LAON se trouvant dans la même situation.

Le memento de la réunion tenue le 22 Décembre 1942 au S.C.P. a prévu en son § B) que si l'agent incarcéré par les autorités allemandes "n'est" pas libéré au moment du paiement des primes de fin d'année, sa prime sera "mise en réserve et non payée aux ayants-droit". Cette décision a été prise pour deux raisons :

1° - une raison sentimentale : pour qu'à sa libération l'agent trouve un petit pécule afin de se rééquiper (la femme peut être dépensière....)

2° - une raison d'ordre pratique : il peut être délicat de se dessaisir de la prime de fin d'année sans y avoir été autorisé formellement par l'agent.

Le Service du Matériel et de la Traction a donc correctement opéré et c'est ce que M. MONTCOURANT a expliqué aux délégués accrédités auprès de lui qui étaient venus le trouver pour protester contre la mise en réserve de cette part de prime de fin d'année.

La prime de fin d'année devant être payée avant le 25 Décembre et l'homme d'équipe VALISSANT ainsi que le chef de train DECAUX, de LAON, ayant été arrêtés le 21 Décembre 1943, M. BAUDEZ avait cru devoir autoriser le paiement de ladite prime aux familles des intéressés. Les observations utiles lui ont été faites par le Service de l'Exploitation.

M. FATALOT, que j'ai consulté, m'ayant précisé que, dans certains cas d'espèce à notre appréciation, nous pouvions payer, à titre exceptionnel, la part de prime de fin d'année aux familles des agents incarcérés, je vous aurais proposé d'effectuer une dérogation en faveur de Mme MONCOND'HUY afin de la mettre à égalité avec Mmes VALISSANT et DECAUX, de la même résidence, si le Service du Matériel et de la Traction n'avait pas pris aussi formellement position vis-à-vis tant de l'intéressée que des délégués auprès de M. MONTCOURANT.

Ci-joint, à votre signature, projet de lettre à Mme MONCOND'HUY pour le cas où vous décideriez de maintenir le statu quo.

*En outre  
la part de fin d'année*

*[Signature]*

*Outre  
qu'il y a*

*[Signature]*

26 FEV 1944  
G.  
COPIE à Monsieur le Chef de la Subdivision  
du Personnel M.T.

et comme suit à sa lettre A.3.8099 du  
20 Janvier 1944.

L'Ingénieur en chef,

Madame,

DR/N.2/41  
D.1873

Par votre lettre du 16 Janvier 1944, vous  
avez protesté contre le refus qui vous a été  
opposé par le Chef de dépôt de vous verser le mon-  
tant de la prime de fin d'année due à votre mari  
alors que ce versement a été effectué entre les  
mains de 2 femmes d'agents de la gare de LAON se  
trouvant dans la même situation que M. MONCOND'HUY.

Je vous informe que les instructions en vi-  
gueur vous ont été correctement appliquées : la  
prime de fin d'année ne doit pas être payée aux  
ayants-droit des agents incarcérés par les auto-  
rités d'occupation, mais mise en réserve jusqu'à  
la libération des intéressés afin de leur consti-  
tuer un petit pécule à ce moment là.

C'est en infraction à ces instructions que  
la gare de LAON a effectué les versements sur  
lesquels vous appuyez votre réclamation. Toutes  
mesures utiles ont été prises pour prévenir une  
nouvelle erreur de ce genre.

Je ne me suis d'ailleurs pas désintéressé  
de votre sort puisque, quelques jours après ....

Madame MONCOND'HUY  
19 rue Badré  
LAON Cité. (Aisne)

COPYE à Monsieur le Chef de la Rédaction  
du Personnel M.T.

L'arrestation de votre mari, vous avez reçu le  
reliquat de solde qui lui était dû et il vous est  
versé chaque mois, à titre bénévole, une allocat-  
ion correspondant à la moitié de la rémunération  
d'activité de votre mari et à la totalité des  
allocations du Code de la Famille.

Veillez agréer, Madame, mes salutations dis-  
tinguées.

Le Directeur,

Signé : CAMBURNAG

Par votre lettre du 12 février 1954, vous  
avez demandé à ce que le reliquat de solde  
qui vous est versé chaque mois, à titre  
bénévole, soit versé à votre mari au lieu  
de la somme de 100.000 francs que vous  
avez versé à son profit. Cette somme a été  
versée à votre mari le 12 février 1954.

La somme de 100.000 francs que vous  
avez versé à votre mari le 12 février 1954  
est constituée de la somme de 50.000 francs  
qui vous est versée chaque mois, à titre  
bénévole, et de la somme de 50.000 francs  
qui vous est versée chaque mois, à titre  
bénévole, et de la somme de 50.000 francs  
qui vous est versée chaque mois, à titre  
bénévole.

Il est à noter que les allocations de  
famille sont versées à votre mari au lieu  
de la somme de 100.000 francs que vous  
avez versé à son profit. Cette somme a été  
versée à votre mari le 12 février 1954.

La somme de 100.000 francs que vous  
avez versé à votre mari le 12 février 1954  
est constituée de la somme de 50.000 francs  
qui vous est versée chaque mois, à titre  
bénévole, et de la somme de 50.000 francs  
qui vous est versée chaque mois, à titre  
bénévole.

Le Directeur  
CAMBURNAG  
(Signature)

1954  
12/2

M. le Directeur 15-4-49

Monmond'hey est incarcéré par les A.O.  
depuis le 20-12-43 pour un motif inconnu.  
En vertu du barème Fatalet, une allocation  
mensuelle de 1490<sup>f</sup>, correspondant à la 1/2 de  
sa rémunération d'activité, est versée à sa  
famille à titre bénévole.

M<sup>me</sup> Monmond'hey a 2 enfants: 1 fille de 22  
ans qui ne travaille pas (on ne nous dit pas  
pourquoi) et 1 fils de 12 ans.

De santé médiocre, elle suit un traitement  
depuis 6 ans. Les dernières factures s'élevaient à 668<sup>f</sup>.  
La Caisse de Prévoyance a déjà remboursé 386<sup>f</sup>, il  
reste à recevoir les prestations sur doct.

L'assistante sociale propose un secours de 1.000<sup>f</sup>.

Pour les raisons exposées ci-contre par M.T.,  
vous serez vraisemblablement d'accès de ne pas  
l'accorder pour le moment.

M<sup>me</sup> Monmond'hey ne nous a d'ailleurs rien  
demandé MAI 1944

ne: audit

Je ne savais  
pas que le fils  
ne travaille pas -

18/4

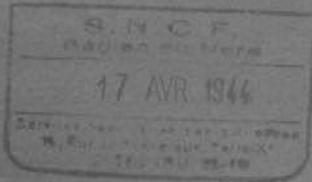
DR/NL/47-D 3.076  
V.R.: P ~~XXV~~ - 1 du 29-3-44  
en stam

17 AVR 1944

À le Chef de la subdivision  
du Personnel M.T.

Avant de statuer, M<sup>e</sup> le Directeur  
desirerait savoir pourquoi M<sup>lle</sup> Moncond' huy  
(22 ans) ne travaille pas.

Bondriez-vous me fournir ce renseignement.



Signé: OUDOT,

S. M. C.  
 Région -  
 - 3 MAI 1944

- 3 MAI 1944

DR/N. 2/41 D. n° 1273  
 Libération d'agents  
 incarcérés par les  
 Allemands

Monsieur le Directeur du  
 Service Central P.

Suite aux fiches de renseignements concer-  
 nant MM. BREDANT, Raymond, ouvrier  
 MONCOND'HUT, Marcel "  
 MOMENGEAU, Paul, manoeuvre spécialisé  
 de LACON  
 que je vous ai adressés le 30 Décembre 1943.

Ces agents, incarcérés par les autorités  
 d'occupation depuis le 20 Décembre 1943, ont été  
 libérés le 9 Avril 1944 et ont repris leur ser-  
 vice le 11 Avril 1944.

Le Directeur,  
 Signé: OUDOT

S.N.C.F.  
REGION NORD  
Traction  
4<sup>e</sup> arrondt

LAON, le 6 mai 1944

Monsieur le C.A.T.  
SAINT QUENTIN

S.N.C.F. REGION NORD  
MATERIEL et TRACTIO

10 MAI 1944

DA. MONCOND'HUY A.

Suite au dossier ci-joint  
A I 442.

Melle MONCOND'HUY antoinette  
est actuellement occupée au dépôt de  
LAON depuis le 21.4.1944 au salaire  
horaire de 8frs30 comme F. AUX.B.

LE CHEF E DEPOT.

DA<sup>1</sup> Moncond'huy, Marcel.

1  
PIECES  
JOINTES

S<sup>t</sup> Quentin, le 8 Mai 1944

Transmis à Monsieur le Chef du Service M.T. des Services  
Subdivision du Personnel, à Sa Chapelle.

Suite à sa transmission A<sup>1</sup> du 19.4.44.

L'INGENIEUR DE LA TRACTION  
Chef du 4<sup>e</sup> Arrondissement

Region Nord  
15 MAI 1944  
Administratifs de la Traction  
18, Rue de Dunkerque, Paris-7<sup>e</sup>  
Tel: TRU. 99-40

*Grandm...*  
*à M. le Chef*  
*des Services*  
*Administratifs*  
*à Paris*  
*pour le tenir*  
*lancé par...*  
*Juste à la lettre*  
*DP N<sup>o</sup> 17 D. 3076*  
*du 17-4-44*  
*G. Jant...*  
*L'ingénieur Principal*  
*de la Subdivision de Personne*  
*Arrecible*



REGION Nord

DEMANDE D'EXPLICATIONS ÉCRITES

SERVICE Traction

7 P 1

O/W 47966. — 4-43. — Delmas, Bx. — 86332.

Nom, prénom, M. MOMENCEAU Paul

N° Caisse de Ret. 82926

Grade, Etablissement, Arrond<sup>t</sup> MVSP D. LAON 42

EXPOSÉ SUCCINCT DE LA DEMANDE

Vous avez été incarcéré par les autorités allemandes du 20 décembre 1943 au 9 avril 1944. Veuillez me donner ci-dessous le motif de cette incarcération.

LAON, le 8.5.1944

LE CHEF DE DEPOT.

Date et signature du Chef d'Etablissement

RÉPONSE DE L'AGENT

*jeu etai arrete par les autorite allemande  
Le 20 decembre 1943 au 23 11 et  
jusquau 8 avril 1944 sans en connaître  
aucun Raison ni les motifs*

*Loans Le 9 Mai 1944*

Date et signature de l'agent

*Momenceau*



REGION Nord

DEMANDE D'EXPLICATIONS ÉCRITES

SERVICE Traction

7 P 4

O/W 47966. — 4-43. — Delmas, Bx. — 56352.

Nom, prénom, M. BREBANT Raymond

N° Caisse de Ret. 446

Grade, Etablissement, Arrond: OAJ. Dt de LAON 42

EXPOSÉ SUCCINCT DE LA DEMANDE

Vous avez été incarcéré par les autorités allemandes du 20 décembre 1943 au 9 avril 1944.

Veillez me donner ci-dessous le motif de cette incarcération

LAON, le 8.5.1944

LE CHIEF DE DEPOT.  
*Seber*

Date et signature du Chef d'Etablissement

RÉPONSE DE L'AGENT

*Je demander ces renseignements à la police d'occupation*

Date et signature de l'agent

*Le 13 Mai 1943* *[Signature]*



REGION Nord

DEMANDE D'EXPLICATIONS ÉCRITES

SERVICE Traction

7 P 4

O/W 47966. — 4-43. — Delmas, Ex. — 58352.

Nom, prénom, M. MONCOND 'HUY Marcel

N° Caisse de Ret. 93.521

Grade, Établissement, Arrond<sup>t</sup> OFRG. D. LAON 4<sup>e</sup>

EXPOSÉ SUCCINCT DE LA DEMANDE

Vous avez été incarcéré par les autorités allemandes du 20 décembre 1943 au 9 avril 1944

Veillez me donner ci dessous le motif de cette incarcération.

LAON, le 8.5.1944

LE CHEF DE DEPOT.

*[Signature]*

Date et signature du Chef d'Établissement

RÉPONSE DE L'AGENT

N'ayant subi qu'un interrogatoire d'identité, j'ignore encore le motif de mon arrestation, pour plus amples renseignements veuillez vous adresser à ceux qui nous ont fait incarcérer.

Laon le 16.4.1944

*[Signature]*

Date et signature de l'agent

M. le Directeur  
Réponse de M.T. à votre question ci-jointe du  
18-4-44.

J'ajoute que, libéré par les A.O. le 9-4-44,  
Moncond' huy a repris son service le 11-4-44  
et reçoit sa solde intégrale depuis cette date.

M.T. lui a demandé des explications écrites et va  
examiner s'il n'y aurait pas lieu de porter  
rétroactivement l'allocation mensuelle de la 1/2  
rémunération d'activité à la totalité.

Il n'est pas opportun d'accorder un sursis.

16-5-44

André

m. andré  
vu  
16/5

S B A

La Chapelle, le 28 AVRIL 1944

M. N. C.  
N. C. #  
Subdiv. du Personnel

N. C. #
Subdiv. du Nord
29 AVR 1944
Le Chef des Services Administratifs
8, Rue de Valenciennes, Paris-X
T. 723 99-40

à PARIS

A.S. N° 9047

MR : Ton du 7.I.44

BREBANT Raymond, ouvrier à Laon (Ton)  
MONCOND'HUY Marcel, ouvrier à Laon (Ton)  
LOMENCEAU Paul, manoeuvre spécialisé à Laon (Ton)-

Les intéressés, incarcérés par les autorités allemandes le 20.12.43 et libérés le 9.4., ont repris leur service le 11.4.1944.

Leurs explications écrites vous parviendront ultérieurement.

Ci-joint, fiches F2 concernant BREBANT et MONCOND'HUY titulaire d'une fiche F.1.



29-4  
 au Marty  
 au Millet  
 up

L'Ingénieur Principal  
 Chef de la Subdivision du Personnel

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'G. ...'.

3076

A/M

PARIS, le

21 JUIN 1944

S. N. C. F.

N. O. F.  
Nord

Région du NORD

2 JUIN 1944

Matériel et Trac

Services Administratifs de la Direction  
108, Rue de Dunkerque, Paris-X<sup>e</sup>  
Té. : TRU. 99-40

Subdiv. du Personnel

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs  
à PARIS

A.3 N° 9358

MR: A.3 9047  
du 28.4.1944

BREBANT Raymond, ouvrier à Laon. (Ton)  
MONCOND'HUY Marcel, d° d°  
NOMENCEAU Paul, mvre spc. d°  
Incarcérés par les autorités allemandes  
le 20.12.1943 et libérés le 9.4.1944 -



Veillez trouver, ci-joint, les  
explications écrites des intéressés  
qui déclarent ne pas connaître le  
motif de leur incarcération.

J'invite M. VANDENBEUSCH à me  
faire connaître, si possible, les  
renseignements complémentaires qu'il  
aurait pu recueillir sur ces incarcé-  
rations.

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel

*75*  
*Al...*  
*...*

Oct. 1873.

(SR<sup>e</sup>)

Monnet, Raymond.



6

EXTRAIT

de la "Brusseler Zeitung" du 20 Juin 1944

LES SABOTEURS D'ASCQ SONT EXECUTES

L'attentat commis contre le train transporteur de la Wehrmacht est expié

Par sentence du Tribunal de Guerre de l'"OFK" Lille, ont été condamnés à mort :

DELECLUSE Paul, Ouvrier de Chemin de fer  
MANGE, Eugène, Conducteur de voitures automobiles  
GALLOIS Henri, Ouvrier de Chemin de fer  
MARGA Louis, Chef d'équipe  
MONNET Raymond, Ouvrier de Chemin de fer  
DEPRIESTER Daniel, Ouvrier de Chemin de fer

tous d'ASCQ. La sentence a été exécutée.

Au cours des libérations du Tribunal de Guerre, l'attentat commis dans la nuit du 1er au 2 Avril 1944 à ASCQ, contre un train transportant des troupes de la Wehrmacht, a été pleinement expliqué.

D'après les constatations faites par le Tribunal, et d'après quelques aveux, DELECLUSE, GALLOIS, MARGA et MANGE, se sont joints en Octobre 1943 avec d'autres habitants d'ASCQ, bien connus et provisoirement disparus, à un groupe de terroristes, et ont constitué un important dépôt d'armes et d'explosifs dans le but d'exécuter des actes de sabotage. Ils ont également, par la suite, à l'aide de ces moyens, effectué une série d'actes de sabotage contre les lignes de Chemins de fer à ASCQ, parmi lesquels avant tout les sabotages commis en date des 25.3. et 29.3. et 1.4.1944. Les actes de sabotage ont été chaque fois soigneusement préparés. Dans ce but, les intéressés ont obtenu des renseignements précis sur la marche des trains; ils ont reçu ces renseignements du cheminot OLIVIER, André exécuté dans la nuit du 1.4.1944. D'autre part, l'employé de la mairie à ASCQ LEVEAUX Henri, leur a fourni les heures précises du service de garde des requis civils chargés de surveiller la voie. Il a été établi que les attentats ont été exécutés personnellement sous la direction de DELECLUSE, par GALLOIS et MANGE, alors que MANGE et le cheminot LELONG Edouard, disparu entre temps, montaient la garde avec des pistolets automatiques.

Les trois attentats commis avec des explosifs contre la ligne de chemin de fer à ASCQ, particulièrement contre le transport de la Wehrmacht

.....

T E X T E

constituent donc bien des actes de sabotage et de terrorisme, préparés et exécutés par les cheminots français à ASCQ.

Les terroristes condamnés MONNET et DEPRIESTER d'ASCQ ont également commis des actes de sabotage.

LES SAUTEURS D'ASCQ SONT RECHERCHÉS

L'attentat commis contre le train transportant de la garnison est expliqué

Par sentence du Tribunal de Guerre de l'Indre, ont été condamnés à mort :

- DEPRIESTER Paul, Ouvrier de Chemin de fer
- MONNET Eugène, Conducteur de voitures automobiles
- DEPRIESTER Henri, Ouvrier de Chemin de fer
- MONNET Louis, Oeuvrier d'équipage
- MONNET Raymond, Ouvrier de Chemin de fer
- DEPRIESTER Daniel, Ouvrier de Chemin de fer

Leur condamnation a été exécutée.

Le cours des libérations du Tribunal de Guerre, l'attentat commis le 2 avril 1944 à ASCQ, contre un train transportant des troupes de la garnison, a été également expliqué.

L'après les constatations faites par le Tribunal, et d'après plusieurs autres renseignements, il est à penser que les faits ont été préparés par un groupe de terroristes et d'explosifs dans le but d'exécuter des actes de sabotage. Les faits ont également été préparés par la suite, à l'aide de ces moyens, effectués par les sauteurs de Chemin de fer à ASCQ.

Les actes de sabotage ont été commis dans la nuit du 2 au 3 avril 1944, et les sauteurs ont obtenu des renseignements par divers moyens. Ils ont reçu ces renseignements du capitaine OLIVIER, arrêté exécuté dans la nuit du 2 au 3 avril 1944. L'attentat a été préparé par le capitaine OLIVIER, leur a fourni les renseignements nécessaires au service de garde des renseignements de surveillance de la voie. Il a été établi que les attentats ont été exécutés personnellement sans la participation de DEPRIESTER, car DEPRIESTER et MONNET, ainsi que DEPRIESTER et MONNET, étaient en route vers les stations automobiles.

Les trois attentats commis avec des explosifs contre la ligne de chemin de fer à ASCQ, particulièrement contre le transport de la garnison

.....

R A P P O R T

sur les circonstances qui ont motivé l'arrestation et la condamnation à mort de :

DELECLUSE Paul AIO  
DEPRIESTER Daniel SURO

GALLOIS Henri O  
MONNET Raymond O

DELECLUSE Paul a été arrêté chez lui (à ASCQ) ainsi que sa femme le 21.4.44 au matin par la police allemande.

Une visite de son habitation n'a donné aucun résultat.

CHOQUEL Pierre AUX MV d'Hellemmes M.M. habitant ANNAPPES (aux confins d'ASCQ et ANNAPPES) a été arrêté au même moment. A notre connaissance, il n'a pas encore été condamné.

DEPRIESTER Daniel a été arrêté, à son domicile à ASCQ, le 26.4.44 par la police allemande.

GALLOIS Henri a été arrêté à son domicile à ASCQ, le même jour.

MONNET Raymond a été arrêté à son domicile à LEZEMNES le 3.5.44.

Bien que du côté allemand on ait accusé les intéressés d'être les auteurs des attentats commis à ASCQ sur la voie ferrée, ils ont déclaré aux membres de leur famille qui les ont vus après leur condamnation à mort, avoir été condamnés non pas pour sabotage, mais pour "détention d'armes" alors que chez aucun d'eux il n'en avait pas été découvert.

P. L'Ingénieur,  
Chef des ateliers de machines,  
signé : .....

Transmis à Monsieur le Chef  
des Services administratifs à PARIS

En suite à la copie que j'ai reçue de la  
lettre de Monsieur le Directeur du S.C.P.  
(Service des Prisonniers) en date du 26.6  
(V.r. DR/N2/41 D.1873).

20 juillet 1944.

L'Ingénieur principal,  
Chef de la Subdivision du Personnel,  
signé : FLORENTIN.

1873

AKC

Monot, Temand.

von Temu Vepchora Baumst. Kinnel  
Brennelli Marchat Clement

S.N.C.F.

Région d

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation

S.N.C.F.  
Région du Nord  
1 FEV 1944  
Direction des Services  
10, rue de Valenciennes, PARIS-XI  
T. 11-12. 95-10

NOM ..... : MONOT  
 Prénoms ..... : Fernand  
 Grade à la S.N.C.F. .... : Auxiliaire Contonnier  
 Résidence de service ..... : Fresnoy-le-Grand  
 Date d'entrée à la S.N.C.F. .... : 20 Juillet 1942  
 Date et lieu de naissance ..... : 22.10.1921 à Etèves et Bocquiaux (Aisne)  
 Domicile civil ..... : Etèves et Bocquiaux (Aisne)  
 Situation de famille ..... : Célibataire  
 Qualités professionnelles ..... : Bonnes  
 Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) ..... : Néant  
 Affiliation politique ( s'il y a lieu) ..... : Néant à notre connaissance  
 Date de l'arrestation ..... : Le 26 Janvier 1944 à 13 h 10 sur le chantier  
 Motifs de l'arrestation ..... : Motif inconnu (les recherches sont faites auprès de l'U.N.A de St Quentin pour connaître le motif de l'arrestation)  
 Condamnation ..... :  
 Date, tribunal, motif ..... :  
 Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce. .... :  
 Lieu d'internement ..... : St-Quentin  
 Nom du défenseur ..... :

S. 1873

SCP M. Lévêque  
Le Directeur

- 1 FEV 1944

Signé : CAMBOURNAC

S.S.C.F.  
Région du Nord

Le

G.

DR/A.2/41  
D.1373

Agents arrêtés par  
les allemands

Monsieur le Directeur du Service  
central du Personnel  
(Service des prisonniers)

Suite à nos transmissions relatives à l'arres-  
tation des 3 agents dont les noms suivent, résidents  
à FRESNOY-le-GRAND.

- MARCHEL Marcel, facteur enregistré
- CLEMENT Fernand, facteur-mixte itinéraire
- BRUNELLE Lucien, homme d'équipe à l'écart
- LESURE Alfred, auxiliaire cantonnier
- BOLOT Fernand, auxiliaire cantonnier
- VANSCHEGHE Paul, auxiliaire cantonnier
- ROUSSEL Léon, auxiliaire concourant
- SAURIEL André, mineur aide-ouvrier.

L'E.S.F. LILLE fait connaître que ces agents  
sont soupçonnés d'avoir participé à des actes de sa-  
botage. Etant donné que l'enquête n'est pas encore  
terminée, leur libération ne peut être envisagée.

Le Directeur,

V.B. N/28/182

Paris, le 4 Mai 1944

S. N. C.
Régie
- 4 MAI 1944
Services Postaux
18, Rue de Valenciennes - PARIS - 10 <sup>e</sup> - P. O. 10
Tel.: T. R. U. 99-40

Monsieur le chef des Services Administratifs

Suite à précédentes correspondances concernant l'arrestation par les autorités allemandes <sup>le 25/1/44</sup> des auxiliaires.

VERSCHOORE, Paul  
 LESVIR, Alfred  
 MONOT, Fernand.

M. le chef du 3<sup>e</sup> arrondissement V.B. m'a informé que des renseignements qui lui ont été donnés à la mairie de St-Germain, ont résulté que ces trois auxiliaires ont été fusillés le 8 avril.

Toutefois, les familles n'ont pas encore reçu d'avis officiel et aucune transcription n'a été faite aux états civils.

Sur un avis donné par la mairie de St-Germain le 25/1/44, les trois auxiliaires ont été fusillés.

Le Chef de la Subdivision du Secrétariat et du Personnel des Services de la Ville

M. le garde, Port-Maurice, de la rue de Valenciennes qui a été arrêté le 25/1/1944 est incarcéré à la Croix.

10 MAI 1944

DR/N2/41 - D 1873

Agent arrêté par  
les Allemands.

Monsieur le Directeur du Service  
Central du Personnel

Votre transmission  
du 26 Avril 1944.

Vous m'avez transmis une lettre de la  
délégation du Gouvernement français dans  
les territoires occupés, nous avisent que  
les agents repris ci-dessous avaient été  
exécutés le 8 Avril 1944 :

- BRUNELLE Lucien, homme d'équipe à  
FRESNOY-le-GRAND
- CLEMENT Fernand, facteur-mixte à  
FRESNOY-le-GRAND
- MARECHAL Marcel, facteur-enregistreur à  
FRESNOY-le-GRAND
- AUDIN Victor, aide-ouvrier soudeur à  
LAON
- REGHEM Albert, ouvrier chaudronnier à  
HIRSON
- LESURE Alfred, auxiliaire-cantonnier à  
FRESNOY-le-GRAND
- GRISOT Famille, aide-ouvrier ajusteur à  
HIRSON.

Or, M. le Chef du Service V.B. m'in-  
forme que son Service local vient de lui  
faire connaître que deux autres agents au-  
raient également été fusillés le 8 Avril  
1944.

Ce sont :

- VERSCHOORE, Paul, auxiliaire-cantonnier à  
FRESNOY-le-GRAND
- MONOT Fernand, auxiliaire-cantonnier à  
FRESNOY-le-GRAND.

Ces renseignements ont été fournis

par la mairie de St-QUENTIN, toute-  
fois les familles n'ont pas encore  
été avisées officiellement et aucune  
transcription n'a été faite sur le  
registre d'état civil.

Je vous prierai de me faire  
connaître si ces renseignements sont  
bien exacts.

Le Directeur,

Signé: OUDOT

S.N.C.F.

Bureau des Prisonniers

Paris, le 12 Mai 1944  
8, Rue de Londres

-----  
P.C. 41.924

Tri. 91-73



Monsieur le Directeur  
de l'Exploitation  
de la Région du NORD

Objet: Agents arrêtés par les Autorités  
Allemandes.

Suite à votre lettre DR/N2/41 -  
D 1875 du 10 courant.

La Délégation du Gouvernement  
Français dans les Territoires Occupés  
consultée, m'a confirmé les exécutions de  
**VERSCHOORE Paul** et **MONOT Ferdinand**, le  
8 Avril 1944.

Ces deux noms ne figuraient pas sur  
sa lettre DS 4656/44/S du 22 écoulé.

Le Chef du Bureau des  
Prisonniers,

*Ullmann*  
\_\_\_\_\_

*M. me  
Muller  
Service A  
18, Rue de  
18-10*

*18/5  
uniquement*

(DR 2)

to 1873

att

monvoisin, Julien

S. N. C. F.

Région d

Renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les Autorités d'Occupation

27 JUIN 1944  
SERVICES ADMINISTRATIFS  
18, Rue de D'Orléans - PARIS  
TÉL. TRU. 53-60

NOM ..... **HERVOISIN**

Prénoms .. ..... **Julien**

Grade à la S.N.C.F. .... **Auxiliaire Equipe**

Résidence de service ..... **LANGRAN**

Date d'entrée à la S.N.C.F. .... **17 Novembre 1941**

Date et lieu de naissance ..... **20 Août 1923 à HIGNET de HAULLEU (Nord)**

Domicile civil ..... **31 HUBERT p/BOVES (Somme)**

Situation de famille ..... **célibataire**

Qualités professionnelles ..... **bon agent**

Services militaires  
(Grade, campagnes, citations,  
blessures) ..... } **non appelé**

Affiliation politique  
(s'il y a lieu) ..... ) **inconnue**

Date de l'arrestation ..... **19 Mai 1944**

Motifs de l'arrestation ..... } **inconnus**

Condamnation ..... -

Date, tribunal, motif ..... } -

Éléments de toute nature sus-  
ceptibles de justifier un  
recours en grâce ..... } -

Lieu d'internement ..... **citadelle d'ARRAS**

Nom du défenseur ..... -

D. 1873

27 JUIN 1944

SCP Me Duboy  
Le Directeur

Signé : LEMAIRE

C.P.Amiens, le 23 Juin 1944

P.10 N°680

CONFIDENTIELMonsieur le Chef du Service EX  
à PARIS

Suite à ma lettre P.10 du 16 courant relative à l'arrestation par les Autorités allemandes de l'auxiliaire équipe MONVOISIN, Julien de LONGUEAU.

D'une démarche que j'ai fait effectuer auprès du Tribunal Militaire Allemand il résulte que MONVOISIN a été arrêté pour avoir détrossé le cadavre d'un aviateur Anglais avec la complicité de 7 habitants de BOVES.

MONVOISIN aurait pris une montre et bénéficié de la répartition d'une somme de 2.000 Frs.

Il a été condamné à 15 mois de prison. Je demande son licenciement à M. l'Inspecteur de la main d'oeuvre des Transports.

Le Chef du 4<sup>e</sup> Arrondissement,

S. ....

EX.N.gp.4A/1  
D.57.638

Arrestation  
par les  
Autorités  
Allemandes

S. N. C.  
Région Paris, le 30 JUIN 1944  
- 1 JUL 1944  
Services Adm.  
18, Rue de ...  
T R A N S M I S  
à Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction,

pour le tenir au courant. Comme suite à ma lettre même référence du 24 Juin 1944.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

*[Signature]*

AMIENS, le 23 Juin 1944

**CONFIDENTIEL**Monsieur le Chef du Service EI.  
à PARIS

Suite à ma lettre P.10 du 16 courant relative à l'arrestation par les autorités allemandes de l'auxiliaire équipe MONVOISIN, Julien, de LONGUEAU.

D'une démarche que j'ai fait effectuer auprès du tribunal militaire allemand, il résulte que MONVOISIN a été arrêté pour avoir détrossé le cadavre d'un aviateur anglais avec la complicité de 7 habitants de BOVES.

MONVOISIN aurait pris une montre et bénéficié de la répartition d'une somme de 2.000 f.

Il a été condamné à 15 mois de prison.

Je demande son licenciement à M. l'Inspecteur de la main-d'oeuvre des Transports.

Le Chef du 4ème Arrondissement,

....

DR/N2/41  
D 1873

5 JUIL 1944

COPIE pour Monsieur le Directeur  
du Service central du Personnel

comme suite à ma transmission du 27  
Juin 1944 de la notice de renseignements concernant MONVOISIN.

Le Directeur,

Signé: OUDOT

PARIS, le 23.7.1944

E.B.D. PARIS-NORD

37 Bbv.L. 2 Bmas

A la Région du Nord de la  
S.N.C.F. - PARIS

TRADUCTION  
(IPN.4I.879)

OBJET - Arrestation d'un agent français.

Votre lettre EX.N.sp.4 A/I Dr. 57.638 du  
24.6.1944.

L'auxiliaire homme d'équipe MONVOISIN, a été  
condamné à plusieurs années de détention pour  
vol.

(s) BECK.

EX.N.sp.4 A/I  
D. 57.638

S.N.C.F.  
Région Nord  
PARIS, le  
5 AOUT 1944  
SERVICES ADMINISTRATIFS  
15, Rue de Duchesne, Paris  
Tél: TRU. 89-48

PARIS, le

4 AOUT 1944

Arrestation par  
les autorités  
allemandes

**TRANSMIS**

à Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction

Pour le tenir au courant, comme suite  
à mes lettres même référence des 24 et 30  
Juin 1944.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

27 JUN 1944

Comme suite à ma communication téléphonique du 20  
Juin 1944.

Ci-joint fiches de renseignements.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

*Wann*

S. 1 Recu
26 JUN 1944
Services 18. 20

Le Chef de la Subdivision du Personnel

à Monsieur Directeur  
PARIS-NORD

EX.N. 20 4 A/3

D.57.638

Arrestation d'un  
agent

L'auxiliaire Homme d'Equipe  
MOYVOISIN, Julien de LOUCHEAU a été mis  
en état d'arrestation par les Autorités  
Allemandes le 19 Mai 1944.

Je vous serais très reconnaissant  
de vouloir bien me donner quelques pré-  
cisions sur les faits ayant motivé la  
meure prise à l'égard de cet agent.

Né le 20 Août 1923 à REHNET de BEAU-  
LIEU (Nord), MOYVOISIN est domicilié à  
St HUMBERT par BOVES (Somme).

Signé: DELANNOY

26.6  
M. Marty

1873

(SR)

Morent, Edouard,

at  
presented to  
of

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les Autorités d'occupation.



NOM : MORENT

Prénoms : Elouard, Alphonse

Grade à la S.N.C.F. : Surveillant

Résidence de service : CALAIS

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 8 Mai 1922

Date et lieu de naissance : 18.8.99 - CALAIS (P.dec)

Domicile civil : 97 rue Francia - CALAIS (P.dec)

Situation de famille : Marié - 4 enfants (22-19-13-10 ans)

Qualités professionnelles : Bonnes.

Services militaires (Grade, campagnes, citations, blessures) : 10e régiment d'artillerie - Libéré le 21.1.1921

Affiliation politique (s'il y a lieu) : Néant.

Date de l'arrestation : Nuit du 17/18 Août 1944.

Motifs de l'arrestation : inconnu (plusieurs démarches ont été faites sans succès.)

Condamnation : \_\_\_\_\_

Date, tribunal, motif : \_\_\_\_\_

Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce : \_\_\_\_\_

Lieu d'internement : \_\_\_\_\_

Nom du défenseur : \_\_\_\_\_

*Mr Wept  
D 1873*

- 5 OCT 1944

*SCP M. Bouillon  
Le Directeur*

Signé: OUDOT



23. COPIE pour Monsieur le Chef des Services Administratifs  
de la Direction,

MORENT a été libéré le 1<sup>er</sup> Septembre 1944.

*Le Chef de la Subdivision du Personnel*



28 OCT 1944

Monsieur le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité M.T.

EK.N.GP. 4 A/1  
D.25.863

Arrestation par  
les Autorités  
Allemandes.

Suite à ma lettre même référence du  
5 Octobre 1944.

Le surveillant MORENT, Edouard, de  
CALAIS, qui était absent de son service  
depuis le 19 Août 1944 du fait de son ar-  
restation par les Autorités Allemandes  
ayant repris son service le 1<sup>er</sup> Septembre  
1944, je vous serais obligé de lui faire  
rétablir ses appointements à compter de  
cette date.

*30/10*  
*Morent*  
*D?*

*Leray*

S.N.C.F. S.M.C.F.  
Région du Nord  
31 OCT 1944  
Services Administratifs de la Direction  
8, Rue de Dunkerque, PARIS  
Tél: TRU. 25-40

le 31 OCT 1944

LE DIRECTEUR

DR/N 2/41  
D. N° 1873  
Libération d'agent  
incarcéré par  
les Allemands.

Monsieur le Directeur  
du Service central P.

Suite à la fiche de renseignements  
concernant le surveillant Morent,  
Edouard de Calais

que je vous ai adressée le 6 octobre 1944

Cet agent, incarcéré par les autori-  
tés d'occupation depuis le 18 Août 1944  
a été libéré le 4 Septembre 1944  
et a repris son service le jour même

LE DIRECTEUR,  
Signé: OUDOT

Doc 2

D: 1873

morel. Robert

S.N.C.F.

3 11 12

Renseignements à fournir  
Région du Nord en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation

NOM: . . . . . : MOREL

Prénoms . . . . . : Robert, Léon

Grade de la S.N.C.F. . . . . : Manoeuvre

Résidence de service . . . . . : dépôt de Béthune

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . : 12.10.1937

Date et lieu de naissance . . . . . : 29.9.1909 Dunkerque

Domicile civil . . . . . : 1, Rue du Rond Point à Verquin

Situation de famille . . . . . : Marié - 2 enfants 6ans 5ans

Qualités professionnelles . . . . . : normales

Services militaires . . . . . : classe 1929  
(grade, campagnes, citations, blessures) . . . . . : appelé le 15.10.1930 - Libéré 15.10.1931

Affiliation politique (s'il y a lieu) . . . . . : *Nous n'en connaissons pas*

Date de l'arrestation . . . . . : 28.10.1942

Motif de l'arrestation . . . . . : a été surpris dans la zone côtière interdite sans laissez-passer

Condamnation . . . . . : 200f d'amende  
4 jours de prison

Date, tribunal, motif . . . . . : Ordre des autorités d'occupation

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce . . . . . :

Lieu d'internement . . . . . : Prison de Béthune

Non du défenseur . . . . . : Pas de jugement

S. N. C. F. LA CHAPELLE, le 17 NOV 1942 GT

Région du Nord

Monteur et Tréfilerie

Subd<sup>e</sup> du Pares

SPD. n°

18 NOV 1942

DIRECTION DE  
SERVICES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs, à PARIS

MOREL Robert, manoeuvre à Béthune  
(Ton) - Incarcéré par les autorités alle-  
mandes. Libération.

Cet agent qui avait été incarcéré  
par les autorités allemandes le 29.10.42  
à la suite d'une condamnation à 4 jours  
de prison pour s'être rendu dans la zone  
côtière interdite, a été libéré le 1er  
novembre 1942. Il a repris son service  
le 2.

18.11  
L. M. A. T.

cl  
m

*[Signature]*

D 1873

DR2

MOREAU Jacques -

S.N.C.F.  
Région Nord

Traction  
4ème Arrondissement

Renseignements à fournir en cas  
d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par  
les autorités allemandes

Nom	MOREAU
Prénoms	Jacques
Grade à la S.N.C.F.	Auxiliaire manoeuvre
Résidence de service	TERGNIER
Date d'entrée à la S.N.C.F.	2.6.43
Date et lieu de naissance	6.7.23 à HAUTMONT (Nord)
Domicile civil	189, Rue Paidherbe à FARGNIERS (Aube)
Situation de famille	Célibataire
Qualités professionnelles	
Services militaires (grade, campagne, citations, blessures)	
Affiliation politique (s'il y a lieu)	inconnue
Date de l'arrestation	26.7.44
Motif de l'arrestation	Arrêté au cours d'une rafle par les autorités allemandes.
Condamnation	
Date, tribunal, motif	
Éléments de toute nature suscep- tibles de justifier un recours en grâce	

Lieu d'internement

Nom du défendeur

Signé: Suicid allemande le 17 Août 1944

- 6 DEC 1944

SEP - in Substitution  
Le Directeur  
Signé: OUDOI

D. 1873

Libéré le 8.5.1945

Reprise de service le 6 Juin 1945

A.C.P. avisés

S.N.C.F.  
Région Nord  
Traction  
-:-

Services Ad-  
18 Rue

25

67c.  
~~16ème~~ Liste des agents qui reprennent leur service après avoir été libérés des prisons ou camps (Fresnes, Romainville, Compiègne, Drancy, etc...) où ils avaient été incarcérés par les autorités allemandes

Nom prénom	Grade	Etablissement d'attache	Lieu d'in- ternement	Dates	
				de libéra- tion	de repris de service
MOREAU Jacques	AUXMV	Dépôt de TERGNIER	BUCHENWALD	8.5.45	6.6.45

↑  
double a donné  
SCP 26/6/45  
7

22 JUIN 1945

DR/N2/47  
-----

Monsieur le Chef  
de la Subdivision du Personnel M.T.

Au cours d'une tournée effectuée à l'hôpital Bichat M. le Directeur a eu son attention attirée sur la situation de l'auxiliaire manoeuvres MOREAU Jacques de Tergnier, rapatrié d'Allemagne comme déporté, qui aurait rompu son contrat de travail le liant à la S.N.C.F. avant son départ de France.

Monsieur le Directeur voudrait être renseigné sur le cas de l'intéressé et notamment qu'il soit examiné la possibilité de le reprendre à la Région.

Je vous prie de bien vouloir, le plus rapidement possible, me mettre en mesure de fournir à M. le Directeur toutes précisions utiles sur cet ex-agent en donnant votre avis sur la possibilité de le remettre en service.

/ L'Ingénieur en Chef,

*A. Leroy*

A3 n° 4666

VR. DR/N2/47

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs  
à PARIS

Suite à votre lettre du 22 juin 1945, concernant le nommé MOREAU Jacques, du dépôt de Tergnier, rapatrié d'Allemagne comme déporté.

Il s'agit d'un auxiliaire manoeuvre entré à la S.N.C.F. le 2 juin 1943.

Après le bombardement du 11 avril 1944 du Centre de Tergnier, MOREAU, qui habitait Quessy, s'était évacué avec ses parents à Cuts, près de Noyon.

Ne disposant plus de moyen de locomotion pour venir prendre son service à Tergnier, il s'est mis en situation d'absence irrégulière depuis le 23 avril 1944 et a travaillé comme bucheron à Cuts.

Le 26 juillet 1944, au cours d'une rafle effectuée par la feldgendarmarie de Compiègne, il a été arrêté et incarcéré au camp de concentration de Royallieu, d'où il a été embarqué dans un train le 17 août 1944, à destination de l'Allemagne.

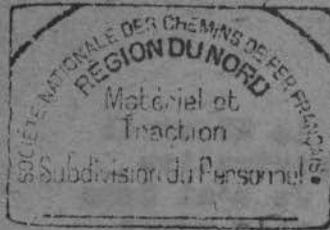
Etant donné que MOREAU, du 23 avril au 26 juillet 1944 a travaillé chez un autre employeur pour sa commodité personnelle, aucune mesure de faveur n'a été prise à son égard. Toutefois, son cas a été signalé à M. Jacques, Président du Comité de Solidarité du 6ème Arrondissement.

A ( MOREAU est considéré comme étant en absence irrégulière depuis le 23 avril 1944 et aucune mesure administrative n'a été prise à son égard. Je n'ai donc pas d'objection à ce qu'il soit remis en service, étant entendu qu'il ne pourra lui être payé aucun rappel de solde.

COPIE à Monsieur le Chef de l'Arr<sup>t</sup>  
de Traction à St-QUENTIN

pour le tenir au courant.  
MOREAU nous a été signalé comme étant à l'Hôpital Bichat à Paris. Il pourra être repris dans les conditions reprises en "A" après visite médicale favorable, naturellement.

P. L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel  
(s) MICHEL



La Chapelle, le

30 JUIN 1945 0/c

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs  
à PARIS

43 N° 4667  
--  
VR: DR/N2/47

Suite à votre lettre du 22 juin 1945, concernant le nommé MOREAU Jacques, du dépôt de Tergnier, rapatrié d'Allemagne comme déporté.

Il s'agit d'un auxiliaire manoeuvre entré à la S.N.C.F. le 2 juin 1943.

Après le bombardement du 11 avril 1944 du Centre de Tergnier, MOREAU, qui habitait Quessy, s'était évacué avec ses parents à Cuts, près de Noyon.

Ne disposant plus de moyen de locomotion pour venir prendre son service à Tergnier, il s'est mis en situation d'absence irrégulière depuis le 23 Avril 1944 et a travaillé comme bucheron à Cuts.

Le 26 juillet 1944, au cours d'une rafle effectuée par la feldgendarmerie de Compiègne, il a été arrêté et incarcéré au camp de concentration de Royallieu, d'où il a été embarqué dans un train le 17 août 1944, à destination de l'Allemagne.

Etant donné que MOREAU, du 23 avril au 26 juillet 1944, a travaillé chez un autre employeur pour sa commodité personnelle, aucune mesure de faveur n'a été prise à son égard. Toutefois, son cas a été signalé à M. Jacques, Président du Comité de Solidarité du 6ème arrondissement  
MOREAU est considéré comme étant en

...

A absence irrégulière depuis le 23 avril 1944 et aucune mesure administrative n'a été prise à son égard. Je n'ai donc pas d'objection à ce qu'il soit remis en service, étant entendu qu'il ne pourra lui être payé aucun rappel de solde.

L'inspecteur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel

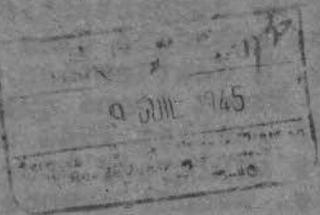
Loannis à M. le Directeur,

comme suite à ses visites à l'hôpital  
Bichat.

Je n'ai également pas d'objection à  
"A" ci-dessus.

Terry. 5/7

M. Terry  
D'accord  
#7 8/7



LA CHAPELLE, le 30 Juin 1945

LC

A3.n° 4666

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs à PARIS

VR: DR/N2/47

Suite à votre lettre du 23 juin 1945, concernant le nommé MOREAU Jacques, du dépôt de Tergnier, rapatrié d'Allemagne comme déporté.

Il s'agit d'un auxiliaire manoeuvre entré à la S.N.C.F. le 2 juin 1943

Après le bombardement du 11 avril 1944 du Centre de Tergnier, MOREAU qui habitait Quessy, s'était évacué avec ses parents à Cuts près de Noyon.

Ne disposant plus de moyen de locomotion pour venir prendre son service à Tergnier, il s'est mis en situation d'absence irrégulière depuis le 23 avril 1944 et a travaillé comme bucheron à Cuts

Le 26 juillet 1944 au cours d'une rafle effectuée par la Feldgerdarmerie de Compiègne, il a été arrêté et incarcéré au camp de concentration de Royallieu, d'où il a été embarqué dans un train le 17 août 1944, à destination de l'Allemagne.

Etant donné que MOREAU du 23 avril au 26 juillet 1944 a travaillé chez un autre employeur pour sa commodité personnelle aucune mesure de faveur n'a été prise à son égard. Toutefois, son cas a été signalé à M. Jacques Président du Comité de Solidarité du 6ème arrondissement.

MOREAU est considéré comme étant en absence irrégulière depuis ( le 23 avril 1944 et aucune mesure administrative n'a été prise à ( son égard. Je n'ai donc pas d'objection à ce qu'il soit remis en A ( service étant entendu qu'il ne pourra lui être payé aucun rappel ( de solde.

COPIE à Monsieur le Chef de l'Arr<sup>t</sup> de Traction à ST QUENTIN

pour le tenir au courant.

MOREAU nous a été signalé comme étant à l'Hôpital Bichat à Paris. Il pourra être repris dans les conditions reprises en "A" après visite médicale favorable, naturellement.

P. L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel,

MICHEL

S.N.C.F. Région du Nord
11 JUIL 1945
Service Administratif de 12, Rue de Dunkerque, T. 100.000

11 JUIL 1945

Monsieur le Chef de la  
Subdivision du Personnel M.T.

D.R./N2/41

D. 1873

-----  
V.R.: A3 n°4666  
du 30.6.45

M. le Directeur a approuvé votre proposition de remettre en service M. MOREAU, Jacques, ex-auxiliaire manoeuvre au dépôt de TERGNIER, qui a été rapatrié d'Allemagne comme déporté, étant entendu qu'aucun rappel de solde ne sera à lui payer.

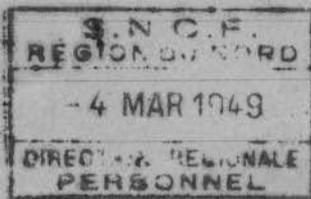
L'Ingénieur en chef,

*S. Berry*

Morvan Jacques  
route de Limoges  
chez Arnand  
Chassenard  
(Charente)

Reçu  
2 Mars

Chassenard le 2 Mars 1949



Morvan le Directeur

Je m'adresse à vous, en sollicitant de votre haute bienveillance, pour mon employé d'argent de police à la S.N.C.F., ayant été déporté et soigné à l'hôpital Bichat ainsi qu'en parationism, il m'est maintenant impossible de reprendre mon service dans la branche que j'espérais faire ma carrière, c'est à dire au service roulant du dépôt Tractions de Bergerie, je dois reprendre mon service vers le mois de juin, puis je l'espérer dans la branche soignée.

Je tiens aussi à vous faire savoir, depuis mon retour d'Allemagne, je n'ai jamais perçu de traitement que certains camarades ont touchés, la cause est d'avoir été injustement accusé, de cesser le travail volontairement en avril 1944.

Espérant une suite à ma demande  
Bonne nuit Monsieur toutes mes civilités.

Votre Devoué  
Jacques Morvan.

REGION NORD  
MATER  
- 7 MARS 1949  
D. DIVISION

- 5 MARS 1949

DR/N/47

Transmis à Monsieur le chef de la  
Subdivision du Personnel MT.

pour examen et projet de réponse  
pour la signature de Monsieur le  
Directeur.

Le Chef  
de la Direction  
*[Signature]*

RECEVU  
LE 10 MARS 1949  
A 10 H 30

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

LE DIRECTEUR  
DE  
L'EXPLOITATION18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X<sup>e</sup>Tél. : TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33Adresse Télégraphique  
NAFERNORDDR/N2/47  
---

Le

19

Le Directeur

à Monsieur MOREAU Jacques,  
chez Monsieur ARMAND  
route de Limoges  
à CHASSENEUIL (Charente),

Vous avez, par lettre du 2 mars 1949, appelé mon attention sur votre situation, en rappelant votre désir d'obtenir votre réintégration à la Région.

~~Or~~, des renseignements qui me sont donnés, il ressort que vous avez déjà été examiné à deux reprises différentes par notre Service médical, qui a dû ajourner à 12 mois, c'est-à-dire au 16 juin 1949, sa décision en ce qui concerne votre reprise éventuelle de service.

~~La possibilité de vous donner satisfaction ne pourra donc être utilement examinée que lorsque les conclusions de ce nouvel examen médical seront connues.~~

Je dois vous rappeler, par ailleurs, que c'est à titre tout à fait bienveillant que votre réintégration a été envisagée et qu'il ne saurait être question de vous appliquer, ~~retroactivement~~, les dispositions prises bénévolement en faveur des agents déportés alors qu'ils étaient en activité de service *en leur mot pas applicables*.

---  
MOREAU Jacques - ex-auxiliaire manoeuvre au dépôt de Tergnier -  
Reprise de service -  
(lettre de l'intéressé du 2 mars 1949)

---  
La situation de l'intéressé a été exposée dans la lettre A<sup>3</sup>  
n° 4666 du 30 juin 1945 (copie jointe).

M. le Directeur a approuvé (DR/N2/4I-D 1873 du II.7.45) la proposition de remise en service de MOREAU, étant entendu qu'aucun rappel de solde ne serait à lui payer.

Hospitalisé en Suisse à la suite de maladie contractée pendant sa déportation, MOREAU s'est présenté le 22 mai 1947 pour reprendre son service.

A la visite médicale d'admission au C.P. subie le 14 juin 1947 l'intéressé a été ajourné à 12 mois mais, en vue de sa reprise immédiate, nous lui avons fait subir la visite prévue pour l'embauchage des auxiliaires. Le résultat de cette visite a confirmé la première décision. Un 2e ajournement à 12 mois est intervenu le 16 juin 1948.

MOREAU doit donc être revu en juin prochain.

Titulaire au titre de déporté politique d'une pension temporaire de 100 % (21.000 f par an) avec effet du 5 mars 1947 jusqu'au 4 mars 1950, MOREAU perçoit également une allocation spéciale s'élevant annuellement à 14.800 f avec effet du 5 mars 1947 au 4 mars 1949 (allocation au titre de grand invalide).

Une décision à l'égard de MOREAU ne pourra être prise que lorsque nous connaîtrons le résultat de l'examen médical de juin prochain - En tout état de cause nous ne disposons pas de place dans notre Service de Surveillance, du fait de la suppression, au 1er avril 1949, des brigades mobiles.

M. T/N

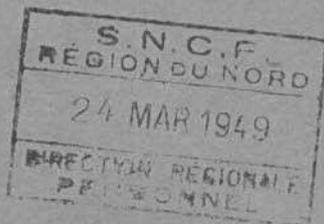
B3. N° 1059

DA

REPOSE transmise à Monsieur l'Ingénieur en Chef  
Attaché à la Direction à PARIS

Suite à sa communication DR/N2/47 du 5 courant ci-jointe  
en retour.

LA CHAPELLE, le 23 MAR 1949



L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel

- 4 AVR 1949

Le Directeur

à Monsieur MORREAU Jacques,  
chez Monsieur ARMAND  
route de Limoges  
à CHASSENEUIL (Charente)

DR/N2/47

Vous avez, par lettre du 2 mars 1949, appelé mon attention sur votre situation, en rappelant votre désir d'obtenir votre réintégration à la Région.

Des renseignements qui me sont donnés, il ressort que vous avez déjà été examiné à deux reprises différentes par notre Service médical qui a dû ajourner à 12 mois, c'est-à-dire au 16 juin 1949, sa décision en ce qui concerne votre reprise éventuelle de service.

Je dois vous rappeler, par ailleurs, que c'est à titre tout à fait bienveillant que votre réintégration a été envisagée et que les dispositions prises bénévolement en faveur des agents déportés alors qu'ils étaient en activité de service ne vous sont pas applicables.

Signé : HEBERT

ST-QUENTIN, le 13 Juillet 1949

DA 2

M. le C S M T SB PERS

MOREAU JACQUES - AUXMV à TERGNIER D -  
REPRISE DE SERVICE-

Suite à votre lettre B3 n° 9872 du 2  
Juillet 1948.

L'intéressé, ajourné à 12 mois à la  
visite médicale d'admission au cadre perma-  
nent (décision du 16.6.48) vient d'être  
revu à l'expiration de son ajournement par  
M. le Dr TOUZET, médecin de la SNCF à  
ANGOULEME.

Par lettre du 6.7.49, ce médecin me  
fait connaître que l'état de MOREAU néces-  
site un nouvel ajournement de 12 mois et  
ne lui permet pas d'être remis en service  
comme auxiliaire.

L'Ingénieur de la Traction  
Chef du 4ème arrondissement,

S.....

Transmis à M. l'Ingénieur en Chef  
attaché à la Direction  
pour le tenir au courant  
(-suite à sa communication DR/N2/47 du 5.3.49  
et à ma transmission B3 n° 1059 du 23.3.49)

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du  
Personnel

Signé : FLORENTIN



# MAIRIE DE QUÉSSY

TÉLÉPHONE 139 TERGNIER

DÉPARTEMENT  
DE L'AISNE

ARRONDISSEMENT

de LAON

CANTON

DE LA FÈRE

Le 17 Janvier 1953

Monsieur Discarpiqny Henri Maire de Quessy  
Président de l'Amicale des Déportés de Terquier  
à Monsieur le Directeur de l'Exploitation du  
Ressau Nord.

Monsieur le Directeur

J'ai l'honneur de vous adresser une demande de renseignements au nom de Monsieur Moreau Jacques membre de notre Amicale.

Monsieur Moreau Jacques a été employé au Dépôt de Terquier en qualité d'auxiliaire de Juin 1943 à Avril 1944. arrêté par les Allemands, il fut déporté en Allemagne, rentré en 1945, il fut hospitalisé en Suisse, puis réformé temporaire à 100%. Rentré en France il fut examiné plusieurs fois par votre service médical.

Monsieur Moreau Jacques demande s'il peut espérer être convoqué à nouveau en vue de sa réadmission au service de la S.M.C.F.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me renseigner à ce sujet.

Recevez Monsieur le Directeur, avec mes remerciements anticipés, mes salutations respectueuses

Discarpiqny H

Maire de Quessy.  
Président des Déportés Internés  
de Terquier et Environs.

MT  
9 9

DR/N<sup>p</sup>

23 JANV 1953

Rien au fe A3

M. le Chef de la Division  
du Service fédéral OT T

Pour examen et éléments de  
réponse

REGIONALE  
27 JAN 1953  
DÉPT. DE LA GENDARMERIE

Le Directeur en Chef  
de la Division

*Wiley*

M. Renaud

~~28/1~~

27 JANV 1953

YC  
S.N.C.F.  
17 FEV 1953  
M.T/N  
DIRECTEUR

Paris le 16 FEV. 1953

GP pb 3 n° 3477  
P 15 a

Monsieur l'Ingénieur en Chef  
Attaché à la Direction  
PARIS

LETTRE-REPONSE



- MOREAU Jacques - Ex auxiliaire MV à TERGNIER D -
- Reprise de service -

Suite à votre communication DR./NP du 23 janvier 1953 de la lettre ci-jointe, en retour, de M.le Maire de QUESSY, Président des Déportés, Internés de TERGNIER et environs à M.le Directeur.

La situation de l'intéressé a été exposée dans ma note B3 n° 1059, du 23 mars 1949, dont ci-joint copie, suite à votre communication DR/N2/47, du 5 mars 1949.

Depuis, MOREAU qui habitait CHASSENEUIL (Charente) a été examiné le 16 juin 1949 par le médecin S.N.C.F. à ANGOULEME, lequel a précisé que l'état de santé de l'intéressé nécessitait un nouvel ajournement de 12 mois et ne lui permettait pas d'être remis en service comme auxiliaire.

Cette décision a d'ailleurs été portée à votre connaissance par ma transmission B3 du 16 juillet 1949 de la lettre du 13.7.49, de M.le Chef du 4ème Arrondissement de Traction.

MOREAU, qui devait être examiné à nouveau en juin 1950, n'a pas demandé à subir cette nouvelle visite.

Comme l'intéressé n'a plus donné signe de vie depuis son ajournement en juin 1949, nous l'avons sorti <sup>en novembre 1951</sup> de nos effectifs où il figurait comme indisponible de longue durée.

Etant donné que la remise en service de MOREAU a été approuvée par M.le Directeur en juillet 1945 (votre transmission DR/N2/41 D 1873 du 11 juillet 1945) et que, depuis, est paru l'avis général P 1 n° 4 du 29 avril 1946, je vous serais obligé, bien que l'intéressé ait été 3 ans sans donner de ses nouvelles, de me confirmer que nous pouvons le soumettre à une nouvelle visite médicale en vue de sa réadmission.

L'Ingénieur en Chef  
Chef de la Division du  
Service Général,

REPONSE.....

17.2  
undupuis

Monsieur Dine

Le 6 juillet 1928, M. Moreau est entré le 2 juin 1943  
à la SNCF en qualité d'auxiliaire manœuvre au dépôt  
de Berguier.

Après le bombardement du 11 avril 1944 du centre de  
Berguier, l'intéressé s'est évacué avec ses parents près  
de Royou; ne disposant plus de moyen de locomotion,  
pour venir assurer son service, il s'est mis en situation  
d'absence irrégulière à partir du 23 avril 1944, puis  
a travaillé comme bûcheron.

Arrêté le 26 juillet 1944 par les allemands au cours  
d'une rafle, il a été incarcéré au camp de Royallieu  
puis envoyé en Allemagne.

Il a été libéré le 8 mai 1945; une fiche du service MT  
indique qu'il a repris son service le 6 juin 1945, mais,  
ou bien il s'agit d'une erreur, ou bien M. Moreau  
n'a été en service que quelques jours, puisque M. Hébert,  
en juin 1945, l'a trouvé à l'hôpital Bichat. #

M. Hébert ayant approuvé la proposition MT de remettre  
l'intéressé en service, étant entendu qu'aucun rappel de  
solde ne lui serait payé, M. Moreau, qui avait dû ensuite  
être hospitalisé en Suisse, à la suite d'une maladie  
contractée pendant sa déportation, s'est présenté le 22 mai 1947  
pour reprendre son service.

À la visite médicale d'admission au CP n° 1 le  
14 juin 1949, il fut ajourné à 12 mois; une seconde visite  
en vue de son embauchage comme auxiliaire confirma  
la première décision.

Un 2<sup>e</sup> ajournement est intervenu le 16 juin 1948,  
un 3<sup>e</sup> ajournement de 12 mois, le 16 juin 1949.

Depuis, M. Moreau n'a plus donné signe de vie  
et c'est seulement maintenant que, par l'intermédiaire du  
maire de Guerry, il demande s'il peut être convoqué de  
nouveau à une visite médicale.

Or, par lettre du 4 avril 1949, M. le Directeur lui  
avait rappelé que c'était à titre tout à fait bienveillant  
que sa réintégration avait été envisagée et que les disposi-  
tions prises bénévolement (rappel de solde) en faveur des  
agents déportés alors qu'ils étaient en activité de service  
ne lui étaient pas applicables (il était en absence irrégulière  
depuis 3 mois lorsqu'il a été arrêté par les allemands).

Dans ces conditions, sa demande est à examiner  
comme celle d'un candidat ordinaire.

Étant donné que M. Moreau a dépassé l'âge de  
29 ans, et que nous ne pouvons qu'avoir un doute  
sur la qualité des services qu'il pourrait rendre à  
la SNCF, je vous propose de répondre au maire de  
Guerry par la négative.

L. J. out

23/II  
m. Hébert

ou

# ou M. Hébert effectuait  
une tournée -

Service général M.T. -

22/D - Comme suite à sa lettre GP P<sup>b</sup> 3 n° 3477 du 16.2.,

P 15 a

Par lettre du 4 avril 1949, dont ci-joint copie, M. le Directeur a rappelé à M. MOREAU que c'était à titre tout à fait DR N P 3 n° 1873 bienveillant que sa réintégration avait été envisagée et que les dispositions prises bénévolement en faveur des agents déportés alors qu'ils étaient en activité de service ne lui étaient pas applicables.

Dans ces conditions, la demande de l'intéressé était à examiner comme celle d'un candidat ordinaire.

Monsieur le Maire,

25 FEV 1953

signé MEES-MAECKER

Par lettre du 17 janvier 1953, vous m'avez demandé de vous indiquer si M. MOREAU Jacques, ex-auxiliaire au dépôt de Tergnier, pouvait espérer être de nouveau convoqué en vue de sa réadmission à la S.N.C.F.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, nos embauchages étant totalement suspendus et M. MOREAU ayant maintenant dépassé l'âge limite d'admission au cadre permanent, sa réintégration ne peut être envisagée.

Avec mes regrets, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur,

signé COURSAT

Monsieur DECARPIGNY Henri  
Maire de Quessy  
Président de l'Amicale des Déportés  
de TERGNIER (Aisne)

L. 1873

AKe

Moreau, Georges  
Van Brucbe

Handwritten mark or signature

S. N. C. F.

Région d

u Nord

Renseignements à fournir en cas  
d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par  
les Autorités d'Occupation

NOM ..... MOHEAU

Prénoms .. Georges, Octave,

Grade à la S.N.C.F. .... CG3

Résidence de service ..... Chantilly

Date d'entrée à la S.N.C.F. .... 8.10.1912

Date et lieu de naissance ..... 22.6.1894 Moreuil (Somme)

Domicile civil ..... Gare de Chantilly

Situation de famille ..... Veuf 2 enfants 24 et 5 ans.

Qualités professionnelles ..... Bonnes

Services militaires  
(Grade, campagnes, citations,  
blessures) ..... } 27.3.13 1er génie - 7.3.19 libéré  
Sergent - Croix de guerre 1914-1918  
et 1939-1940.

Affiliation politique  
(s'il y a lieu) ..... )

Date de l'arrestation ..... Aurait été arrêté vers le 16.7.44 à Roche  
(Creuse). (En repos médical M. MOHEAU de-  
vait reprendre son service le 1er.8.1944)

Motifs de l'arrestation ..... } Inconnus. Nous demandons des renseigne-  
ments à l'E.B.D. Paris-Nord).

Condamnation ..... )

Date, tribunal, motif ..... )

Eléments de toute nature sus-  
ceptibles de justifier un  
recours en grâce ..... )

Lieu d'internement ..... )

Nom du défenseur ..... )

D. 1873

SEP 19 1944  
Le Directeur

Signé: LEMAIRE

3  
COPIE pour :

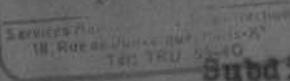
16 AOUT 1944

- MM. LECOEUR - COLLET - CAREL.

- M. le Chef des Services Administratifs de la  
Direction  
ci-joint, fiches de renseignements.

- M. le Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation de PARIS-NORD.

Suite à P.4076/1 du 5 Août 1944.



Monsieur le Chef de la  
Subdivision de la Comptabilité

EX.N.sp.4 A/1

D. 57.803

Arrestation  
par les  
Autorités  
Allemandes

M. MOREAU Georges, Chef de gare  
de 5ème classe à Chantilly est absent  
de son service depuis le 1er Août  
1944 du fait de son arrestation par  
les Autorités allemandes.

Prière de lui supprimer ses ap-  
pointements à compter du 1er Août  
1944.

Le Mineur Homme d'Equipe con-  
firmé BRUCHE Roger de la même gare  
étant absent également depuis le  
24 Juillet 1944 pour le même motif,  
sa solde est à arrêter à compter de  
cette date.

Je vous indiquerai ultérieure-  
ment comment ces deux agents seront  
traités au point de vue solde pen-  
dant leur absence du chemin de fer.

*le motif*  
Signé: DELANNOY

S. N. C.  
Région  
27 OCT 1944  
Service Administratif  
15, rue de Dunkerque  
TR: TRU 22-0

Le Chef de la Subdivision du Personnel  
*Uhmmy*

28 OCT 1944

Monsieur le Chef de la Subdivision de la Comptabilité N.F.

SI. N. GP. 40/1

D. 22.361  
D. 57.803

Suite à ma lettre SI. N. GP. 4 A/1 D. 57.803 du 16 Août 1944.

Arrestation  
par les  
autorités  
allemandes

MM. NORMAN, Georges, Chef de gare de 3<sup>e</sup> classe à CHANTILLY et BRUCHET, Roger, Mirrar Homme d'Equipe confirmé à la même résidence qui étaient absents de leur service respectivement depuis les 1er Août et 24 Juillet 1944 ont repris leur service le premier le 20 Septembre 1944 et le second le 1er Octobre.

Prière de rétablir leurs appointements à compter du jour de leur reprise en fonctions.

D'autre part, étant donné que ces deux agents ont été arrêtés sans motif sérieux, il a été décidé de les faire bénéficier pour la période pendant laquelle ils ont été éloignés du chemin de fer, d'une allocation égale à la totalité de la solde dont ils ont été privés.

Je vous prie de faire le nécessaire pour le paiement de cette allocation aux intéressés.

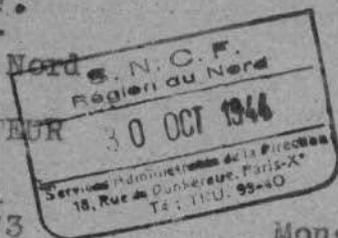
Signé: CHEVRIER

S.N.C.F.

Région du Nord

LE DIRECTEUR

DR/N2/41  
D n° 1373



30 OCT 1944

libération d'agents  
incarcérés par  
les allemands.

Monsieur le Directeur  
du Service central du Personnel  
(Service des Prisonniers )

Suite aux fiches de renseignements  
concernant M.M.

MOREAU Georges, chef de gare de 3<sup>e</sup> cl.

BRUCHE Roger, mineur homme d'équipe  
confirmé, de CHANTILLY,

que je vous ai adressées le 19 août 1944.

Les intéressés ont repris leur  
service respectivement les 20 septembre  
et 1<sup>er</sup> octobre 1944, après libération.

/ Le Directeur,  
Signé: OUDOT

17  
D. 1873

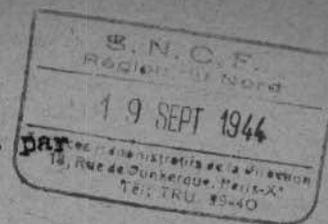
Pr<sup>2</sup>

Morant, Alexandre

Région d

**NORD**

Renseignements à fournir en cas  
d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
les Autorités d'Occupation



NOM . . . . .

Prénoms .. . . .

Grade à la S.N.C.F. . . . . MORANT

Résidence de service . . . . . Alexandre

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . Aiguilleur de 2ème classe

Date et lieu de naissance . . . . . BEAUVAIS

Domicile civil . . . . . 8 Juillet 1929

Situation de famille . . . . . 7 Décembre 1901 à St-Just-des-Marais (Oise)

Qualités professionnelles . . . . . 4 Place du Château d'ess à VOISINLIEU (Oise)

Services militaires  
(Grade, campagnes, citations,  
blessures) . . . . . } Marié, 3 enfants : 20, 16, 15 ans  
Bon agent

Affiliation politique  
(s'il y a lieu) . . . . . } 10.4.21 - 24.4.23 - 1ère classe au 1856 R.I.

Date de l'arrestation . . . . . Inconnue

Motifs de l'arrestation . . . . . } 23 Juillet 1944 vers 18 h 00

Condamnation . . . . . Inconnue

Date, tribunal, motif . . . . . }

Eléments de toute nature sus-  
ceptibles de justifier un  
recours en grâce . . . . . }

Lieu d'internement *qui ressortent*  
*de l'arrestation* . . . . .

Nom du défenseur . . . . . 15 SEPT 1944

Caserne Agel à BEAUVAIS

A. C. P. 1ère Division

LE DIRECTEUR

Signé: OUDOT

Suivant note du 25.9.46  
- de Ex, cet agent avait D. 1873.  
décidé à Coma (Allemagne)  
le 15 avril 1945.  
19 SEPT 1944

Région du Nord

Exploitation

Recherche des P.G. Travailleurs et Déportés Politiques dont les familles sont sans nouvelles ou qui seraient décédés.

NOM, Prénoms du (1) Prisonnier  
Travailleur  
Déporté MORANT Alexandre

Grade et résidence d'emploi Sigillier de 2<sup>e</sup> classe à Beauvais

Date et Lieu de naissance 7 décembre 1901 à St-Just. de Meris (Oise)

Signalement complet taille 1m70 - très fort brun - front dégagé -  
nez équilibré - yeux moyen - sans moustache

NOM et adresse de la personne à prévenir Mme Morant  
4, place du château d'eau à Noinville (Oise)

Renseignements sur le lieu de captivité Buchenwald

N°-du Corps de Troupe, N°-du camp, du Kommando ~~Sturfsquad (?)~~ Neustadt  
lieu de travail etc.....

ou  
Nom et adresse de l'employeur  
lieu de travail

ou  
Lieu de déportation avec la dernière  
adresse complète

N°-matrioule 80.89

Renseignements recueillis

(joindre les documents ou copies communiqués par la famille ainsi que deux photographies récentes, format carte d'identité)  
D'après les dires de M. Robert Poirier, déporté avec moi mais il serait décédé à cause, anéantissement de Bittinfeld le 15 avril 1945 -

"Mme Morant"

(1)- rayer les mentions inutiles.

Transmis à S.C.F le 20 Mars 1946  
Signé: Bihal.

52  
COPIE pour :  
M.M. LECOEUR - COLLET - CAREL  
M. le Chef de l'arrondissement de l'Exploitation d'AMIENS  
Pour avis. Suite à sa lettre P.10-1118 du 7.8.1944  
M. le Chef des Services Administratifs de la Direction  
Ci-joint fiches de renseignements.

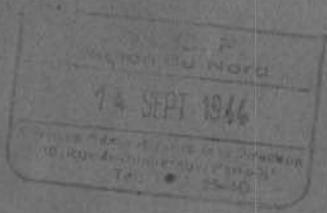
13 SEP 1944

Le Chef de la Subdivision du Personnel

*Delannoy*

EX.N.GR.4 A/1  
D.41.334

Arrestation  
par les Autorités  
allemandes



Monsieur le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité P.T.

Prière de faire supprimer à compter du 26 Juillet  
1944 la solde de l'Aiguilleur de 2<sup>e</sup> classe MORANT,  
Alexandre de BEAUVAIS, incarcéré par les Autorités alle-  
mandes depuis le 26 Juillet 1944.  
Il sera, en compensation, attribué à l'intéressé,  
suivant les modalités en vigueur dont vous avez eu con-  
naissance, une allocation fixée à la moitié de ses ap-  
pointements augmentée s'il y a lieu des allocations fa-  
miliales, et payable à Mme MORANT, domiciliée 4 place du  
Chateau d'eau à VOISINLIEU (Oise), à qui vous voudrez  
bien faire mandater dès à présent les sommes acquises  
par l'agent au titre appointements pour la période du  
1<sup>er</sup> au 26 Juillet 1944 inclus.  
Je vous rappelle que la prime de fin d'année devra,  
le cas échéant, être mise en réserve si l'agent n'est pas  
libéré au moment du paiement de la dite prime.

169  
*W. Marty*

Signé: DELANNOY

21 SEP 1944

S.N.C.F.  
RÉGION DU NORD  
22 SEPT 1944  
Service Administratif de la Direction  
15, Rue de Valenciennes, Paris-X  
TÉL. TRU. 59-40

Le Chef de la Subdivision du Personnel

*Delannoy*

Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation d'AMIENS,

M.N.EP.4 A/I  
D. 41.334  
B. 57.666

Arrestation par  
les autorités  
allemandes.

Suite à vos lettres rappelées ci-  
contre.

V.R. P.I.C. III5 du  
7 Août 1944.  
P. III5 du 6.9.44

*la*

L'aiguilleur de 2ème classe BRANT,  
Alexandre, de BEAUVAIS et le Facteur BLON  
Léon, de la même résidence, dont l'arres-  
tation avait été opérée par les autorités  
allemandes, le premier le 26 Juillet et  
le second le 2 Juillet 1944 n'auraient-  
ils pas été, à la suite des récents évè-  
nements, libérés du camp de concentration  
de CORTÈRE ?

*22/9*  
*in unity*

Signé: DELANNOY

Département de l'Oise

Ville de Beauvais

Etat-Civil  
n° 68 du registredécès transcrit  
MORANT

REPUBLIQUE FRANCAISE

E X T R A I T

des Registres de l'Etat Civil  
de la Ville de Beauvais  
pour l'année 1946 .

Le quinze avril mil neuf cent quarante cinq, est " Mort pour la France" à Comba (Allemagne), MORANT, Alexandre, François, né le 7 Décembre 1901 à St-Just-des-Marais (Oise), domicilié en dernier lieu à VOISINLIEU (Oise), 4, place du Château d'Eau, fils de MORANT, Etienne, Julien, ouvrier en céramique et de BRESMANT, Marie, Alphonsine, Désirée, ménagère, son épouse épouse de CORNETTE, Rolande, Henriette, ouvrière d'usine.

Le présent acte a été dressé par Nous, VINCENTE, Pierre, Officier de l'Etat Civil au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la guerre à PARIS, le quatre juin mil neuf cent quarante six, transcrit le quinze juin mil neuf cent quarante six, dix heures.

Pour extrait conforme délivré sur papier libre pour renseignements administratifs.

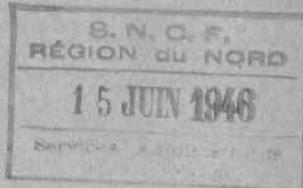
En mairie le trois septembre mil neuf cent quarante six.

Pour le maire,

l'Adjoint délégué .

....

Copie pour Monsieur le Chef des Services Administratifs  
de la Direction,



Le Chef de la Subdivision du Personnel

*Dray*

14 JUIN 1946

Monsieur le Chef de la Section  
des Prisonniers et Déportés S.N.C.F.,  
8, rue de Londres à PARIS,

EX.N.GP.4A/1  
D.41.334

Agent non rentré  
de captivité

Comme suite à vos lettres P.m.3486  
du 14 mars 1946 et P.m. 3601 du 5 avril  
1946, je vous adresse ci-jointes les formu-  
les accompagnées des pièces d'état civil  
demandées concernant l'aiguilleur de 2ème  
classe MORANT, Alexandre, de BEAUVAIS, dont  
l'arrestation avait été opérée le 26 juil-  
let 1944 et qui n'est pas rentré de captivi-  
té.

Signé: DELANNOY

S.N.C.F.  
RECUEIL DU MOIS

26 SEP 1946

Le Chef de la Subdivision du Personnel

EX-N. GP. 4A/1 D. 41374

25 SEPT 1946

Agent non rentré de  
captivité en Alle-  
magneMonsieur le Chef de la Section  
des Prisonniers et Déportés de la S.N.C.F.  
8, rue de Londres, 8  
à PARIS

Comme suite à précédentes communications con-  
cernant l'aiguilleur de 2<sup>e</sup> classe MORANT Alexan-  
dre, de BEAUVAIS, non rentré de captivité en Al-  
lemagne, je vous adresse ci-joint copie d'une  
pièce délivrée par la Mairie de BEAUVAIS attes-  
tant que notre agent est décédé à COSSA (Allema-  
gne) le 15 avril 1945.

Signé : LERAY

SR

D. 1873

Morice, Jean

(voir D 38. 273)

S. N. C. F.

Région du **NORD**

Renseignements à fournir en cas  
d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par  
les Autorités d'Occupation

NOM . . . . . MORICE

Prénoms . . . . . Jean

Grade à la S.N.C.F. . . . . Auxiliaire Sous Agent Technique

Résidence de service . . . . . PARIS (Section de répression)

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . 1er Septembre 1943

Date et lieu de naissance . . . . . 1.12.1919 à PARIS 13e Arrondissement

Domicile civil . . . . . 29, Boulevard Ornano PARIS 18e Arrdt

Situation de famille . . . . . Marié sans enfant

Qualités professionnelles . . . . .

Services militaires  
(Grade, campagnes, citations,  
blessures) . . . . . }

Affiliation politique  
(s'il y a lieu) . . . . . }

Date de l'arrestation . . . . . 30 Mars 1944

Motifs de l'arrestation . . . . . } Vol de café au préjudice de l'Armée alle-  
mande, dans un local en gare de St-Juen-  
les-Docks. (MORICE était éloigné de son  
service depuis le 18 Février 1944 pour su-  
tes d'intervention chirurgicale).

Condamnation . . . . . }

Date, tribunal, motif . . . . . }

Éléments de toute nature sus-  
ceptibles de justifier un  
recours en grâce . . . . . }

Lieu d'internement . . . . .

Nom du défenseur . . . . .

1873

SCP au 100  
de l'avenue

Signé GUBOT

COPIE

\*\*\*\*\*

Paris, le 28 juin 1944

*original  
D/38273*

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs,

Je vous informe que l'aide-ouvrier BRIAS  
Gustave, de l'Inspection des bâtiments, a été  
arrêté par les autorités françaises le 11 mai 1944  
et se trouve actuellement à la prison de FRESNES,  
où il est au secret.

Plusieurs démarches faites à la Préfecture de  
Police en vue de connaître le motif de l'arresta-  
tion n'ayant pas donné de résultats, j'ai demandé  
le 10 juin 1944 au Service du Contentieux de se  
rapprocher des autorités judiciaires en vue d'être  
renseigné sur le motif exact de cette incarcéra-  
tion.

Je crois devoir attirer votre attention sur  
ce que cet agent est le père de l'ex-auxiliaire  
BRIAS Roger, licencié pour mauvais services le 20  
octobre 1943 et qui a été arrêté pour vol de café  
à St-CUEN-les-DOCKS.

Le Chef de la Subdivision du Secrét<sup>t</sup>  
et du Personnel du Sce de la  
Voie,  
signé : PARADIS.

Paris, le 28 Juin 1944  
8, Rue de Londres (9ème)

Bureau des Prisonniers

P.C. 42.369

Tél.: Tri.91-73

Monsieur le Directeur  
de l'Exploitation  
de la Région du NORD

S.N.C.F.  
Région du Nord  
30 JUIN 1944

Par communication téléphonique de ce jour, la Délégation Générale du Gouvernement Français dans les Territoires Occupés, m'avise de la condamnation à mort prononcée le 23 ct. par le Tribunal Allemand de la Rue Boissy-d'Anglas, des employés S.N.C.F. ci-après:

*M. Drouot*

MORICE Jean, né le 1.12.19  
demeurant 29 Bd. Ornano, PARIS (18<sup>e</sup>)

*copie faite  
à V.B. le  
6-7-44*

BRIAS Roger, né le 31.12.21  
demeurant à BESSANCOURT (S & O)

Seule, la fiche de renseignements de MORICE nous étant parvenue, je vous serais obligé de bien vouloir nous indiquer si BRIAS est un Agent de votre Région.

*M. Mantoux*

Le Chef du Bureau des  
Prisonniers,

*Est-ce connu?  
Si oui, qd a ton fait  
et que faut-il faire  
maintenant? 30/6*

*M. Cassin*

*Le SEP interviewent ceux devenus  
frais. Brias est un ex-agent M. Drouot  
avant son inclusion dans les  
militaires. Services  
des A/B (pour M. Cassin) a été arrêté par  
les Allemands (autodéfense)*

DR/MS/41  
D.1373

condamnation à mort  
par les autorités  
allemandes

Monsieur le Directeur du Service  
Central "P"

/lettre PC.42333  
du 28/6/44

Je prends note de la décision du 23/6/44 du  
Tribunal allemand de la rue Boissy d'Anglas con-  
damnant à mort l'auxiliaire sous agent technique  
MORICK Jean, de PARIS.

Je vous serais obligé de me tenir au courant  
du résultat de vos démarches en vue d'obtenir une  
commutation de peine en faveur de cet agent.

En ce qui concerne le nommé BRIAS Roger, con-  
damné à la même peine, il s'agit d'un ex-auxiliaire  
V.B. licencié pour mauvais services le 20 octobre  
1943.

L'aide ouvrier BRIAS Gustave, de PARIS, arrêté  
par les autorités françaises le 11 mai 1944 et  
actuellement détenu à la prison de FRANCES (votre  
transmission du 27 juin 1944) est le père de l'in-  
téressé.

Le Directeur,  
Signé: LEMAIRE

D.1873

DR2

Mottet, Emile, Maurice

Régularisation

S.N.C.F.  
-----  
Région du NORD  
-----

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation  
-----

Nom : MOTTET

Prénoms : Emile Maurice

Grade à la S.N.C.F. : Sémaphoriste

Résidence de service : Sommery

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 23 avril 1937

Date et lieu de naissance : 6 mai 1913 à Sommery (Seine-Inférieure)

Domicile civil : SOMMERY (Seine-Inférieure)

Situation de famille : Célibataire

Qualités professionnelles : Bons services

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) : { classe 1933 - SM du 20 octobre 1934 au 12 octobre 1935 au 51<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie soldat de 2<sup>ème</sup> classe - mobilisé le 20 août 1939 au 72<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie. Fait prisonnier et interné en Allemagne s'est échappé du camp et est rentré en France

Affiliation politique (s'il y a lieu) : { Pas d'affiliation politique à notre connaissance

Date de l'arrestation : { A été arrêté par les Allemands à son domicile à SOMMERY le 4 juin 1942 à 5h du matin

Motifs de l'arrestation : { Prisonnier évadé - les Allemands ont trouvé un fusil de chasse à son domicile

Condamnation : { Fusillé à GRAND-QUEVILLY (Seine-Inférieure) par les Allemands le 12 juin 1942

Date, tribunal, motif : { Tribunal militaire allemand à Rouen nous ne connaissons pas la date du jugement

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce : {

Lieu d'internement :

Nom du défenseur : { Le père de M. MOTTET n'a eu aucun renseignement des Allemands entre la date de son arrestation et la date de son décès.

DR N2.41

D. 1873

Service Central du Tribunal 1<sup>ère</sup> Division,

18 AOUT 1945

Le Directeur

Signé : [Signature]

D.1873

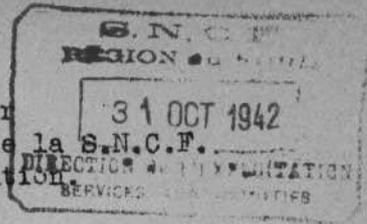
D.R<sup>2</sup>

Mourouy, Emile

S.N.C.F.

Région d' ~~Nord~~

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation



NOM : . . . . . : **KONROY**

Prénoms . . . . . : **Emile, Eugène, Maurice**

Grade à la S.N.C.F. . . . . : **Sous-Chef de gare de 2ème classe**

Résidence de service . . . . . : **AMIENS-LOMBURAU - Chantier de LOMBURAU**

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . : **22 Octobre 1912**

Date et lieu de naissance . . . . . : **21 décembre 1887 à Pierrepont-s/Avre (Somme)**

Domicile civil . . . . . : **370, Chaussée Jules Ferry AMIENS**

Situation de famille . . . . . : **Marié, sans charge**

Qualités professionnelles . . . . . : **Normales**

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) . . . . . : **2 ans du 12/10/1908 au 28/9/1910 au 17ème Rég<sup>t</sup> d'Artillerie. Brigadier**

Affiliation politique (s'il y a lieu) {

Date de l'arrestation . . . . . : **27 Octobre 1942 vers 9 h.**

Motifs de l'arrestation . . . . . : **N'a-t-il pas exécuté avec toute la célérité désirable une manœuvre demandée par l'Officier commandant la W.L.9 et aurait refusé de répondre au téléphone à l'Inspecteur du Service de Surveillance de LOMBURAU.**

Condamnation . . . . . : -

Date, tribunal, motif . . . . . : -

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce . . . . . : -

Lieu d'internement . . . . . : **Vraisemblablement prison d'AMIENS**

Nom du défenseur . . . . . : -

1873.  
31 OCT 1942  
Le Directeur  
Signé : CAMBOURNAC

LONGUEAU, le 27 octobre 1942.

Monsieur FISSEUX  
Chef de la Gare Autonome  
d'AMIENS-LONGUEAU,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le S/Chef de Gare de 2ème classe, M. MONROY, a été emmené ce matin par la Feldgendarmerie allemande à la suite d'un incident qui s'était produit hier après-midi avec M. VOTTELER, R.I.

Voici la version allemande à défaut de la version française que je n'ai pu recueillir par écrit de la main de MONROY.

Vers 14 h.00, puis à 15 h.00, le service allemand s'était rapproché de M. MONROY, S/Chef Direction, pour lui demander de faire passer au local 2 wagons chargés pour la W.L. 9 dont les N° lui furent donnés.

A 16 h.30 une nouvelle intervention du Capitaine REODER de la W.L. 9 fut faite pour le même motif.

La lère Nord étant occupée au 6160, puis au 5024 et 7137 et la 2ème Nord se trouvant au Sud, M. MONROY remit à plus tard la desserte du local.

Informé des faits, M. VOTTELER, par l'intermédiaire de l'interprète demanda à parler à M. MONROY pour le sommer d'exécuter la manœuvre commandée.

M. MONROY aurait répondu à l'interprète : "je n'ai rien à faire au téléphone".

M. VOTTELER ayant rendu compte de la carence de MONROY à l'U.A.B., cet organisme aurait décidé son arrestation.

Les wagons réclamés furent placés sans nouvelle intervention sur l'ordre de M. MONROY, vers 17 h.00

Moi-même je n'ai été tenu au courant de cet incident qu'hier vers 18 h.00 par M. VOTTELER lorsqu'il me pria de convoquer MONROY à son bureau pour 9 h.00 ce matin.

Mon intervention pour éviter l'enlèvement de MONROY n'a pas eu de succès.

P. le Chef de Gare Ppal Adjoint,  
(s) .....

A.L. 231

-:-:-:-

Amiens, le 27 octobre 1942.

Monsieur MEUNIER  
Ingénieur de l'Exploitation  
A M I E N S

Je vous transmets ci-joint un rapport de M. BROCCQ, S/Chef de Gare Ppal à Longueau relatif à un incident qui est survenu hier après-midi entre M. MONROY, S/Chef de Gare de 2ème classe à Longueau et M. VOTTELER, Reich Inspektor du service de surveillance.

D'après ce qu'il aurait déclaré verbalement à M. BROCCQ, M. VOTTELER reproche non seulement à M. MONROY d'avoir tardé à donner satisfaction à la demande qui lui avait été faite par le service allemand, mais aussi et surtout d'avoir refusé de se déranger pour lui répondre au téléphone.

Je n'ai pu recueillir les déclarations de M. MONROY au sujet des faits qui lui sont reprochés, cet agent ayant été emmené sans que nous ayons pu intervenir. Une demande d'explications écrites lui sera remise dès que je serai fixé sur son lieu d'incarcération.

Quoi qu'il en soit, je pense, à priori, que M. MONROY malgré les justifications qu'il produira, aurait pu et dû prendre les dispositions nécessaires pour donner satisfaction plus rapidement à la demande du service de surveillance.

Quant à son refus de venir au téléphone, je ne pense pas qu'il faille lui attribuer la portée que lui donne M. VOTTELER ; M. MONROY aurait bien déclaré à l'interprète "Je n'ai rien à faire au téléphone" voulant dire par là que M. VOTTELER ne parlant pas couramment le français et lui-même ne connaissant pas l'allemand, il estimait toute conversation impossible entre eux.

Si telle est bien la défense de M. MONROY je pense qu'il a néanmoins été mal inspiré en ne se dérangeant pas et qu'il a agi sans se rendre compte que son refus serait mal interprété.

Je vous serais toutefois très reconnaissant d'intervenir si possible pour ramener cet incident à ses justes proportions.

Le Chef de la Gare Autonome  
d'AMIENS-LONGUEAU,

(s) FISSEUX.

C O P I E

Cabinet  
du  
Préfet de la Somme

République Française  
-:-:-:-

----  
hd/ld

Amiens, le 29 octobre 1942.

Le Préfet de la Somme,  
à Monsieur l'Ingénieur en Chef de  
l'Exploitation de la S.N.C.F.  
à AMIENS,

J'ai l'honneur de vous faire savoir  
que les autorités allemandes ont procédé  
le 27 octobre courant, à l'arrestation  
de M. MONROY, Sous-Chef de Gare à  
Longueau.

Des renseignements recueillis, il  
résulte que les mesures prises à l'en-  
contre de l'intéressé seraient dues au  
manque de diligence qu'il aurait apporté  
à satisfaire, en temps utile, à un ordre  
de déplacement des deux wagons, qui lui  
avait été donné par le chef de gare  
allemand.

D'autre part, M. MONROY, se serait  
abstenu de se rendre à la convocation  
que ce membre de l'autorité d'occupation  
lui avait adressée en vue d'obtenir  
certaines explications, quant à son  
attitude.

Le Préfet,  
P. le Préfet,  
Le Chef de Cabinet,

(s) .....

S.N.C.F.

AMIENS, le 30 octobre 1942.

Région du Nord

Exploitation

P. 3327

Monsieur le Chef de la Subdivision  
du Personnel, à PARIS,

Ainsi que je vous en ai avisé, M. MONROY Emile, S/Chef de gare de 2<sup>ème</sup> classe au chantier de Longueau, a été arrêté par la Feldgendarmerie le 27 octobre, vers 9 h. à la suite d'un entretien qu'il a eu avec le Reich Inspektor VOTTELER, du service de surveillance de Longueau.

Cette arrestation serait motivée par le peu d'empressement apporté par M. MONROY à l'exécution d'une manoeuvre demandée par l'officier commandant la W.L. 9 (service des acheminements) et le refus de répondre au R.I. VOTTELER qui désirait l'entretenir au téléphone au sujet de cette manoeuvre.

M. RIEDEL, Reichbahnrat de l'U.A.B. d'Amiens, m'a fait savoir par note que "dans plusieurs cas M. MONROY n'avait pas exécuté les ordres du chef du service des acheminements N° 9 de Longueau et du service de surveillance allemand".

L'enquête concernant l'incident qui a provoqué l'arrestation de M. MONROY n'a pu être faite, puisque l'intéressé n'a pu être interrogé. Les seuls renseignements recueillis sont ceux qui font l'objet du rapport ci-joint de M. FISSEUX, Chef de gare autonome d'Amiens-Longueau.

J'ai écrit à l'U.A.B. d'Amiens en l'informant que je ne manquerai pas de sanctionner sévèrement les faits reprochés à M. MONROY si ce dernier en était reconnu coupable. J'ai demandé également sa libération en faisant valoir que son absence serait d'autant plus préjudiciable au service que M. LEROY, Chef de gare Ppal, est actuellement éloigné de son service pour blessure par fait de guerre.

Je vous tiendrai au courant de la suite que comportera cette affaire.

La fiche de renseignements concernant M. MONROY vous a été adressée par le courrier du 28 octobre.

Le Chef du 4<sup>ème</sup> Arrondissement,

Signé : MEUNIER

→ scB est  
également  
intéressé

7

S.N.C.F.

AMIENS, le 2 novembre 1942

---  
Région du N o r d---  
Exploitation---  
P.8 - 3356

Monsieur le Chef de la Subdivision  
du Personnel  
à PARIS.

Suite à ma lettre P. 3327 du 30 octobre dernier concernant l'arrestation par la Feldgendarmerie d'Amiens, du Sous-Chef de Gare de 2ème classe MONROY Emile, de Longueau.

Je vous adresse une lettre que vient de me faire parvenir M. le Préfet de la Somme.

Le Chef du 4e Arrondissement,

Signé : MEUNIER

Copie pour : -7 NOV 1942

Monsieur le Chef des Services Administratifs  
de la Direction,

Comme suite aux fiches de renseignements  
que je lui ai fait parvenir le 29 octobre 1942.

Ci-joint copies des rapports relatant les cir-  
constances de l'arrestation de M. MONROY et d'une  
note de M. le Préfet de la Somme à la suite de  
l'intervention de M. le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation d'AMIENS.

Ex.N.g.p.4 A/1  
D. 41.333

STATION  
RÉGION  
- 9 NOV 1942  
DIRECTION de l'EXPLOITATION  
SERVICES ADMINISTRATIFS

Le Chef de la Subdivision du Personnel

*Librat*

Arrestation par  
les autorités  
allemandes

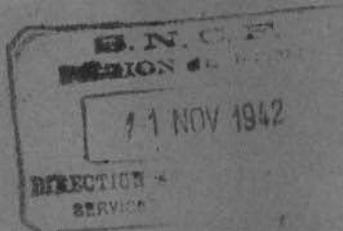
Monsieur le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité M.T.,

Le sous-chef de gare de 2e classe  
MONROY Emile, de Longueau, est absent de  
son service depuis le 28 octobre 1942 du  
fait de sa arrestation par les autorités  
allemandes.

Prière de lui supprimer ses appointe-  
ments à compter du 28 octobre 1942 et de  
faire verser à sa famille la solde à  
laquelle il a droit pour la période du  
1er au 27 octobre 1942 inclus.

Signé : LIBRAT

*Librat*



11 NOV 1942

D.

DR/N2/41  
D.1873

-----  
Agent incarcéré  
par les Alle-  
mands.

Monsieur le Directeur  
du Service Central P

Suite à ma transmission du 31  
Octobre 1942 de la notice de rensei-  
gnements concernant M. MONROY, Emile,  
Sous-Chef de gare de 2ème classe à  
LONGUEAU.

Ci-joint copies des rapports  
sur les circonstances de l'arrestation  
de l'intéressé et d'une note de M. le  
Préfet de la Somme à la suite d'une  
demande de renseignements formulée  
par le Service local.

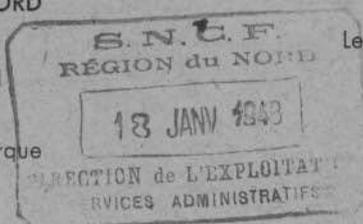
Le Directeur,

Signé : CAMBURNAC

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X\*Tél. : TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33Adresse Télégraphique  
NAFERNORDEX.N.gp.4 A/1  
D.41.333---  
Arrestation par  
les Autorités  
allemandes  
---

Le 16 JAN 1943 19

Monsieur le Chef des  
Services Administratifs de  
la Direction,

Le S/Chef de gare de 2ème classe MONROY, Emile, de LONGUEAU, a été absent de son service du 28 Octobre au 12 Novembre 1942 inclus, du fait de son incarcération par les Autorités allemandes, qui lui ont reproché un manque de célérité dans l'exécution d'une manoeuvre ordonnée le 26 Octobre 1942 par un officier allemand et d'avoir refusé le même jour de répondre au téléphone à l'Inspecteur de surveillance allemand.

Le cas de M. MONROY n'étant pas prévu au tableau qui était annexé à la lettre DR/N2/47 - D Aw de M. le Directeur en date du 20 Novembre 1942, les faits ayant motivé l'arrestation de l'intéressé ont été, pour la détermination du taux d'allocation à lui accorder, assimilés à une "altercation avec des Allemands", motif pour lequel est prévu le paiement d'une allocation égale aux 3/4 de la solde plus A.F.

Par lettre dont ci-joint copie, M. MONROY qui a été admis

à la retraite à compter du 1er Janvier 1943, demande que sa solde lui soit versée intégralement pendant sa période d'incarcération du 28 Octobre 1942 au 12 Novembre 1942 inclus.

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire savoir ce qu'il y a lieu de répondre à M. MONROY.

Ci-joint en communication le dossier de cette affaire.

/ Le Chef de la Subdivision du Personnel  
*Diary*

« à rechercher si l'agent a commis ou non une faute  
« dans son service. Par ex. un aiguilleur incarcéré  
« pour avoir été cause d'un dérangement reconnu  
« à l'allocation complète, même si du point de vue de  
« nos règlements il mérité une sanction ».

L'intitulé du tableau annexé au moment  
précité précis bien : "Détermination du montant  
de l'allocation à verser suivant le motif de  
d'incarcération (motifs de service exceptés)..."

Vous voudrez donc bien rétablir au plus  
tôt la solde intégrale de M. Mourou pendant  
la durée de son incarcération par les A.O.

En retour le dossier communiqué.



19 JAN 1943

DR/N2/47-D.7873

V.R.: EX. N. pp 4 A/1

D41.733 du 16-1-43

M. le Chef de la Subdivision  
Le Personnel EX

Le cas de M. Mourou Prêtre, Chef de gare  
de 2<sup>e</sup> classe à Longueau, incarcéré par le S.C. du  
18/10 au 12/11/42 pour une faute professionnelle  
était bien prévu au 1<sup>er</sup> de la Lettre P 8111 du  
9-9-42 du S.C.P., ainsi conçu :

« Si l'incarcération a pour cause un  
« motif de service, l'agent recevra une allocation  
« égale à la rémunération totale qu'il aurait reçue  
« s'il était resté effectivement en service ».

Cette décision est rappelée au début du 3<sup>e</sup>  
« Détermination du % d'allocation à verser suivant  
« les motifs de l'incarcération » du règlement de la Réunion  
tenue le 22-9-42 au S.C.P. (dont copie vous a été  
envoyée par Lettre DR/N2/47-D. par du 20-11-42  
de M. le Directeur), ainsi libellé :

« Aucune difficulté ne paraît pouvoir  
« se présenter lorsque l'incarcération a pour  
« origine un motif de service. Il n'y a pas dans ce cas

1873

D.R.E.

Montier, René.

(via London, and John Street)

4  
1

S.N.C.F.  
Région Nord  
Traction  
4ème Arrondissement

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation.

**MOUTIER**

**René, Marcel**

**Manoeuvre spécialisé**

**Dépt d'ALSAISON**

**21.1.1907**

**23.7.1909 au Nouvion en Thiérache**

**29, rue du Flein à ALSAISON (Aisne)**

**un seul - 1 fille née le 1.9.29  
1 garçon né le 3.1.34**

**Normales**

**22.10.30/22.10.31 9ème R.I.**

**2.10.39/20.11.39 Mobilisé**

NOM . . . . . :  
Prénoms . . . . . :  
Grade à la S.N.C.F. . . . . :  
Résidence de Service . . . . . :  
Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . :  
Date et lieu de naissance . . . . . :  
Domicile civil . . . . . :  
Situation de famille . . . . . :  
Qualités professionnelles . . . . . :  
Services militaires . . . . . {  
(grade, campagne, citations  
Blessures) . . . . . :  
Affiliation politique (s'il y a lieu) . . . . . {  
Date de l'arrestation . . . . . :  
Motif de l'arrestation . . . . . {  
Condamnation . . . . . :  
Date, tribunal, motif . . . . . {  
Eléments de toute nature suscep-  
tibles de justifier un recours en  
grâce . . . . . :  
Lieux d'internement . . . . . :  
Nom du défenseur . . . . . :

non

19.3.44

Inconnu

EBD Lille

27.10.1944

1873

Suivant note P. 1730  
cet agent serait décédé le 7.3.45  
à Hautbanc  
**MATHAUSEN.**

SCP M. J. J. J.  
Ne Directeur  
Singer QUOT

LA CHAPELLE le 30 Mars 1944.

S.N.C.F.

Région du Nord

Sce Matériel et  
Traction.

*original  
D 1873  
Blanchard*

Monsieur le Directeur  
PARIS.

A3 n° 8.800  
r : Ton des Notices  
de renseignements  
26/2 - 17 - 22  
et 26/3/1944.

DEPOT D'HIRSON - INCARCERATION D'AGENTS PAR LES AUTORITES ALLEMANDES.

M. VANDENBEUSCH me fait savoir que l'E.B.D. Lille vient de l'informer que le mécanicien de route BLANCHARD Alfred, incarcéré le 29/2/1944 est soupçonné d'avoir participé à des actes de terrorisme.

D'autre part, le Chef de dépôt allemand du dépôt a déclaré à notre chef de dépôt que les incarcérations de DAVID, Gaston, MOUPIER, René, COHIDON Maurice, DAVID Georges et BELLAVOINE, Emmanuel opérées les 14, 15 et 16 Mars 1944, sont la conséquence d'une dénonciation faite par des agents déjà incarcérés.

M. VANDENBEUSCH s'est saisi de l'affaire.

Je vous rappelle à ce sujet qu'ont été incarcérés précédemment les agents du dépôt d'Hirson désignés ci-après :

GRISOT, BACHELART, REGHEM, ANDRE, CARAMIN  
DEMAISON et DERVIN (lettre A.3 8677 du 17/3/44) et que l'E.B.D. Lille nous a fait connaître qu'à l'exception d'ANDRE pour lequel aucun renseignement précis n'avait pu être donné, les intéressés étaient soupçonnés d'avoir participé à des actes de sabotage.

L'Ingénieur en Chef  
Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
(s) PARLANTIER.

ASSIÉNCIUS DES P.G., TRAVAILLEURS ET DÉPORTÉS POLITIQUES

dont les familles sont sans nouvelles ou qui sont décédées

Nom et prénoms du déporté : MOUTIER René

Grade et résidence d'emploi : manoeuvre spécialisé au dépt d'Irson

Date et lieu de naissance : 23 juillet 1909 à Le Nouvion (Aisne)

Signalement complet : yeux bleus, cheveux chatain clair, taille 1 m 69

Nom et adresse de la personne à prévenir : Mme MOUTIER, <sup>Inclenne</sup> 21 rue du Plain à Irson. (femme - 2 enfants)

Renseignements sur le lieu de captivité :

N° du corps de troupe, n° du camp, du Kommando :

Lieu de travail, etc...

ou  
Nom et adresse de l'employeur  
Lieu de travail

ou  
Lieux de détortation avec la dernière adresse complète : Block 6 K1-2 - Camp d'Oranienburg Konzentras-  
sionolager bei BERLIN

Numéro matricule : 23.709

Renseignements recueillis

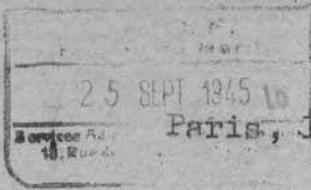
(joindre les documents ou copies communiqués par la famille, ainsi que 2 photographies récentes, format carte d'identité).

MOUTIER n'a plus donné de nouvelles à sa famille depuis Juillet 1944; il a été vu en février 1945 au camp de SAXENHAUSEN par M. DOUGET marceau, agent de la P.G.F. d'IRSON, également déporté en Allemagne et aujourd'hui rentré à IRSON.

Ci-joint déclaration de ce dernier et 2 photographies de MOUTIER.

serait décédé - Avis officieux du Ministère des P.G., déportés et réfugiés  
(votre transmission A3 N° 5789 du 3 ;10.45)

B



Paris, le 24 Sept. 1945

Tél. TRI. 91-73

Monsieur le Directeur

Réf. PmN° 1732/42.229

de la Région du NORD

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Ministère des Prisonniers de Guerre, Déportés et Réfugiés, vient de nous aviser officieusement du décès de

M. MOUTIER René Marcel, né le 23 Juillet 1909  
 Manoeuvre spécialisé à Hirson,  
 survenu le 7 Mars 1945 à MAUTHAUST

La famille sera avisée directement par le Ministère.

P/Le Chef de Section,

*D 1873*  
*Leopold 26/9*  
*24*  
*DR/NE/NI*  
*D 1873*  
*Copie del J. M. T.*  
*bon avis*  
*→ Domicil*

*4 copies  
SVP  
pour D Moutier*

26 FEV 1946

DR/N2/41  
D 1873-4231

-----  
V.Réf.A 3-6598  
du 6.12.1945.

Monsieur le Chef du Service M.T.

—  
Pour permettre l'établissement de  
l'Avis de décès à adresser aux famil-  
les de

M.M. MOUTIER, René, MVSP  
BAUDIER, Marceau, CFRU

du dépôt d'HIRSON, décédés en Allema-  
gne, vous voudrez bien faire complé-  
ter les formulaires ci-joints qui  
devront m'être retournés après léga-  
lisation de la signature des femmes  
des intéressés et accompagnés d'une  
pièce justifiant leur qualité d'épou-  
ses des défunts.

/L'Ingénieur en chef,

SIGNS. BÉRAL

Société Nationale  
des  
Chemins de fer Français  
Région du Nord  
Service du  
Matériel et de la Traction  
R. C. Seine, 276448 B

LA CHAPELLE, le 2 AVR 1946

MT.8 GT



A3 n° 7778

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs, à PARIS

Etablissement de l'avis officiel de  
décès concernant les déportés politi-  
ques présumés décédés.

Suite à votre lettre DR/N2/41  
D.1873-4231 du 26 février 1946.

Je vous retourne, ci-joint, com-  
plété par Mme MOUTIER, le formulaire  
sollicitant l'ouverture d'un dossier  
en vue de l'établissement de l'acte de  
décès de l'aide-ouvrier MOUTIER René,  
du dépôt d'Hirson, parti en Allemagne  
le 14 mars 1944 de Compiègne et décédé  
le 7 mars 1945 à Mathausen.

Veillez trouver également ci-  
annexé un extrait d'acte de mariage  
des époux MOUTIER.

Ci-joint, pour la signature de  
M. le Directeur, la lettre de condolé-  
ances destinée à la famille de notre  
ex-agent.

La femme du chauffeur de route  
BAUDIER Marceau ne nous a pas encore  
retourné le formulaire qui lui a été  
remis.

Chef des Services Administratifs  
Paris

11 AVR 1946

DR/N2/41  
D.1873

V.R. PM.1732/42229  
du 24 Sept.1945  
-----

Monsieur le Directeur du Service  
Central du Personnel,  
(Section des prisonniers et déportés)

4  
-  
Je complète  
à la demande  
du JCP  
et renvoie à la  
date du 12/11/46

Veillez trouver, ci-joint, complété par  
Madame MOUTIER, le formulaire sollicitant l'ouver-  
ture d'un dossier en vue de l'établissement de  
l'acte de décès de M. MOUTIER René, aide-ouvrier  
du dépôt d'HIRSON, décédé le 7 mars 1945 à  
Mathausen.

A ce formulaire est joint un extrait d'acte  
de mariage des époux MOUTIER.

L'Ingénieur en chef,

Signé: OUDOT

+ attestation TFI  
+ acte de naissance

PARIS, le 11 AVR 1948

Madame,

J'ai été douloureusement ému  
par la mort de votre mari décédé en  
captivité.

Au nom de la Société Nationale,  
de la région du Nord et en son nom  
personnel, je m'associe à votre  
deuil et vous exprime mes sentiments  
de vive condoléance.

Je tiens à vous assurer que  
nous serons à cœur de vous aider  
à élever vos enfants.

Veuillez agréer, Madame, avec  
l'hommage de mon respect, l'assu-  
rance de ma profonde sympathie.

Le Directeur,

Madame René LOUTIER  
29, rue du Plein  
à BIRAZZI (Aisne)

PARIS, le

Madame,

J'ai été douloureusement ému par le mort de votre mari décédé en captivité.

Au nom de la Société Nationale de la Région du Nord et en son nom personnel, je m'associe à votre deuil et vous exprime mes sentiments de vive condoléance.

Je tiens à vous assurer que nous aurons à cœur de vous aider à élever vos enfants.

Veillez agréer, Madame, avec l'hommage de mon respect, l'assurance de ma profonde sympathie.

Le Directeur,

Madame René MOUTIER  
29, rue du Plein  
à HIRSON (Aisne)

15 Avril 1945

Documents remis par le bureau de  
M. Gilton au cours d'une dimanche

= au soir de jeûne Nison

Mauque pour Moutier René afin de  
compléter le dossier

- 1° Un extrait de l'acte de naissance  
avec mention marginale
- 2° Un certificat du groupe "Résistance"  
s'il y a lieu

M. Gilton

8.281

P.M.

M. Gilton  
vous avez le cinquième en  
passe à M. G. pour le  
porter pour l'acte de  
de plus et de la son de  
rappelé par téléphone  
M. G.

24.K.  
Service central  
du Personnel.

Paris, le 24 sept. 1945

-----  
Bureau des  
Prisonniers.

---  
Tél. TRI. 91-73  
Réf. Pm N°1732/42.229

Monsieur le Directeur  
de la Région du NORD.

J'ai l'honneur de vous faire  
connaître que le Ministère des Prisonniers  
de guerre, Déportés et Réfugiés, vient  
de nous aviser officieusement du décès  
de

M. MOUTIER, René Marcel, né le 23  
juillet 1909, manoeuvre  
spécialisé à Hirson, survenu  
le 7 mars 1945 à MAUTHAUSEN .

La famille sera avisée directement  
par le Ministère.

P/ Le Chef de Section,

signé : .....

-----  
DR/N2/41  
D 1873

COPIE pour Monsieur le Chef du  
Service M.T.

28 SEPT 1945

Pour avis.  
/ Le Directeur,

*P. Lamy*

Société Nationale  
des  
Chemins de fer Français  
Région du Nord  
Service du  
Matériel et de la Traction  
R. C. Seine 276448 P

LA CHAPELLE le

13 OCT 1945

MT 8

50

Région du Nord  
15 OCT 1945  
Service Administratif  
10 Rue de Valenciennes  
TÉLÉPHONE 34-40

A.3 N°

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs  
à PARIS



RECHERCHE DES DÉPORTÉS POLITIQUES DONT NOUS  
SOMMES SANS NOUVELLES

Je vous adresse, ci-joint, en double  
exemplaire la note prévue par l'avant-dernier  
alinéa du § 1-A de la note Pe 495 du 9/8/45  
de M.le Directeur du Service Central du  
Personnel concernant le manoeuvre spécialisé  
MOUTIER René, du dépôt d'Hirson.

Ci-joint également 2 photographies de  
l'intéressé ainsi que la réponse d'un rapatrié  
à la lettre du 27/9/45 de M.le Chef de dépôt  
d'Hirson.

Je vous signale que le bureau des  
prisonniers a été avisé du décès officiel de  
MOUTIER par le Ministère des Prisonniers,  
Déportés et Réfugiés. Cette communication a fait  
l'objet de la lettre Pm n° 17320/42229 du  
24/9/45 (transmission DR/N2/41 D.1873 de  
M.le Directeur à M.le Chef du Service du  
Matériel et de la Traction).

L'ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel

17 OCT 1945



D.R/N. 2/47  
D. 1873

Monsieur le Chef de la Subdivision  
du Personnel M.T.

V.R.: A.3  
n° 5923 du  
13/10/45

En retour, la notice que vous avez établie au sujet de M. MOUTIER René, manoeuvre spécialisé au dépôt d'HIRSON.

Conformément à la note Pe 495 du 9 juin 1945 de M. le Directeur Général, cette notice ne doit être établie que s'il est avéré que le déporté n'a pas été rapatrié et que si l'on n'a pas de nouvelles sur son sort.

Or, comme vous le rappelez vous-même, le Ministère des prisonniers, déportés, réfugiés, nous a avisés officieusement du décès de l'intéressé qui serait survenu le 7 mars 1945 à MAUTHAUSEN.

L'Ingénieur en Chef,

Signé: BÉHAL

Le Me H 3 6 (98 du 6 Décembre 1945)  
au service M.T. - à M. Budot demandant  
si l'on peut intervenir auprès du Ministère  
de la population afin de faire  
Châter Hambou aux familles des artisans  
officiers de décès (Moutier-Baudier)

Transmis à M. Gittou le 7.12/45 en  
lui demandant son avis et le cas  
échéant en le priant de faire obtenir  
une démarche par son service.

*[Signature]*

24 Bis A

LA CHAPELLE, le 23 AVR 1946 GT

Société Nationale  
des  
Chemins de Fer Français  
Région du Nord  
Service du  
Matériel et de la Traction  
R. C. Seine 276448 B

VISA

MT 8

A. 1234

Monsieur le Chef de l'Arrond.  
de la Traction, à ST. QUENTIN

43 n° 7961

MOUTIER René, AIO du dépôt d'Hirson.  
Déporté - Demande d'ouverture d'un  
dossier pour obtenir un acte de  
décès.

Suite à votre transmission DA  
du 26 Mars 1946.

Je suis avisé que le Ministère  
réclame maintenant un extrait d'acte  
de naissance de notre agent avec les  
mentions marginales (sur papier  
libre) et, le cas échéant, un certi-  
ficat du groupe de résistance auquel  
il appartenait.

Voulez-vous faire demander à  
Mme MOUTIER de nous adresser dès que  
possible ces pièces.

*28/3*

D.4.

M. Hallelways  
à Hirson

Le Directeur Principal  
Chef de la Région de la Traction

Pour se rapprocher de M<sup>me</sup> Moutier  
et l'inviter à fournir d'urgence les  
pièces demandées

Monsieur l'Ingénieur

Ci-joint les  
2 pièces  
demandées

Le chef de dépôt  
6/5/46  
Aacey

St Quentin le 20.4.46.

LE DIRECTEUR DE LA TRACTION  
Région du Nord

*[Signature]*

D. H. Moutier

Retour a Tournier & Jurgensen en chef  
chef du service H.T.

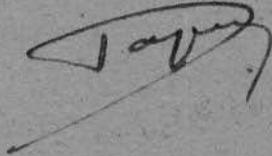
Subdivision du Personnel

La Chapelle

avec les pièces vitrées

- 2 -  
J' question le 8.5.1946

L'EXPERTISE DE LA TRACTION  
DANS LE 4<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT



A<sup>3</sup>

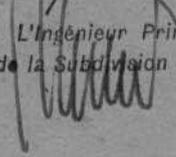
off Moutier  
Renc. Desfontaines route

Transmis a Monsieur le Chef des Services  
Administratifs à Paris

2  
Suite a demande téléphonique de  
son Bureau du 17.4.46.

La Chapelle, le 10 MAI 1946

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel



S.N.C.F.

Région du Nord

Service du Matériel  
et Traction.

Paris, le 25 juillet 1946

N/réf. A3.n° 8674

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs à PARIS.

SUE Antoine, O et MOUTIER René, MVSP  
du dépôt d'HIRSON - Déportés non rentrés  
Avis officiels de décès -

Je vous avise à toutes fins utiles  
que la Mairie d'HIRSON a reçu l'avis de  
décès officiel concernant l'O SUE et le  
MVSP MOUTIER, du dépôt d'HIRSON, déportés  
en Allemagne et décédés respectivement :

le 15 octobre 1942 à Auschwitz (Pologne) et  
le 7 mars 1945 à Mathausen (Autriche)

Les familles ont été avisées.

P. L'Ingénieur Principal  
Chef de la subdivision du Personnel,  
( Signature )

25 bis. D. 2 AOUT 1946 TRANSMIS à  
DR/N2/41

Monsieur le Directeur du Service  
Central du Personnel  
(Section des Prisonniers et des  
Déportés)

Pour le tenir au courant.

P. le Directeur,

Signé

See

D. 1873.

Muller, Willy

S.N.C.F.

Région d **NORD**

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation

18.5  
4

Renseignements fournis téléphoniquement par le 2e Arrt. V. & W  
à Hellemmes

NOM: **MULLER**

Prénoms **Willy**

Grade de la S.N.C.F. **auxiliaire manoeuvre**

Résidence de service **Lens (VW)**

Date d'entrée à la S.N.C.F. **2.1.1943**

Date et lieu de naissance **12.11.1920 à Lixing les Renklings (Moselle)**

Domicile civil **10 Rue du Pôle Nord à Lens**

Situation de famille **Célibataire**

Qualités professionnelles **bonnes**

Services militaires **engagé volontaire 29.5.1941 (36 mois)**  
(grade, campagnes, citations, blessures) **libéré le 1.12.1942**  
**caporal chef ISI° R.I. - I52 R.I.A.**

Affiliation politique (s'il y a lieu) **nous n'en connaissons pas**

Date de l'arrestation **13.5.1943, à 19 h**

Motif de l'arrestation **considéré comme insoumis**  
**par les autorités Allemandes**

Condamnation

Date, tribunal, motif

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce

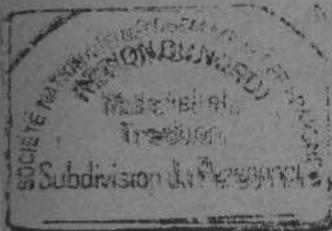
Lieu d'internement **dirigé sur l'Allemagne**

Non du défenseur **20 MAI 1943**



*SCP de Lixing  
à Lixing*

Signé: **CAMBURNAC**



La Chapelle, le 27 NOV 1945

RC



A.3 N° 146



Monsieur le Chef des Services Administratifs  
PARIS

SITUATION des DÉPORTÉS.-

Suite à ma lettre 13 5461 du 1.9.45.  
Je vous adresse ci-joint, en double exemplaire, une liste complémentaire des agents et auxiliaires arrêtés par les autorités françaises ou allemandes, déportés en Allemagne et non rentrés.

Les fiches de recherches ou les certificats de décès concernant tous ces agents, à l'exception de MALFOIS, vous ont été adressés précédemment.

D'autre part, je vous signale que l'AUX MV MULLER Willy, de l'atelier de V.W à LENS, porté sur la précédente liste de 80 déportés, a été libéré et se trouve actuellement à METZ. Ce renseignement a été fourni par M. le Maire de Reixing-les-Houbling (Moselle), MULLER n'ayant jamais fait connaître sa position depuis la libération. Des précisions lui sont demandées.

Ainsi le nombre des déportés non rentrés, compte-tenu de ceux repris à la liste ci-jointe se trouve fixé à 84.

*celle adressée à M. Royer*

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel

Muller, Willy.  
Amiliani manoeuvre Elus (V.W.)

---

19.3.1945. Sans nouvelles depuis son incarcération.  
Cet agent, qui est Lorrain, a été probablement  
incorporé dans l'armée allemande.

---